

Formation professionnelle continue Compétences et compétitivité

Sacred Heart University



**Le MBA à la Chambre
de Commerce**

Enquête EBP

**Comment assurer
la compétitivité
de l'économie
luxembourgeoise?**

Législation et avis

**Les nouvelles règles
applicables aux
négociations
collectives**

www.cc.lu

Sondage auprès des entreprises exportatrices
**Les destinations préférées
des exportateurs
luxembourgeois**

Parce que je mérite un banquier qui me comprend !



BUSINESS

ZEBRA

Se prendre le temps de vous écouter, analyser et comprendre vos besoins, anticiper les tendances du marché et agir rapidement avec des solutions pertinentes et efficaces, telle est la vocation de nos conseillers PME. Le développement de produits avantageux en est un atout supplémentaire: les formules **ZEBRA BUSINESS** et **ZEBRA BUSINESS plus** vous proposent tous les services autour de votre compte courant professionnel. Cette offre business "tout compris" inclut tous les services à réelle valeur ajoutée dont vous pouvez profiter au quotidien. Et ceci pour un rapport qualité/prix exceptionnel. N'hésitez plus et renseignez-vous dès aujourd'hui dans une de nos 80 agences à travers le pays ou sous www.zebra.lu.



SPUERKEESS
www.bcee.lu

En parfait partenaire.

La **compétitivité des entreprises** au centre des actions du nouveau gouvernement

Le programme du nouveau gouvernement est placé sous le signe de «la modernisation, l'innovation, la transformation et l'intégration». Les déclarations énoncées par le Premier ministre devant la Chambre des députés reflètent la nécessité d'engager des réformes dans la logique de la Stratégie de Lisbonne, qui prévoit de faire de l'Union européenne l'espace économique de la connaissance le plus compétitif du monde à l'horizon 2010. La Chambre de Commerce s'est livrée à une première analyse du nouveau programme gouvernemental et salue d'ores et déjà la prise de conscience du gouvernement des défis majeurs pour maintenir la compétitivité des entreprises dans un contexte de concurrence accrue.

Le Premier ministre a noté qu'il faudra tout mettre en œuvre pour assurer durablement la **croissance économique**. A cet effet, le gouvernement propose entre autres de maintenir le niveau d'imposition ainsi que les charges sociales à un niveau compétitif par rapport à nos pays voisins, de renforcer la recherche et de la rapprocher de l'économie, de rendre les procédures de décision plus souples et rapides, de promouvoir le recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, de maintenir les investissements publics à un haut niveau et d'augmenter la mobilité sur les routes et les rails. La Chambre de Commerce salue tous ces engagements et souligne par ailleurs la nécessité d'une diversification plus poussée de l'économie, l'implémentation de nouveaux créneaux et une promotion coordonnée du Luxembourg dans le monde comme site d'implantation de premier choix.

Le Gouvernement souscrit à l'objectif fixé dans la Stratégie de Lisbonne et reconnaît à la politique de **recherche et d'innovation** un rôle prédominant dans ce processus. La compétitivité de l'économie nationale est un élément clef de l'attrait du site luxembourgeois pour de nouvelles activités économiques, notamment dans des secteurs de pointe.

En vue de promouvoir et d'encourager la recherche et l'innovation, le Gouvernement prévoit de porter à terme l'investissement public relatif à la R&D à 1 % du PIB. Ce qui est un objectif ambitieux qui mérite le plein soutien de la Chambre de Commerce. Celle-ci rappelle dans ce contexte la nécessité de veiller à l'optimisation et à l'efficacité des moyens déployés et de réaliser des synergies entre acteurs de la recherche.

Le Gouvernement élaborera, de concert avec les milieux professionnels, un nouveau Plan d'Action **en faveur des PME**, ceci pour améliorer davantage l'environnement des PME.

Le Gouvernement accordera une priorité à la simplification des formalités administratives qui freinent le rendement et l'esprit d'initiative des PME. Il créera la fonction d'un «commissaire à la simplification administrative» qui évaluera les frais générés par les formalités administratives et qui s'occupera à réduire d'une façon substantielle les charges administratives pesant sur les PME. Dans ce contexte, la durée de la procédure visant à obtenir une autorisation d'établissement sera réduite, ce qui est tout à fait indispensable. Le recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication au sein des administrations et des ministères sera renforcé. La Chambre de Com-

merce ne peut que souscrire à ces projets et espère qu'ils seront réalisés rapidement vu l'importance des PME pour le tissu économique.

La promotion du **commerce extérieur** est une composante essentielle de la compétitivité et de la croissance. Une économie de petit espace et ouverte ne prospérera que grâce à sa capacité d'exporter des produits et des services d'excellence. Une grande importance reviendra donc à la mise en œuvre d'instruments de promotion du commerce extérieur tel que l'assurance crédit de l'Office du Ducroire ou encore la participation collective des entreprises à des foires et salons spécialisés à l'étranger. Par ailleurs, les missions commerciales vers des marchés ciblés sont de nature à augmenter la visibilité des entreprises (surtout des PME) sur les marchés nouveaux. Le Gouvernement entend donner un ciblage plus prononcé à la politique de promotion commerciale à laquelle il entend associer étroitement les milieux économiques concernés.

Fort des réformes fiscales des années 90 et de la réforme fiscale de 2001/2002 qui ont comporté une réduction substantielle de la charge fiscale aussi bien des ménages que des entreprises, le Gouvernement veillera à maintenir un **environnement fiscal compétitif**, tout en soutenant sur le plan européen les efforts visant à limiter les effets d'une concurrence fiscale excessive. Dans le domaine de la fiscalité des personnes physiques, le Gouvernement, dans un souci de rendre notre régime d'imposition de revenus de capitaux socialement plus équilibré, introduira une retenue à la source libératoire pour des revenus de capitaux des résidents. L'impôt sur la fortune des personnes physiques sera également supprimé. Dans ce contexte, la Chambre de Commerce demande également la suppression de l'impôt sur la fortune des collectivités. La Chambre de Commerce prend note que le gouvernement observe la fiscalité des pays environnants avec pour objectif de faire du Luxembourg un pays qui reste fiscalement attractif. En matière de fiscalité indirecte, le gouvernement s'efforcera de maintenir le taux normal de T.V.A. le plus bas au sein de l'Union européenne et les taux de T.V.A. réduits actuels. Enfin, le Gouvernement souhaite étendre les activités de la SNCI en tant qu'instrument de développement et de diversification de l'économie luxembourgeoise.

En matière de **finances publiques**, le Gouvernement veillera à maintenir la solidité actuelle et continuera à mener une politique budgétaire prudente visant à maintenir la progression du total des dépenses de l'Etat dans les limites de la croissance économique. Le Gouvernement s'engage à respecter les objectifs du pacte de stabilité et de croissance arrêté au niveau de l'Union européenne. La Chambre de Commerce espère que cette politique budgétaire prudente ira de pair avec une transparence accrue au niveau de la présentation des chiffres afférents sur une base consolidée.

Dans les prochains mois, la Chambre de Commerce suivra étroitement les projets et les actions du nouveau gouvernement qu'elle analysera et jugera à la lumière des recommandations énoncées dans le récent document «Entreprise Luxembourg».

Edito

- La compétitivité des entreprises au centre des actions du nouveau gouvernement

page 3

Dossier



Formation professionnelle continue: enjeux et finalités pour les PME

page 6

N° 7 - 2004

Editeur:

Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg
7, rue Alcide de Gasperi
Adresse postale: L-2981 Luxembourg
Tél.: 42 39 39-1
Fax: 43 83 26
E-mail: merkur@cc.lu
homepage: <http://www.cc.lu>

Paraît 10 fois par an

Tirage: 32 300 exemplaires
Reproduction autorisée avec mention
de la source. Copie à l'éditeur

Mise en page et impression:

Imprimerie Centrale S.A.

Publicité:

Imprimerie Centrale
Service Régie
Bureaux: 119, rue Adolphe Fischer
L-1521 Luxembourg
Tél.: (+352) 40 36 10-1
Fax: (+352) 40 36 10-228
E-mail: regie@ic.lu

Conception graphique:

Millenium - Bertrange

Crédit photographique:

MEV, Agence Blitz

- Les ambitions de l'Europe en matière de Lifelong Learning

page 9

- Comment accéder aux aides financières pour la formation professionnelle continue?

page 10

- Formation professionnelle continue: Epanouissement individuel et apport stratégique pour le développement de l'entreprise

page 11

- Un nouveau départ pour la Sacred Heart University

page 14

International

- Sondage auprès des entreprises exportatrices: Quelles sont les destinations préférées des exportateurs luxembourgeois?

page 18

- Le Président du Portugal en visite à la Chambre de Commerce du Luxembourg

- Conférence sur les opportunités de marché entre la Chine et le Luxembourg

page 22

- Forum Création d'Entreprises: La «passion d'entreprendre»

page 23

- Calendrier
- 17-19 septembre 2004: OEKOFOIRE Luxembourg
- 7 octobre 2004: Visite accompagnée du salon SECURITY à Essen

page 24

- 10-13 octobre 2004: Salon FOURNITURE à Liège – Le salon des métiers de bouche
- Messen und Ausstellungen im Oktober 2004

page 25

- inoga 2004 – Fachmesse für Hotels, Restaurants und Catering mit IKA, Olympiade der Köche

page 26

- Encore quelques places pour le stand collectif luxembourgeois à «Initiatives 2004»

page 27

- K – Visite accompagnée du Salon mondial du plastique et du caoutchouc

page 28

- Asian Development Bank: Business Opportunities Seminar
- Stand collectif au Salon Bangalore IT.com 2004

page 29

- Prestige & Art de Vivre
- Luxembourg Promotion Week in the Gulf Region

page 30

- Journées d'opportunités d'affaires 2004
- Indo-Belgium Chamber of Commerce and Industry in Mumbai

page 32

- La Chambre de Commerce de belux: Un Partenaire précieux pour les exportateurs luxembourgeois

page 36

- 8 octobre 2004: Journées russes

page 37

- Nouveau site internet pour l'ambassade du Luxembourg en Inde

page 38

- Directives et règlements publiés du 18 mai – 10 août 2004

page 40

- Union européenne: N'hésitez pas à recourir au médiateur européen
page 41

- Réglementation communautaire: L'EIC au service des entreprises
page 42

- Construire en toute sécurité
page 44

Formation

- Pour mobiliser l'encadrement: le réseau formation
page 48

- 3^e session de la «Formation de perfectionnement pour salariés permanents des entreprises de travail intérimaire»

- Seminar on starting a business in Luxembourg
page 52

- Cycle de formation d'agent de fabrication et d'agent de sécurité: Une initiative d'insertion réussie
page 53

- 2^e appel à propositions en vue de l'obtention de subventions dans le domaine de l'intégration des étrangers par l'apprentissage de la langue luxembourgeoise
page 54

- Diplôme d'Etudes Supérieures d'Université en «Management et Qualité des Entreprises et Services»
page 56

- E-tuteur: un nouveau métier dans le domaine de l'e-learning
page 57

Innovation

- Remise de prix aux lauréats de l'édition 2003/2004
- 6^e PCRD: 540 millions EUR pour des projets dans le domaine des sciences de la vie
page 58

- Galileo: 2^e appel à propositions doté d'un budget de 67 millions EUR
page 59

- Programme-Cadre européen de Recherche et Développement: Améliorer les instruments du 6^e PCRD
- Luxinnovation beteiligt sich am Arbeitskreis DESIGNinFORM
page 60

- Séminaires en prévision du 3^e appel d'offres du 6^e PCRD
- Le Luxembourg participe à l'enquête European Social Survey
page 61

Economie

- Enquête de l'European Business Panel: Comment assurer la compétitivité de l'économie luxembourgeoise?
page 62

- Rapport STATEC – CREA: Comment se porte la compétitivité du Luxembourg?
page 68

- World economy: Climate Indicator Stabilises at High Level
page 69

- Recherche scientifique: The Luxembourg Income Study (LIS) fête ses 20 ans
page 71

Législation et avis

- Chronique juridique: Les nouvelles règles applicables aux négociations collectives



page 72

- Avertissement: Entreprises de gardiennage et de surveillance
page 80

- Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce
page 82

- Libéralisation du marché de l'électricité au Luxembourg
page 83

Fédérations/U.E.L.

- Union des Entreprises Luxembourgeoises: Compétitivité de l'économie luxembourgeoise
page 84

- Keine Reform ohne Mentalitätswechsel
page 86

- L'efficacité énergétique améliorée en 2003
page 88

- La FEDIL demande le redressement de la compétitivité
page 89

- La clc se réjouit de l'investiture d'un commissaire pour la simplification administrative
- FEDIL: Déclaration gouvernementale – Accord de coalition
page 91

Actualités Entreprises

- En bref
- Arcelor: bonne marche des affaires et solides résultats financiers
page 94

- Recyclage d'équipements électroniques: Ecotrel nommé son directeur
page 95

- Gemeinnützige Stiftung zugunsten umweltfreundlicher Energien gegründet
page 96

- Equipements automobile: Arcelor et la SNCI cèdent IEE
- «SOS at Home» lance un nouveau concept de services à domicile
page 97

- Scholtes et Brauch S.A. récompensée par un trophée ASTRON
page 98

- Certification: ESCEM lance son nouveau site Internet
- Tourismus: Luxemburg bei der weltgrößten Bustouristikmesse in Köln
page 100

- Internetkunden bewerten www.sales-lentz.lu positiv
page 101

Bourse d'entreprises

page 102

Liquidations

page 106

Formation continue: enjeux



professionnelle

et finalités pour les PME



Dans le champ de la formation professionnelle continue, la demande des PME est plus faible que celle des moyennes et grandes entreprises. Leurs dirigeants, conjoints collaborateurs et salariés accèdent encore trop peu à la formation professionnelle continue. Mettre en évidence les finalités et les pratiques de formation des PME, identifier quelques-unes des causes de cette réalité afin de développer des solutions innovantes et adaptées, qui permettent de mieux utiliser la formation comme facteur de compétitivité des PME, tel est l'enjeu de ce dossier.

Bon nombre de PME luxembourgeoises organisent et utilisent la formation comme facteur de développement. Certaines de leurs caractéristiques, notamment leur souplesse, adaptabilité et réactivité sont facilitatrices. Le développement et l'organisation de formations naissent souvent d'un besoin impérieux. Une évolution technologique ou réglementaire par exemple, rendra indispensable un accroissement des compétences car la petite entreprise est étroitement liée à son environnement, à ses fournisseurs et à sa technique. Une gestion très pragmatique et peu planifiée de la formation est par conséquent la règle dans les PME. Le décideur d'une formation n'est ni

un directeur général, ni un DRH ou un responsable de formation. C'est l'entrepreneur lui-même.

■ Les finalités et les pratiques de formation dans les PME

Certains moments-clés de la vie de la société sont favorables au développement de formations: la création, l'achat et la transmission de la société, l'évolution d'un produit ou d'un service, l'approche d'un nouveau marché, l'installation d'équipements nouveaux, l'extension de l'activité, l'informatisation etc. Les formations les plus suivies sont des actions de formation à courte durée telle que les séminai-



La pédagogie doit être proche du terrain de l'entreprise



res, les workshops etc. qui visent l'acquisition, la conservation et le développement de compétences. Ces formations permettent au stagiaire d'être plus performant dans l'exercice de sa fonction en s'adaptant aux modifications des conditions de travail impliquées par l'évolution organisationnelle et technologique ainsi que par l'évolution de l'environnement de l'entreprise.

Les formations en gestion de l'entreprise et techniques de management sont surtout recherchées par les dirigeants de PME. Faire le point sur l'orientation et le développement stratégique de son entreprise, acquérir des techniques plus efficaces en matière de gestion, prendre le recul nécessaire pour affronter de nouveaux défis, partager des idées etc. ne sont que quelques objectifs de formation mis en évidence par les responsables d'entreprise.

Afin de permettre aux participants d'appliquer concrètement les concepts enseignés dans leur activité professionnelle, la pédagogie à mettre en œuvre, doit être proche du terrain de l'entreprise, c'est-à-dire une liaison étroite entre concepts théoriques et pragmatiques, bref des formations-actions. Permettre au

stagiaire de faire évoluer son savoir-être et d'enrichir son savoir-faire avec des outils et méthodes directement opérationnels, viser un retour sur investissement directement palpable par le dirigeant d'entreprise, tels sont l'enjeu et l'objectif des formations en PME.

■ Le public-cible des actions de formation

Les PME ont des besoins grandissants de se former dans des domaines élargis, pour une population diversifiée, dirigeants, conjoints collaborateurs et salariés.

La formation s'adresse en tout premier lieu au prescripteur lui-même. Il s'agit le plus souvent du dirigeant, impliqué à tous les niveaux de l'entreprise, de l'ambition stratégique à la production en passant par les fonctions administratives. Personnage-clé de l'entreprise, il influe considérablement sur son développement. Le conjoint collaborateur est également bénéficiaire, du fait de sa place auprès du chef d'entreprise. Enfin, la formation permet aux salariés d'augmenter leur potentiel individuel et de participer à l'accroissement de la compétitivité de l'entreprise.

■ Les obstacles des PME en matière de formation

Les PME représentent un public spécifique avec des exigences particulières. Des contraintes, réelles et quotidiennes, freinent souvent l'accès à la formation de ces entreprises.

L'organisation de formations inter-entreprise peut susciter certaines craintes et réticences pour le chef d'entreprise. En effet, le stagiaire en formation à l'extérieur, revient parfois avec des ambitions que la PME ne pourra pas satisfaire. Par conséquent, il présente un risque de mobilité qui peut se révéler catastrophique pour les PME où les équipes sont restreintes et présentent parfois des difficultés de recrutement.

Le manque de temps est une réalité pour les chefs d'entreprise. Ils assurent des horaires renforcés et compensent souvent eux-mêmes l'absence de leurs salariés, leur remplacement étant difficile à réaliser. Par conséquent, ils sont réticents à voir s'accroître leur temps de travail pour des formations qui ne sont parfois pas prioritaires à leurs yeux.

«L'absence des besoins» ou le doute sur l'utilité de la formation traduit souvent une faible capacité et une méconnaissance des apports réels de la formation. De nombreux chefs d'entreprise doutent du caractère directement applicable de la formation à leurs problèmes particuliers.

La complexité grandissante de l'ingénierie et le nombre d'interlocuteurs potentiels, font reculer l'appétence des PME pour la formation. Le montage des dossiers est un travail ardu, qu'il s'agisse de la formalisation des besoins, du repérage de l'offre, de l'organisation des stages ou des demandes de financement auprès de l'Etat.

■ Les chemins de la réussite

L'ingénierie des actions de formation est une demande prioritaire des PME. Elles ont besoin d'un référent de terrain qui les accompagne activement dans leur démarche de formation et participe à leurs projets de développement, les informe sur l'offre du marché et les aide à construire leur plan de formation ainsi que dans leurs démarches d'accès aux aides étatiques dans le cadre de la loi modifiée du 22 juin 1999 sur la formation professionnelle continue.

Les modalités d'organisation des formations doivent être souples. L'organisation des formations en modules d'une durée de 2-3 jours permet aux stagiaires de mettre en pratique les acquis entre les sessions et de contourner partiellement les problèmes d'indisponibilité.

Par ailleurs, en tant qu'organisme de formation il s'agit de communiquer avec originalité et précision par l'intermédiaire d'actions de mailings, d'organisation de conférences, d'entretiens directs avec les dirigeants, de rédaction d'articles etc. Le message doit être le plus pragmatique possible et s'appuyer sur les préoccupations majeures du chef d'entreprise.

En conclusion, la formation est un élément indispensable à la compétitivité, croissance, voire à la survie des PME. Celles-ci sont particulièrement sujettes aux transformations de leur environnement et ont un impérieux besoin de compétences pour maîtriser ces mutations. La formation permet aux PME d'augmenter leurs connaissances, d'améliorer leur capacité à résoudre des problèmes, d'utiliser de nouvelles



méthodes de travail, de résoudre des problèmes, bref de développer des savoirs et savoir-faire plus efficaces. ■

Les ambitions de l'Europe en matière de Lifelong Learning

La Commission européenne a présenté, le mercredi 14 juillet 2004, ses propositions financières dans les domaines de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Celles-ci sont appelées à succéder aux programmes actuels pour la période 2007-2013 et devront contribuer à atteindre l'objectif de Lisbonne à savoir, faire de l'Europe, l'économie de la connaissance la plus compétitive à l'horizon 2010. A prix courant, l'ensemble des budgets est pratiquement trois fois

supérieur par rapport à celui des programmes actuels. Ces propositions doivent maintenant être examinées par le Conseil et le Parlement européen, l'objectif étant une adoption fin 2005.

Doté d'un budget de 13,6 milliards d'euros sur 7 ans (une augmentation de 246 % par rapport à la période 2000-2006), le nouveau programme donnera à l'Union un instrument qui contribuera à l'amélioration de la qualité des systèmes d'éducation et de formation. Le pro-

gramme sera composé de quatre programmes sectoriels se concentrant sur l'enseignement scolaire (Comenius), l'enseignement supérieur (Erasmus), la formation professionnelle (Leonardo Da Vinci) et l'enseignement pour les adultes (Grundtvig).

Les nouveaux programmes Education, MEDIA, Culture et jeunesse de la Commission pour 2007-2013 peuvent être consultés sous: http://www.europa.eu.int/pol/educ/index_fr.htm ■

Comment accéder aux **aides financières** pour la formation professionnelle continue?



Depuis le 1^{er} janvier 2000, les entreprises luxembourgeoises peuvent bénéficier d'une contribution financière de l'Etat pour encourager les investissements en matière de formation professionnelle continue. Cette contribution publique se présente sous forme d'une aide directe équivalente à 10 % net d'impôt du coût d'investissement réalisé, ou bien, d'une bonification d'impôt à hauteur de ce même coût d'investissement. L'Etat entend contribuer ainsi à l'essor de la formation professionnelle continue au Luxembourg en proposant aux entreprises une incitation financière susceptible de dynamiser cette évolution.

Outre l'intérêt financier manifeste de la loi, c'est surtout son caractère structurant et professionnalisant qui lui confère sa véritable valeur: elle vise à systématiser la formation professionnelle continue au sein de l'entreprise et, par conséquent, à la positionner comme un vecteur privilégié du développement économique et social.

Ainsi, au cours de l'année 2002 un montant de 13,82 millions € a été versé aux entreprises ayant respecté les principes de gestion fixés par la loi du 22 juin 1999 portant sur le développement de la formation professionnelle continue. Le Ministère de l'Education Nationale

s'attend à une nette progression du montant global des aides directes allouées pour l'année 2003.

Force est de constater que bon nombre d'entreprises, notamment les petites et moyennes entreprises éprouvent quelques difficultés, notamment pour se conformer aux exigences procédurales parfois contraignantes prévues par la loi. Conscient de cette problématique, l'Institut National pour le développement de la Formation Professionnelle Continue (INFPC), en étroite coopération avec l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC), propose une formation pratique d'une journée ayant comme objectif de familiariser les entreprises avec les conditions et les modalités d'accès à cette aide publique.

Un nouveau cycle de formations sera proposé aux entreprises à partir de la rentrée du mois de septembre dans les locaux de l'INFPC. Pour de plus amples renseignements concernant les formations spécifiques et les aides financières en matière de formation professionnelle continue, nous vous invitons à consulter le site Internet www.infpc.lu ■

Epanouissement individuel et apport stratégique pour le développement de l'entreprise

L'institut de formation de la Chambre de Commerce a recueilli les propos de Madame Dominique Schmit, responsable de formation chez Soludec S.A. Selon Madame Schmit, son rôle consiste à aider les différents acteurs à réfléchir sur l'utilité des actions de formation, ainsi que sur leur valeur ajoutée. Il s'agit d'employer la formation comme outil de développement de l'entreprise. La formation professionnelle continue doit faire partie intégrante de la culture d'une entreprise et devenir un outil au service de sa stratégie.



Madame
Dominique
Schmit,
responsable
de formation
chez
Soludec S.A.

Merkur: Quels sont les finalités et les objectifs de la politique de formation chez Soludec S.A.?

DS: «Le plan de formation chez Soludec reflète une triple finalité. D'une part, les actions de formation permettent aux salariés d'exercer de manière performante leur métier par l'adaptation de leurs compétences aux modifications des conditions de travail et par le développement de savoir-faire et savoir-être plus efficaces. D'autre part, en recherchant l'évolution de sa carrière et de son développement personnel, la formation constitue pour le salarié un moyen de réalisation de ses projets et attentes individuels.

Enfin, les raisons d'être du développement de formations chez Soludec sont étroitement liées à son plan stratégique. L'atout le plus important de la formation est sa contribution à l'efficacité collective de Soludec. Notre Direction Générale a retenu en avril l'année passée cinq orientations stratégiques dont la gestion des ressources humaines et la politique de formation est un moyen, instrument, outil et levier de réalisation parmi d'autres. Comment augmenter par exemple la valeur ajoutée de notre entreprise et développer le potentiel du personnel, si ce n'est par la définition d'une politique de formation qui permet d'augmenter son employabilité, mobilité et flexibilité?»

Merkur: Dans quel sens, la formation est-elle une fonction partagée entre la direction générale, la direction des ressources humaines, les managers, les formés ainsi que vous-même en tant que responsable de formation chez Soludec S.A.?

DS: «Ne pouvant agir seul, le responsable de formation doit animer des liens stratégiques avec les différents acteurs concernés dans l'entreprise en matière de formation. Il a un rôle de médiateur et de consultant à jouer entre ces différents acteurs. Afin de construire le véritable besoin en formation, il doit faire fonctionner le triangle qui réunit la Direction Générale, les évaluateurs



et les évalués. La formation ne peut être développée en fonction d'un besoin pré-défini par le responsable de formation, mais ce dernier doit plutôt aider les différents acteurs à analyser et à construire les formations en fonction de l'évolution des métiers de l'entreprise, des projets individuels des salariés et des orientations stratégiques de l'entreprise.»

Merkur: Quels sont vos outils et méthodologie d'analyse des besoins en formation?

DS: «Deux fois par année, chaque salarié doit réaliser une auto-évaluation par rapport à son référentiel de métier, dont l'analyse des écarts identifiés donne lieu à la réalisation d'un cahier des charges. Le supérieur hiérarchique évalue avec l'individu comment la formation peut l'aider à perfectionner les comportements, compétences et connaissances requises par son poste de travail. Pour chaque action de formation à mettre en place, l'évaluateur et l'évalué doivent définir ce que l'action de formation apporte comme valeur ajoutée à Soludec, au métier et à l'individu. Le responsable de formation doit regrouper l'information reçue des différents services en thématiques de formation et évaluer les coûts afin que la Direction Générale puisse prendre les décisions, en fonction des orientations stratégiques de l'entreprise.»

Merkur: Quelle est votre méthodologie d'évaluation de la formation?

DS: «Au moment de l'élaboration du cahier des charges, le supérieur hiérarchique et le formé doivent définir eux-mêmes comment ils veulent mesurer l'impact de la for-

mation. Une évaluation à chaud et à froid nous importe afin de connaître le transfert des acquis du formé dans la situation de travail, bref la plus-value de la formation. Lors de l'entretien annuel d'évaluation du personnel, le directeur des ressources humaines analyse en coopération avec l'employé, la progression réalisée par rapport aux objectifs fixés l'année d'avant.»

Merkur: Quelles sont les plus-values de la mise en œuvre du plan de formation pour Soludec S.A. en termes de résultats observables?

DS: «Depuis l'organisation des premières formations dans notre société en 1999, la prise de conscience de l'importance de la formation s'est construite et ancrée progressivement dans notre société. D'une manière générale, je peux affirmer aujourd'hui que le développement et l'organisation de formations nous permettent d'augmenter la qualité et la performance de l'entreprise. Le développement des compétences de notre personnel augmente la dynamique de groupe et la motivation au travail, permet un épanouissement personnel, une mise en valeur des métiers et une meilleure prise de conscience des responsabilités.»

Merkur: Quel est le bilan que vous pouvez dresser de la loi modifiée du 22 juin 1999 sur la formation professionnelle continue en termes d'avantages et d'obstacles rencontrés?

DS: «La loi modifiée du 22 juin 1999 correspond aux pratiques de formation et de management des ressources humaines chez Soludec. Les données requises afin de pou-

voir bénéficier de la subvention étatique fournissent le cadre d'organisation, de gestion et de suivi de la fonction formation. Dans mon travail quotidien, il m'importe d'aider les différents acteurs à réfléchir sur l'utilité des actions de formation ainsi que sur leur valeur ajoutée afin d'employer la formation comme outil de développement de notre société.»

Merkur: Quels sont les défis auxquels vous devez faire face au cours de votre travail quotidien de responsable de formation?

DS: «La prise de conscience de l'utilité, de l'importance et de la valeur ajoutée des actions de formation par le personnel ne va pas de soi et exige l'appui de la Direction Générale ainsi que de bonnes compétences relationnelles et de communication de la part du responsable de formation. Afin que la formation entre dans la culture d'une entreprise, et devienne un outil au service de sa stratégie, il s'agit d'expliquer et de communiquer beaucoup sur le pourquoi de la formation. Le responsable de formation doit mettre en œuvre des compétences comme la persévérance, la créativité, la rigueur, la disponibilité et l'écoute.» ■

Pour plus d'informations:
Soludec S.A.,
Tél.: 26 599-1,
www.soludec.lu

Données-clés de Soludec S.A.:
Secteur d'activité: construction
Date de création: 1949
Chiffre d'affaires:
55,32 millions d'euros
Nombre d'employés: 443



"L'image, notre métier depuis 25 ans"

Ce
mois-ci,
C a n o n
Luxembourg fête
son quart de siècle
de présence au Grand-
Duché du Luxembourg.
Nous en sommes particulière-
ment fiers ! Car durant ces **25**
années, nous avons eu le plaisir de
conseiller et de soutenir des milliers
d'entreprises et de particuliers grâce à nos produits
dédiés à l'image : appareils de bureaux, multi-
fonctions, solutions IT, fax, appareils photo
et caméras vidéo, scanners, imprimantes,...

Après cette étape importante, **Canon**
Luxembourg est prêt pour le prochain
quart de siècle ! Et vous, êtes-vous
prêt à relever le défi pour les **25 années**
à venir ? Avec Canon, bien sûr
vous pouvez !



Un nouveau pour la **Sacred**



*Entretien
avec Louise
Courte-
manche –
Directrice
de la Sacred
Heart Univer-
sity (Campus
Luxembourg)*

Merkur: Qu'est-ce que la «Sacred Heart University»?

LC: «La Sacred Heart University a été fondée par l'évêque Walter W. Curtis du diocèse de Bridgeport en 1963 à Fairfield dans l'état du Connecticut aux Etats-Unis. C'était la première université catholique aux Etats-Unis à employer des professeurs laïques ou adhérant à d'autres confessions, dans l'esprit du Concile de Vatican II. Aujourd'hui, la Sacred Heart University est la deuxième plus grande université catholique dans les «New England States», c'est-à-dire le nord-est des Etats-Unis.

Dans le cadre du dossier de ce mois consacré à la Formation Professionnelle continue, c'est tout naturellement que la Chambre de Commerce est allée à la rencontre de Madame Louise Courtemanche, Directrice de la Sacred Heart University. L'université vient d'emménager au premier étage du nouveau bâtiment de la Chambre de Commerce. La Sacred Heart University est la seule université au Luxembourg à proposer un MBA reconnu par les Etats-Unis.

Depuis 1963, plus de 25.000 étudiants ont franchi le portail de l'université, leur diplôme en poche. Nous comptons aujourd'hui plus de 6.000 étudiants. Environ 1.800 entreprennent des études de troisième cycle (mastère ou doctorat). L'université est accréditée par le «New England Association of Schools and Colleges», une des six entités légales d'accréditation américaines.»

Merkur: Quelle est votre mission?

LC: «La Sacred Heart University est dotée d'une mission très claire depuis sa création: participer active-

ment au développement personnel et académique de ses étudiants pour les préparer à la vie professionnelle et les encourager à contribuer de façon significative à la communauté humaine. Chaque étudiant profite d'un conseil personnalisé et d'un suivi continu, ce qui caractérise la philosophie d'enseignement à la Sacred Heart University. Il est important de souligner que l'université accueille tous les hommes et les femmes de cultures et de confessions religieuses diverses qui partagent les mêmes intérêts pour la vérité, l'érudition, la dignité humaine, la liberté et le progrès (humain) de la société.»

départ

Heart University

Merkur: Depuis quand l'université est-elle au Luxembourg?

LC: «En 1991, l'université décide de s'implanter en Europe et d'élire domicile au Luxembourg. C'est le Professeur Dr Pete Fairbaugh, ayant certaines affinités avec le pays, qui démarre le programme de MBA (Master of Business Administration) en 1991 avec une poignée d'étudiants. Dès ses débuts, la Sacred Heart University souhaite contribuer de façon significative au paysage éducatif du Luxembourg et de la Grande Région. D'ailleurs, à ses débuts, la Sacred Heart University résidait dans l'ancienne Chambre de Commerce. Nous revenons donc à nos origines!»

Merkur: Depuis le mois d'août, la Sacred Heart University s'est installée à la Chambre de Commerce. Pourquoi?

LC: «Oui, c'est un nouveau départ pour la Sacred Heart University. Nous sommes très enthousiastes face aux nouvelles opportunités qu'engendre ce déménagement. Le regroupement de nos sites administratif et académique nous permet de mieux communiquer avec nos étudiants en leur offrant un environnement d'apprentissage très professionnel et fonctionnel. Nous sommes par ailleurs en train d'identifier et de développer des synergies avec la Chambre de Commerce et nous pourrions donner plus de détails bientôt. C'est un réel partenariat qui

se met en place avec la Chambre de Commerce et nous en sommes très fiers. Notre présence continue au Luxembourg depuis 13 ans aurait été impossible sans la confiance que nous a accordée de nombreuses personnes, tant nos étudiants et nos conseillers que le monde des affaires. Nous leur en sommes très reconnaissants.»

Merkur: Comment la Sacred Heart University est-elle organisée?

LC: «Le Président Dr Anthony J. Cerna dirige l'université, soutenu par son équipe de vice-présidents, de doyens, de professeurs, etc. Le volet académique est développé et géré par le Vice-President for Academic Affairs, le Dr Thomas V. Forget, qui est responsable des quatre facultés de l'université, soit les «Colleges»: College of Arts & Sciences, College

of Business, College of Education and Health Professions, University College. Au Luxembourg, les programmes offerts en ce moment sont rattachés au «College of Business», mené par le doyen, le Dr Stephen M. Brown. Le Président a également formé un Conseil de Régents pour nous conseiller sur la stratégie à mener face aux développements du Luxembourg et de la Grande Région. M. Edmond Israel est le président de ce conseil de régents dont fait également partie M. Pierre Gramagna. Et finalement, je dirige le Campus du Luxembourg, tant au niveau administratif qu'académique.

Merkur: Quels programmes offrez-vous au Luxembourg?

LC: «Nous offrons un programme de MBA (Master of Business Administration) ainsi que des certificats





professionnels en finance, en management d'équipes, en ressources humaines, en marketing, etc. Les certificats s'obtiennent en suivant quatre cours dans un domaine précis. Ce sont tous des diplômes de 3^e cycle.»

Merkur: Pourquoi vos étudiants reprennent-ils leurs études?

LC: «Après quelques années dans le monde du travail, certains souhaitent accéder à des postes offrant plus de responsabilités et d'opportunités, et d'autres désirent se lancer en affaires. Le MBA ou un certificat peut servir de tremplin vers de nouveaux horizons, quelque soit le domaine de spécialisation initial de l'intéressé (ingénieur, commerçant, banquier, traducteur...).»

Merkur: Qu'est-ce que le MBA et comment est-il structuré?

LC: « Le MBA est un diplôme de management permettant aux étudiants d'analyser et de comprendre toutes les fonctions d'une entreprise ainsi que la manière dont ces fonctions s'articulent entre elles. Le MBA de la Sacred Heart University

regroupe douze cours obligatoires dont le leadership et l'éthique, la comptabilité, la finance, le management, le comportement organisationnel, le marketing, le droit, la stratégie d'entreprise, l'économie managériale, le commerce international, le management des opérations, et les systèmes d'information. En plus de ces cours obligatoires, l'étudiant doit choisir cinq cours à option lui permettant, s'il le désire, de se spécialiser dans un champ tel par exemple la finance, le management ou la comptabilité. Si l'étudiant ne souhaite pas se spécialiser, il ou elle pourra choisir les cours à option parmi une palette variée, selon ses intérêts.

Les cours se déroulent en soirée pendant la semaine ou le samedi matin, en petits groupes favorisant les échanges, les discussions et les travaux collectifs. Chaque cours dure 36 heures, s'étale sur 6 ou 12 semaines et se donne en anglais. Certains cours sont partiellement transmis via vidéoconférence par nos professeurs aux Etats-Unis qui traversent ensuite l'Atlantique pour enseigner la moitié du cours ou plus au Luxembourg.

Les étudiants peuvent s'inscrire pendant toute l'année et commen-

cer le programme au début de chaque session (toutes les 6 semaines environ).»

Merkur: En quoi êtes-vous différents des autres programmes offerts?

LC: « Les programmes de 3^e cycle de la Sacred Heart University ont été conçus spécifiquement pour les étudiants qui désirent poursuivre leurs activités professionnelles pendant leurs études, sans sacrifier le contact humain ni la richesse des interactions avec les professeurs et leurs pairs. Comme les cours se déroulent à intervalles réguliers, pendant la semaine, sur 6 ou 12 semaines, cette formule permet aux étudiants de tisser de solides liens qui leurs seront très utiles pendant leur carrière. Le «Networking» ou «réseautage» est une notion très importante en Amérique du Nord et dans les Grandes Ecoles. Nous permettons à nos étudiants de construire des liens dans la communauté d'affaires et au-delà. De formations, d'expériences et de nationalités différentes, les étudiants se forment de solides relations en appliquant les concepts appris et en échangeant leurs points de vue dans un environnement dynamique, international et motivant.

Merkur: Y a-t-il des possibilités d'échanges avec les Etats-Unis?

LC: «Oui, c'est d'ailleurs un grand avantage pour nos étudiants. Un étudiant inscrit à la Sacred Heart University l'est aussi bien au Luxembourg qu'aux Etats-Unis. Nos étudiants peuvent donc suivre un cours ou plusieurs, voire faire une année complète ou plus sur notre campus américain. Nous avons également des échanges réguliers de professeurs et d'étudiants pendant l'année. Certains cours tels «Intercultural Management» ou «Global Issues in Contemporary Management» rassemblent des étudiants basés aux Etats-Unis et au Luxembourg sur un des deux campus pour deux semaines

de séminaires intensifs. Ces cours comprennent des visites d'entreprises, des rencontres avec des dirigeants de grandes sociétés ainsi que des visites culturelles permettant une immersion culturelle complète.»

Merkur: Qui sont vos étudiants au Luxembourg?

LC: «La plupart des étudiants qui suivent le programme du MBA ou celui des certificats ont déjà acquis une première expérience professionnelle et détiennent un premier diplôme (équivalent au bachelors américain). Ils ont en moyenne 33 ans et sont ingénieurs, cadres, ban-

quiers, commerçants, artistes... Ils représentent environ 25 nationalités. Les Américains, les Luxembourgeois et les frontaliers sont en tête de liste.»

Merkur: Qui sont les professeurs?

LC: «Le corps professoral se compose de professeurs du campus américain et de gens d'affaires aux compétences reconnues issus de la Grande Région. Nous sommes très heureux d'accueillir un tout nouveau professeur sur notre campus luxembourgeois, le Dr Alfred Steinherr, un économiste de renom ayant

obtenu de nombreuses distinctions. Il a obtenu son Ph. D. à Cornell University et détient le poste de «Chief Economist» à la Banque européenne d'investissement. L'université, tous campus confondus, emploie 153 professeurs à temps plein.

Merkur: Est-ce que les diplômes sont reconnus au Luxembourg?

LC: «Oui, bien sûr. Nos diplômes sont délivrés par la Sacred Heart University aux Etats-Unis et nos étudiants peuvent faire homologuer leur diplôme auprès du Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.» ■

Informations et inscriptions:

Sacred Heart University, 7, rue Alcide de Gasperi, Chambre de Commerce, Bâtiment B – 1^{er} étage, L-2981 Luxembourg – Tél.: +352 22-76-13 – Internet: www.shu.lu

LA SACRED HEART UNIVERSITY LUXEMBOURG EN BREF

Nombre d'étudiants	Plus d'une centaine
Nombre de nationalités représentées	Plus de 25
Nationalités les plus représentées	USA (16 %), L (12 %), F (11 %), B (8 %), DK (5 %), I (5 %), D (4 %), GB (4 %)
Age moyen	33 ans
Situations professionnelles	Ingénieur ou cadre moyen
Démographie	58 % Hommes, 42 % Femmes
Nombre de diplômés par année	Une trentaine
Lieu de résidence des étudiants	L, B, F, D
Nombre de différents cours offerts pendant l'année	Une vingtaine
Quelques employeurs des étudiants	Arcelor, Clearstream, Commerzbank, Delphi, Den Dansk Bank, Goodyear, Husky, JPMorgan, Namsa, P&T, etc.

MATERIEL ELECTRIQUE ■ APPAREILS ELECTRIQUES ■ APPAREILS DE MESURE
ECLAIRAGE ■ SECURITE ■ AUDIO-VIDEO-SAT

A.R.TECH. SOCIETE ANONYME

L'ART DE LA TECHNOLOGIE

70, MILLEWEE • GASPERICH • BP 1044 • L-1010 LUXEMBOURG
TEL. 49 33 33 • FAX 40 26 34 • E-mail com@artech.lu

Quelles sont les destinations des exportateurs

Afin de fixer les destinations de ses missions économiques à l'étranger en fonction des besoins de ses membres, la Chambre de Commerce effectue régulièrement un sondage auprès des entreprises exportatrices implantées au Grand-Duché. Au mois d'avril 2004, le Département international de la Chambre de Commerce a lancé un nouveau sondage auprès des entreprises exportatrices pour connaître les pays cibles en matière de commerce extérieur.

Le questionnaire a été envoyé à quelque 600 entreprises qui ont des relations commerciales sur des marchés étrangers.

Parmi les 600 entreprises contactées, 213 ont participé au sondage, ce qui correspond à un taux de réponse de 35,21 %, ce qui permet à la Chambre de Commerce de proposer un programme de travail 2005 légitimé par les demandes et les intérêts stratégiques de ses ressortissants.

■ Les pays cibles des entreprises exportatrices luxembourgeoises

Si on regroupe les réponses des entreprises par continent, on constate que les 25 Etats membres de l'Union européenne sont les desti-

nations cibles dominantes des entreprises luxembourgeoises, devant les autres pays européens, les Etats-Unis, l'Asie, l'Afrique et le Moyen-Orient (cf. graphique 1).

Au sein de l'Union européenne, ce sont logiquement les pays voisins du Grand-Duché qui suscitent le plus d'intérêt parmi les entreprises résidentes (cf. graphique 2).

Ces résultats sont confirmés par les chiffres relatifs au commerce extérieur du Statec portant sur l'année 2003, qui montrent que les principaux échanges commerciaux sont effectués avec les trois pays limitrophes du Luxembourg.

Les exportations totales vers ces trois pays ont atteint une valeur de 5,2 milliards EUR, alors que ces derniers ont vendu des biens pour une valeur de 9,1 milliards EUR aux

agents économiques luxembourgeois.

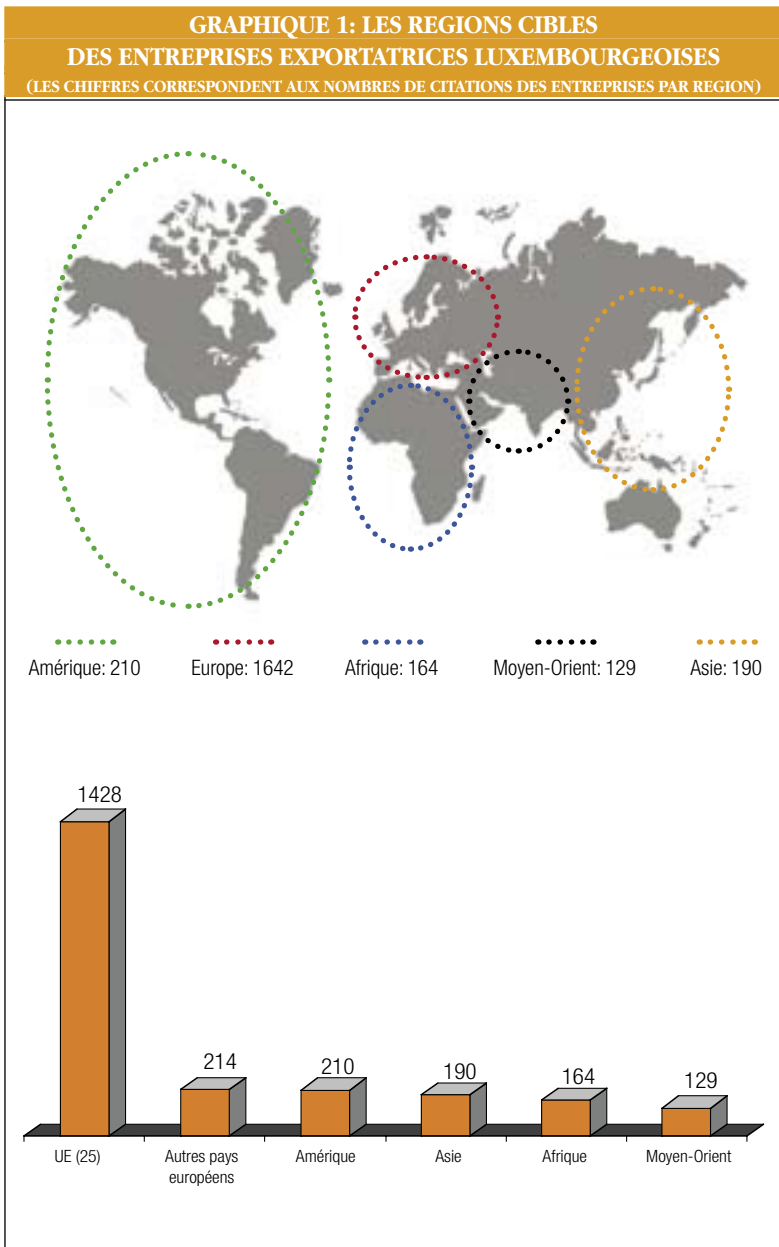
Selon le sondage de la Chambre de Commerce, la France se place en tête du classement relatif à l'Union Européenne des 25, suivie de l'Allemagne, de la Belgique, des Pays-Bas, de la Pologne, du Royaume-Uni, de la République tchèque et de l'Italie.

On constate également que trois des nouveaux Etats membres figurent parmi les dix premiers pays du classement relatif à l'Union Européenne des 25. En effet, la Pologne se classe 5^e, la République tchèque 7^e et la Hongrie 10^e, ce qui démontre l'intérêt des entreprises luxembourgeoises pour les marchés des nouveaux Etats membres (cf. graphique 3).

Les relations économiques entre le Luxembourg et les nouveaux Etats

préférées

luxembourgeois?



membres ont en effet connu une hausse spectaculaire au cours des dix dernières années. Les exportations de biens des entreprises luxembourgeoises vers ces pays ont pratiquement décuplé au cours des dix dernières années. Elles sont passées de 30 millions EURO en 1993 à 274 millions en 2003 et représentent désormais 2,9 % des exportations totales du Luxembourg. Ces pays sont devenus pour les entreprises luxembourgeoises des marchés plus importants que les Etats-Unis (226 millions EUR) ou la Chine (127 millions EUR).

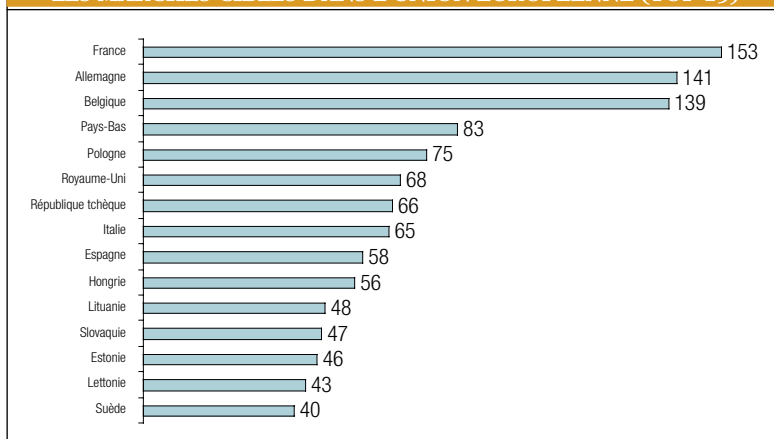
Les principaux pays destinataires des biens luxembourgeois au sein des nouveaux Etats membres sont la Pologne (37 %), la République tchèque (31 %) et la Hongrie (13 %). Ces trois marchés représentent à eux seuls les 4/5 des exportations du Luxembourg vers les nouveaux Etats membres.

Les échanges commerciaux avec les dix pays adhérents se sont régulièrement soldés par un excédent, qui s'est élevé en 2003 à plus de 90 millions EUR.

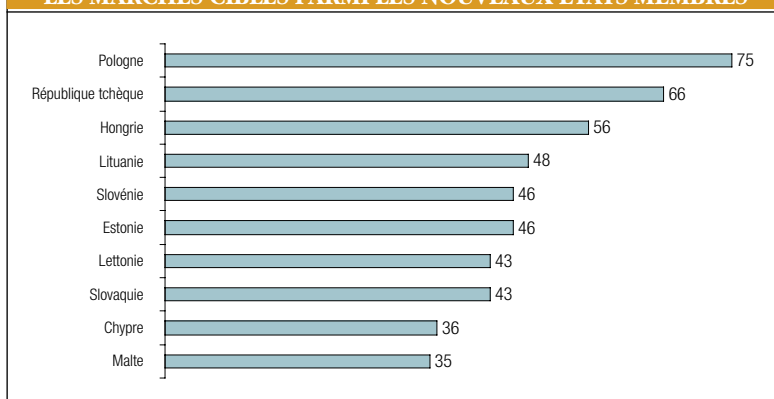
Parmi les autres pays européens, qui ne font pas partie de l'Union européenne des 25, la Russie a suscité le plus d'intérêt, devant la Roumanie. En troisième position, se classe la Suisse, devant la Norvège et la Bulgarie, qui, comme la Roumanie, est candidate pour adhérer à l'Union Européenne en 2007.



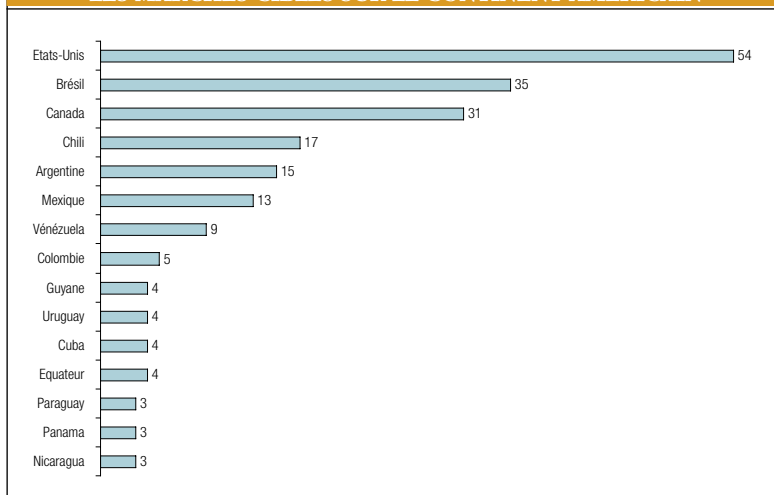
**GRAPHIQUE 2:
LES MARCHES CIBLES DANS L'UNION EUROPEENNE (TOP 15)**



**GRAPHIQUE 3:
LES MARCHES CIBLES PARMI LES NOUVEAUX ETATS MEMBRES**



**GRAPHIQUE 4:
LES MARCHES CIBLES SUR LE CONTINENT AMERICAIN**



Sur le continent américain, les Etats-Unis ont été le plus souvent cités, devant le Brésil et le Canada. Derrière se placent des pays comme le Chili, l'Argentine et le Mexique (cf. graphique 4).

Globalement, les Etats-Unis représentent 3,2 % des exportations luxembourgeoises. Cependant celles-ci ont stagné ces 5 dernières années, surtout à la suite du ralentissement économique qu'ont connu les Etats-Unis entre 2000 et 2003.

Malgré le recul de 18 % enregistré par les exportations de biens du Luxembourg vers les Etats-Unis en 2003 par rapport à 2002, ce pays reste la 8^e destination commerciale pour les entreprises luxembourgeoises.

Sur le continent asiatique, la Chine est de loin le pays qui intéresse le plus les entreprises luxembourgeoises. Viennent ensuite le Japon, l'Inde, la Thaïlande et Taiwan (cf. graphique 5).

D'après le Statec, les ventes en Asie auraient pour la première fois dépassé les ventes destinées au continent américain. Ainsi, la Chine représente désormais 9 % des exportations hors Union Européenne du Luxembourg avec une valeur de 409 millions EUR. Endéans une seule

année, les ventes vers la Chine ont presque doublé. Ce phénomène est dû notamment à l'extrême croissance de la demande chinoise d'acier qui a pu être satisfaite par l'industrie sidérurgique ayant son siège au Luxembourg. Celle-ci a pu écouler les stocks qui ne pouvaient être vendus aux Etats-Unis en raison des mesures de protection mises en place par les autorités américaines.

Au Moyen-Orient, les pays des Emirats Arabes Unis (E.A.U.) sont largement en tête. Ces pays présentent un potentiel de croissance élevé et des opportunités d'affaires formidables pour les entreprises luxembourgeoises. Les exportations luxembourgeoises vers les E.A.U. ont augmenté de 50 % entre 2002 et 2003.

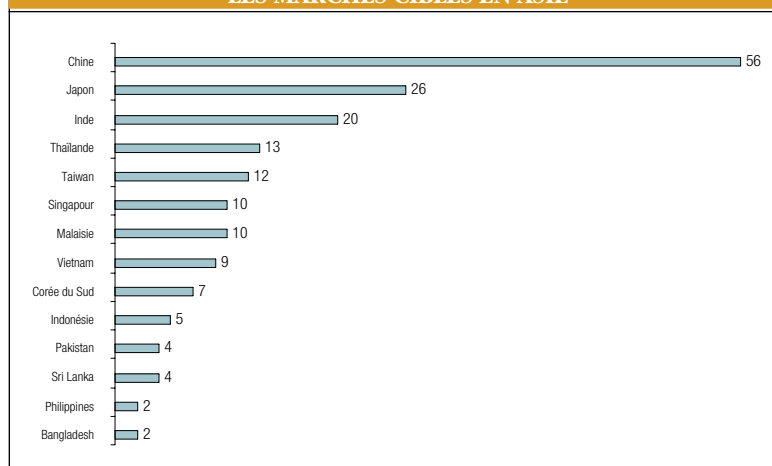
Dans le sondage de la Chambre de Commerce, les E.A.U. sont suivis par l'Arabie Saoudite, Israël, l'Iran et le Liban (cf. graphique 6).

La Chambre de Commerce a l'intention d'organiser chaque année au moins une mission promotion économique sur le continent asiatique ainsi que dans les pays du Golfe, afin d'assister les entreprises luxembourgeoises dans leurs actions de prospection de nouveaux marchés et afin de les soutenir à saisir les nombreuses opportunités sur ces marchés porteurs et hautement dynamiques.

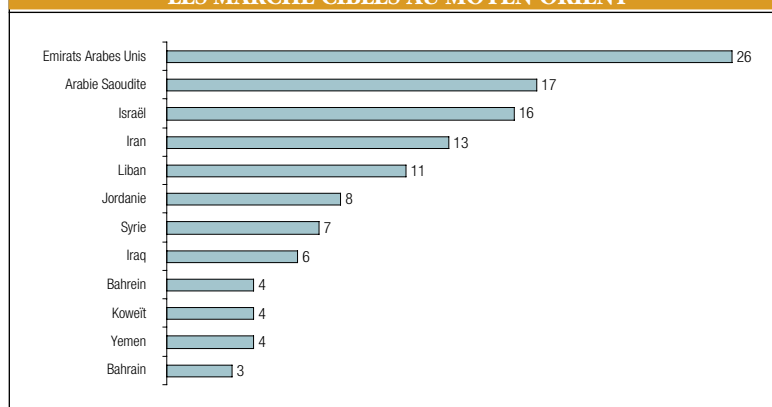
En Afrique, ce sont surtout les pays du Maghreb et l'Afrique du Sud qui retiennent l'attention des entreprises. En effet les exportations du Luxembourg vers les pays du Maghreb représentent un quart des exportations luxembourgeoises vers le continent africain et celles vers l'Afrique du Sud en représentent 19 %.

Les résultats du sondage placent le Maroc en première place, devant l'Afrique du Sud, la Tunisie et l'Algérie (cf. graphique 7).

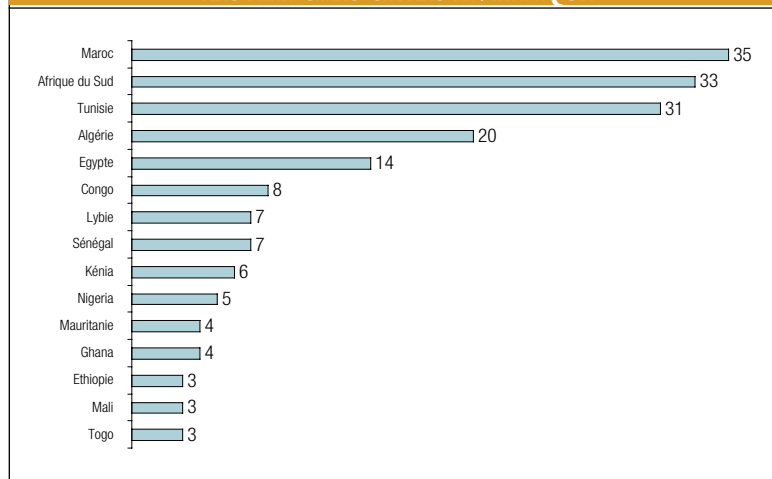
**GRAPHIQUE 5:
LES MARCHES CIBLES EN ASIE**



**GRAPHIQUE 6:
LES MARCHES CIBLES AU MOYEN-ORIENT**



**GRAPHIQUE 7:
LES MARCHES CIBLES EN AFRIQUE**



28 septembre 2004

Le **Président du Portugal** en visite à la Chambre de Commerce du Luxembourg

Du 27 au 30 septembre, le Président de la République du Portugal, Monsieur Jorge SAMPAIO, se rendra au Grand-Duché de Luxembourg pour une visite d'Etat. Dans ce cadre, une mission économique avec une conférence sur les opportunités d'investissement au Portugal ainsi qu'une bourse de contacts favorisant les rencontres entre entreprises portugaises et luxembour-

geoises auront lieu à la Chambre de Commerce le mardi 28 septembre de 14.00 à 17.00 heures.

Allant des secteurs traditionnels aux plus modernes, le «Portugal Contemporain» se montre aujourd'hui avec un nouveau visage économique aux technologies avancées et opérant dans les secteurs industriels et des services les plus divers et compétitifs.

Le Grand-Duché de Luxembourg constitue, avec environ 25 % de la population active, le pays européen avec la plus grande concentration de citoyens portugais. En plus, distribuée sur les secteurs économiques les plus variés, la communauté portugaise qui y réside et travaille est également fort présente sur le marché du travail.

Toute entreprise intéressée à participer à cette journée portugaise est priée de se mettre directement en contact avec la Département International, Affaires eEuropéennes, tél.: 42 39 39-334, fax: 43 83 26, e-mail: europe@cc.lu, personne de contact: Mme Sabrina Sagramola.

6 octobre 2004

Conférence sur les opportunités de marché entre la **Chine** et le **Luxembourg**

Plus que jamais la Chine est le pays sur lequel se portent tous les regards du Monde, surpris par une (re)naissance économique, aussi rapide que forte, de ce pays, à l'image de sa taille géographique et de sa population.

Tantôt nouvelle usine du monde, tantôt énorme marché à conquérir, la Chine est devenue incontournable

ble dans le monde des affaires à l'échelle globale et suscite plus que jamais intérêts et opportunités d'investissements.

Dans le cadre de leurs activités de communication sur les évolutions du monde des affaires, la Jeune Chambre Economique du Grand-Duché de Luxembourg («JCEL») et la Chambre de Commerce Chinoise-

Luxembourgeoise CHINALUX se sont associées pour organiser une «Conférence sur les Opportunités de marché entre la Chine et le Luxembourg», qui se déroulera le mercredi 6 octobre 2004 de 17h à 19h à la Chambre de Commerce de Luxembourg.

La conférence se composera de deux parties. Une première partie

magistrale présentera à l'auditoire les aspects relatifs aux investissements et aux développements des sociétés étrangères en Chine, tant d'un point de vue théorique

que pratique. La deuxième partie se déroulera sous forme de Table ronde, où des représentants de sociétés luxembourgeoises, petites ou grandes, récemment créées ou

de référence au niveau international, viendront témoigner de leurs expériences avec la Chine. La conférence sera suivie d'un cocktail. ■

Pour tout renseignement complémentaire et/ou pour s'inscrire à la conférence, veuillez contacter les organisateurs, par e-mail à l'adresse suivante: conferencechinelux@yahoo.fr

22 octobre 2004

Forum Création d'Entreprises: La «passion d'entreprendre»

Se lancer dans l'aventure de la création d'une entreprise demande une longue réflexion et une bonne préparation. Des professionnels, dont le rôle est justement d'écouter et de conseiller, peuvent aider les créateurs d'entreprises à surmonter les éventuels obstacles et les guider pas à pas vers la concrétisation de leur projet.

Depuis le succès remonté en 2002, la Chambre de Commerce a décidé, pour la troisième année consécutive de reconduire l'organisation du «Forum Création d'entreprise» dans ses locaux au 7, rue Alcide de Gasperi à Luxembourg-Kirchberg. Cette manifestation aura lieu le 22 octobre 2004 de 16h00 à 20h00.

L'objectif de cette manifestation est de promouvoir l'esprit d'entreprise au Luxembourg. Le Forum proposera aux personnes intéressées par la création d'une entreprise une table ronde et des stands pour s'informer et répondre à leurs questions.

A cet effet, la Chambre de Commerce s'est associée avec les partenaires suivants: le Ministère de l'Economie, le Ministère des Classes Moyennes, le Ministère de l'Egalité des Chances, le CNPEE (Conseil National pour la Promotion de l'Esprit d'Entreprise), la SNCI (Société nationale de crédit et d'investissement), la Fedil, la Confédération Luxembourgeoise du Commerce,

l'Horesca, Luxinnovation, Business Initiative, la Banque de Luxembourg et le Syndicat Intercommunal pour la Promotion du Canton de Clervaux qui seront tous représentés au Forum.

Les visiteurs auront la possibilité d'entendre des témoignages de plusieurs créateurs d'entreprises. Des stands d'information des différents partenaires seront à leur disposition. Ils pourront y recevoir des réponses personnalisées concernant les autorisations d'établissement, le financement de projets, les différentes aides étatiques, les instruments existants concernant l'accompagnement lors de la création d'une entreprise, etc. ■

Inscription et renseignements: Chambre de Commerce, tél.: 42 39 39-330,
Mme Paula Pierotti ou Mme Sarah Tamai, fax.: 43 83 26.
Inscriptions en ligne: <http://www.cc.lu>, sous «Agenda».

Calendrier

Septembre

13-15.09

Luxembourg Promotion Days
à Washington, USA

17.-18.09

Visite accompagnée
au salon AMB à Stuttgart
avec bourse de contacts

28.09

Visite du Président portugais
et d'une délégation d'hommes
d'affaires

Octobre

6.10

Séminaire concernant
la Chine

7.10

Visite accompagnée au
salon SECURITY à Essen

7-8.10

AEBF IX à Hanoi, Vietnam

8.10

Journée sur la Russie

18-22.10

Stand collectif au salon
Systems à Munich (D)

20-22.10

Stand collectif au salon
INITIATIVES à Liège (B)

25.10

Visite accompagnée au salon
K à Düsseldorf (D)

27.10

Séminaire d'information
sur l'Inde

Novembre

1-5.11

Bangalore IT.com 2004,
stand collectif

5.11

Journée sur les Etats Baltes
avec bourse de contacts

8-12.11

Mission Chine;
Pékin, Shanghai, Hongkong

11.11

Journée sur la
République Tchèque avec
bourse de contacts

18.11

Journée sur la Serbie
Monténégro avec
bourse de contacts

19-25.11

Mission région du Golfe:
Emirats Arabes Unis,
Qatar et Koweït

23-24.11

Visite accompagnée
au Salon Emballage à Paris

Décembre

1-2.12

Visite accompagnée
au salon POLLUTEC à Lyon
avec bourse de contacts

8-9.12

Visite accompagnée
au salon MIDEST à Paris
avec bourse de contacts

17-19 septembre 2004

OEKOFOIRE

Luxembourg

Du 17 au 19 septembre 2004 le salon Oekofoire ouvrira pour la 17^e fois ses portes à Luxembourg. Organisé par le «Mouvement Ecologique» et la «Fondation Ökofonds», Oekofoire constitue, avec 175 exposants, le plus grand salon de la Grande Région dans le secteur de l'environnement.

En 2003, 15.000 visiteurs ont saisi l'opportunité de s'informer sur une

grande gamme de produits écologiques afférents aux secteurs de l'énergie, de la construction, de l'ameublement, de l'agroalimentaire, des jouets, de la cosmétique ou du ménage.

Cette année OEKOFOIRE attend ses visiteurs le vendredi 17 septembre de 14 h à 21 h, ainsi que le samedi et le dimanche de 10 h à 19 h.

Pour recevoir de plus amples informations, les entreprises intéressées sont priées de contacter les organisateurs par téléphone: 43 90 301 ou par e-mail: meco@emweltzenter.lu.

7 octobre 2004

Visite accompagnée au **salon SECURITY** à Essen



Se déroulant tous les deux ans, le salon «Security» constitue l'une des plus importantes foires dédiées au secteur de la sécurité à l'échelle internationale. La prochaine édition du salon se déroulera du 5 au 8 octobre 2004.

Cette 16^e édition présentera avec plus de 900 exposants venant de 32 pays une vaste gamme de produits très spécialisés en relation avec la sécurité et se consacrera aux thèmes suivants: services de sécurité, installations d'alarme, installations de surveillance, dispositifs de contrôle, avertisseurs d'agression, avertisseurs d'effraction, installations anti-vol, protection contre les incendies, avertisseurs d'incendie, dispositifs d'avertissement de fumée, installations d'alarmes au gaz, techniques criminalistiques, installations de protection du transport, véhicules spécialisés, protection des données, vêtements de protection.

La visite accompagnée sera organisée par le Département International, Affaires Européennes, de la Chambre de Commerce et elle est prévue pour le 7 octobre. Les participants ont la possibilité de sélectionner des exposants qui les intéressent

à partir de l'adresse électronique suivante: www.security-messe.de
 ⇒Besucher ⇒Ausstellerliste. Si vous êtes intéressés par des entrevues individuelles avec des exposants, la Chambre de Commerce prendra ultérieurement soin de fixer des ren-

Les entreprises intéressées par de plus amples renseignements sur la visite sont priées de contacter le Département International, Affaires Européennes, de la Chambre de Commerce par tél.: 42 39 39 360, par fax: 43 83 26 ou par e-mail: europe@cc.lu.

10-13 octobre 2004

Salon FOURNITURE à Liège – Le salon des métiers de la bouche

Du 10 au 13 octobre 2004 le salon FOURNITURE se déroulera aux Halles des Foires de Coronmeuse à Liège. Situé dans le Hall 1 et réparti sur 5.000 m², les organisateurs attendent pour cette 25^e édition quelque 150 exposants et 12.000 visiteurs. Le salon regroupe les fabricants, importateurs et grossistes du secteur de l'horeca, les boulangeries-pâtisseries ainsi que les boucheries-charcuteries. FOURNITURE veut donner une plate-forme où un public professionnel peut échanger ses idées et rencontrer des sociétés de renommée représentant le haut de gamme de produits de qualité destinés à un public professionnel.

Le salon offre un vaste choix très représentatif des dernières tendances du secteur: matériel et matières premières, produits finis, boissons, vins, alcools, spiritueux, petit et gros matériel, emballage, décoration, informatique et services d'aides aux indépendants. Depuis 2003 le salon s'est étendu de plus à la problématique du traitement des déchets et de l'eau.

Le salon FOURNITURE sera accompagné par le concours du «Plat d'Or», le concours du «Bœuf Gras» ainsi que par des démonstrations par les Jeunes Restaurateurs d'Europe, les 33 Maîtres-Queux.

Des informations détaillées sont disponibles à partir du site web suivant:
www.salonfourniture.be.

Afin de recevoir plus de renseignements, veuillez contacter les organisateurs par tél.: 0032 4 376 68 68,
 par fax: 0032 4 376 68 68 ou
 par e-mail: fourniture@skynet.be.

Messen und Ausstellungen

im Oktober 2004

MODAMILANO MODIT – MILANOVENDEMODA

Internationale Messe für Bekleidung und Mode

1. – 4.10.2004

Mailand (I)
Tel.: 0039 02 66 10 35 55

INTERGEM

Internationale Fachmesse für Edelsteine, Edelsteinschmuck und Edelsteinobjekte

1. – 4.10.2004

Idar-Oberstein (D)
Tel.: 0049 6781 41 015

TIIF

Internationale Industriemesse

1. – 5.10.2004

Teheran (IR)
Tel.: 0098 21 21 911

BI-MU

Fachmesse für Werkzeugmaschinen, Robotik und Automation

1. – 6.10.2004

Mailand (I)
Tel.: 0039 02 26 25 58 61

BIS - IMMOWORLD

Immobilienfachmesse

2. – 10.10.2004

Gent (B)
Tel.: 0032 9 24 19 211

GITEX

Ausstellung für Computer- und Informationstechnik

3. – 7.10.2004

Dubai (VAE)
Tel.: 00971 4 30 86 012

EXPO REAL

Internationale Fachmesse für Gewerbeimmobilien

4. – 6.10.2004

München (D)
Tel.: 0049 89 949 20 720

INNOVACT

Europäische Messe für junge Unternehmen und innovative Projekte

5. – 7.10.2004

Reims (F)
Tel.: 0033 3 26 84 69 61

SECURITY

Weltmarkt der Sicherheit

5. – 8.10.2004

Essen (D)
Tel.: 0049 201 72 440

MACROPAK

Internationale Verpackungsmesse

5. – 8.10.2004

Utrecht (NL)
Tel.: 0031 30 29 52 700

TOKYO PACK

Internationale Verpackungsmesse

5. – 9.10.2004

Tokyo (JP)
Tel.: 0081 3 35 43 11 89

INTERCASA

Internationale Möbelausstellung

5. – 10.10.2004

Lissabon (P)
Tel.: 00351 21 89 21 500

SODOBNA ELEKTRONIKA

Internationale Ausstellung für moderne Elektronik

5. – 8.10.2004

Ljubljana (SL)
Tel.: 00386 1 30 02 600

ATF – ASEAN Trade Fair

Internationale Handelsmesse für Hersteller, Händler und Dienstleister

6. – 10.10.2004

Hanoi (VN)
Tel.: 0084 4 57 42 022

Messen und Ausstellungen

im Oktober 2004

FRANKFURTER BUCHMESSE

Internationale Buchmesse

6. – 10.10.2004

Frankfurt (D)
Tel.: 0049 69 21 020

MARMOMACC

Internationale Messe für Marmor und Naturstein sowie entsprechende Technologien

7. – 10.10.2004

Verona (I)
Tel.: 0049 69 97 14 52 10

INFOSYSTEM

Internationale Ausstellung für Informationssysteme

7. – 10.10.2004

Thessaloniki (GR)
Tel.: 0030 231 02 91 531

INVEK

Internationale Ausstellung für Software, Hardware, Bürotechnik und Fernmeldetechnik

11. – 15.10.2004

Brünn (CZ)
Tel.: 00420 5 41 15 11 11

IKK

Internationale Fachmesse Kälte, Klima, Lüftung

13. – 15.10.2004

Nürnberg (D)
Tel.: 0049 911 86 060

SAIE

Internationale Baufachmesse

13. – 17.10.2004

Bologna (I)
Tel.: 0039 051 28 21 11

SIV

Internationaler Weinsalon

13. – 16.10.2004

Madrid (E)
Tel.: 0034 91 43 58 482

IBTS

Internationale Ausstellung für Film, Funk und Telekommunikation

13. – 16.10.2004

Mailand (I)
Tel.: 0039 02 48 13 204

FIMAP

Internationale Ausstellung von Maschinen für die Holzbearbeitung

14. – 17.10.2004

Porto (P)
Tel.: 00351 22 99 81 400

HERBSTMESSE

Universal- und Mehrbranchenmesse

16. – 24.10.2004

Luxemburg (L)
Tel.: 43 991

SIAL

Internationale Nahrungsmittelausstellung

17. – 21.10.2004

Paris (F)
Tel.: 0033 1 49 68 56 01

SYSTEMS

Internationale Fachmesse für Informationstechnologie, Telekommunikation und Neue Medien

18. – 22.10.2004

München (D)
Tel.: 0049 89 94 92 07 20

AUTO PARTS & EQUIP

Internationale Messe für Autoteile und Zubehör

19. – 22.10.2004

Shanghai (CN)
Tel.: 0086 21 62 79 28 28

17-20 octobre 2004

inoga 2004 – Fachmesse für Hotels, Restaurants und Catering mit IKA, Olympiade der Köche



Vom 17. bis 20. Oktober 2004 findet in Erfurt die Fachmesse „inoga“ statt, die sich spezialisiert hat auf die Angebotspalette der Nahrungsgüter und Getränke, auf Inventar und Ausstattung sowie auf die entsprechenden Dienstleistungen, darunter Planung und Raumgestaltung und Verlage und Organisationen. Profis aus allen Branchen der Gastronomie – vom Gourmetkoch bis zum Hoteldesigner – zeigen interessierten Besuchern kreative Möglichkeiten. Themen des beruflichen Alltags werden in Workshops und Fachgesprächen diskutiert.

Die Fachmesse für Branchen der Gastlichkeit präsentiert bewährte Standards und gibt einen Überblick über die Markttrends. Gängige Produkte und Dienstleistungen werden ebenso präsentiert wie Zukunftsthemen. Die Fachmesse richtet sich vor allem an Hoteliers, Restaurantbesitzer, Gastwirte, Fachleute aus dem Bäcker- und Konditorenhandwerk, Fachkräfte aus den Bereichen Catering und Gemeinschaftsverpflegung, der Zulieferindustrie sowie den verschiedensten Dienstleistungsbereichen.

Ergänzt wird die Messe durch die „IKA“ (Internationale Kochkunstausstellung), dem weltweit größten Wettbewerb der Profiköche. An dieser Olympiade der Kochkunst werden über 1.000 Köche und Pâtisseries aus mehr als 30 Ländern vertreten sein.

Da die „inoga“ alle zwei Jahre und die IKA – Olympiade der Köche lediglich alle vier Jahre stattfindet, bietet sich ein Besuch der Messe in diesem Jahr an.

Unternehmen, die Interesse an der „inoga“ sowie an der Olympiade der Köche haben, können weitere Informationen beim Projektteam der Messe anfordern unter folgender Telefon Nr.: 0049 361 400 1740 oder per E-Mail unter: inoga@messe-erfurt.de.

20-22 octobre 2004

Encore quelques places sur le stand collectif luxembourgeois à « **Initiatives 2004** »

Pour sa 19^e édition, le salon «Initiatives», principal salon d'affaires en Belgique, focalise l'attention des responsables sur les challenges futurs et sur les opportunités de développement de leurs activités. Ainsi, le salon est devenu un rendez-vous annuel incontournable. En 2003, Initiatives a accueilli 300 exposants et presque 14.000 visiteurs sur 10.000 m². Lors de cette édition, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg a pour la première fois mis en place un stand collectif national.

Le salon permet à toute entreprise offrant des services à une autre entreprise de trouver des clients potentiels, dans les secteurs suivants:

- conseils en gestion
- marketing et communication
- informatique et Internet

- finances et assurances
- services de bureaux et télécommunications
- logistique et maintenance
- ressources humaines.

■ **Stand collectif du Luxembourg: Encore quelques places disponibles**

Déjà 16 entreprises se sont inscrites pour être présentes en tant qu'exposants sur le stand luxembourgeois. Quelques places sont encore disponibles. Le Département International, Affaires Européennes, de la Chambre de Commerce vous offre un service complet prenant en charge toutes les démarches administratives et autres préparations nécessaires à votre participation à un salon ainsi que toute l'assistance et l'expertise de ses collaborateurs durant les

3 jours sur place. Ainsi, votre seule préoccupation sera de vous consacrer à vos contacts d'affaires.

Les services proposés par la Chambre de Commerce comprennent les prestations suivantes:

- Espace d'exposition (+/- 10 à 12 m²)
- Matériel et équipement nécessaires pour présenter vos produits/services
- Espace commun pour accueillir votre clientèle
- Accès à une réserve commune
- Boissons et agapes pour servir votre clientèle
- Publication d'une description des activités de votre entreprise dans un catalogue qui sera distribué lors du salon aux exposants et aux visiteurs
- Assistance et conseil tout au long de la durée du salon. ■

- A remplir en lettres majuscules -

Entreprise: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Fonction: _____

Adresse: _____

Code postal, Localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____@_____

http:// _____



- souhaite recevoir de plus amples informations sur le stand collectif mis en place lors du salon «INITIATIVES 2004».
- souhaite participer en tant qu'exposant au stand collectif mis en place par la Chambre de Commerce.

**Chambre de Commerce
Département International – Affaires Européennes**

7, rue Alcide de Gasperi – LUXEMBOURG – KIRCHBERG
Adresse postale: L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-360 • Fax: 43 83 26 • E-mail: europe@cc.lu

Messen und Ausstellungen

im Oktober 2004

ORGATECH

Internationale Fachmesse für Planung, Einrichtung und Management von Businesswelten

19. – 23.10.2004

Cologne (D)
Tel.: 0049 221 82 10

SCANDINAVIAN TECHNICAL FAIR

Internationale Technikmesse

19. – 23.10.2004

Stockholm (S)
Tel.: 0046 8 74 94 100

PHYSIQUE

Physik-Ausstellung im Rahmen der Electronics and Physics Week

19. – 21.10.2004

Paris (F)
Tel.: 0033 1 49 68 51 00

IFEST

Fachmesse für Umwelt, Energie und Sicherheit am Arbeitsplatz

19. – 22.10.2004

Gent (B)
Tel.: 0032 9 24 19 211

FOOD-TECH

Fachmesse für Nahrungsmittel- und Verpackungsmaschinen

20. – 23.10.2004

Osaka (JP)
Tel.: 0081 6 66 12 12 12

K

Internationale Messe für Kunststoff und Kautschuk

20. – 27.10.2004

Düsseldorf (D)
Tel.: 0049 211 45 60 01

MIT

Internationale Ausstellung für Gruppentourismus

20. – 23.10.2004

Paris (F)
Tel.: 0033 1 41 29 75 49

SIF

Internationale Franchise-Ausstellung

20. – 23.10.2004

Valencia (E)
Tel.: 0034 96 38 61 100

SMAU

Internationale Messe für Kommunikationstechnologie und Unterhaltungselektronik

21. – 25.10.2004

Mailand (I)
Tel.: 0039 02 28 31 31

EQUIP'HOTEL

Internationale Messe für Ausstattung und Verwaltung von Hotels, Restaurants, Cafés und Kantinen

23. – 27.10.2004

Paris (F)
Tel.: 0033 1 47 56 21 75

EUROBLECH

Internationale Technologiemesse für Blechbearbeitung

26. – 30.10.2004

Hannover (D)
Tel.: 0044 1707 27 82 00

DKM

Internationale Fachmesse für die Finanz- und Versicherungswirtschaft

26. – 28.10.2004

Dortmund (D)
Tel.: 0049 921 75 75 80

CONCRETA

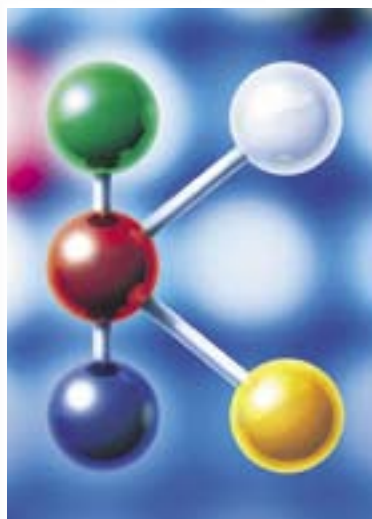
Internationale Messe für Baumaterialien

27. – 31.10.2004

Porto (P)
Tel.: 00351 22 99 81 400

25 octobre 2004

K – Visite accompagnée au **Salon mondial** du plastique et du caoutchouc



technique médicale et la mécanique de précision, la construction de machines et d'installations, la construction de bâtiments, l'industrie chimique, le transport, l'emballage et la logistique ainsi que l'industrie des sports et loisirs.

Afin de faciliter la visite à cette foire pour les entreprises luxembourgeoises, le Département International, Affaires Européennes, organisera une visite accompagnée le 25 octobre prochain. Le voyage à Düsseldorf sera effectué par autocar donnant aux participants la possibilité de visiter la foire de 10.00 à 18.30 heures. Les cartes d'entrée seront commandées par la Chambre de Commerce.

K est le salon le plus important du monde de la technologie du plastique et du caoutchouc. Se déroulant tous les trois ans, la prochaine édition aura lieu du 20 au 27 octobre prochain à Düsseldorf. Sur la «K», un programme de haut niveau attend les visiteurs: environ 2.900 exposants de plus de 50 pays avec une vaste palette de machines, de produits et de prestations de services présentés sur une surface de 150.000 m².

Le groupe cible de visiteurs rassemble les secteurs de la construction automobile, l'industrie aérospatiale, l'électrotechnique et électronique, la

De plus, le Département International vous offre la possibilité de planifier vos rendez-vous à l'avance. Tous les exposants du salon K sont déjà disponibles à partir du site web suivant: www.k-online.de ⇒ Aussteller & Produkte ⇒ zur Aussteller-Datenbank 2004. Après sélection des exposants qui vous intéressent, vous pouvez bénéficier de notre aide en nous transmettant votre liste d'exposants afin de préparer les rendez-vous souhaités. ■

Les entreprises intéressées par une participation à la visite accompagnée sont invitées à contacter le Département International, Affaires Européennes par tél.: 42 39 39 360, par fax: 43 83 26 ou par e-mail: europa@cc.lu.

18-19 October 2004

Asian Development Bank: Business Opportunities Seminar

ADB is a multilateral development finance institution dedicated to reducing poverty in Asia and the Pacific. Established in 1966 as a regional partner of the World Bank, ADB engages in mostly public sector lending for development purposes. Luxembourg has become a member of ADB in September 2003 and therefore is now eligible to participate in the organisation's procurement of goods and services.

The ADB Business Opportunities Seminar, the first to be organized in Luxembourg, is aimed at potential contractors, suppliers, manufacturers and consultants, providing guidelines

for procurement and the necessary information in order to participate in contracts being financed by the Bank. Participants will learn how to prepare bids and proposals in compliance with ADB's documentation requirements and procedures. Financiers and investors interested in ADB's co-financing and private sector activities should also find the seminar of interest.

The seminar is scheduled for two days at the Chamber of Commerce of the Grand Duchy of Luxembourg. During the first day, the actual seminar will take place, while during the second day the resource speakers will be available for individual interviews. ■

For more information, please contact
the Chamber of Commerce, International Department,
Mrs Simone Joachim or Mrs Claudine Otto at +352 42 39 39-320.

1-5 novembre 2004

Stand collectif au Salon Bangalore IT.com 2004

L'agence wallonne à l'Exportation en (AWEX) en collaboration avec la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg organise un stand collectif au Salon Bangalore IT.COM 2004 du 1 au 5 novembre 2004 à Bangalore (Inde).

Bangalore IT.COM, la plus grande foire internationale dans le secteur

des Technologies de l'Information et des Communications (TIC) en Asie, constitue l'opportunité idéale de rencontrer les leaders de ce secteur en Inde. Cette année encore les sociétés actives dans les TIC convergeront début novembre depuis tous les points du globe vers Bangalore.

En effet Bangalore, la Silicon Valley indienne, est la ville indienne qui

concentre toutes les industries de pointe du pays: informatique, électronique, télécommunications, recherche spatiale. Cette cité-jardin assure 28 % des exportations de logiciels. En cinq ans, la ville a conquis 15,2 % du marché mondial de logiciels fabriqués à la demande. L'industrie indienne du logiciel est réputée pour sa sophistication et ses compétences techniques. ■

Pour tout renseignement supplémentaire concernant le salon respectivement la participation au stand collectif, veuillez contacter Monsieur David Luty, tel.: 42 39 39 316, e-mail: david.luty@cc.lu

Messen und Ausstellungen

im Oktober 2004

AUTO + AUTOMECHANIKA

Internationale Messe für Autos Werkstattausrüstung, Ersatzteile und Accessoires

27. – 31.10.2004

St. Petersburg (RUS)

Tel.: 007 095 72 11 057

INFOBALT

Internationale Computer-, Büro-, Informations- und Telekommunikationsmesse

27. – 30.10.2004

Vilnius (LT)

Tel.: 00370 2 23 63 26

ARTS MENAGERS

Messe für Haushaltsartikel, Glas, Keramik und Nahrungsmittel

30.10. – 14.11.2004

Charleroi (B)

Tel.: 0032 71 20 99 67

Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Veranstalter vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen. Für weitere Auskünfte wenden Sie sich bitte an Frau Bettina MILEWSKI, Tel.: 42 39 39-372.

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises intéressées de la documentation sur les foires et salons pour consultation sur place.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme Bettina MILEWSKI, tél.: 42 39 39-372.

11-14 novembre 2004

Prestige & Art de Vivre

Prestige & Art de Vivre, l'art de vivre et le luxe seront le thème de la décoration, des expositions et des défilés de mode, qui reflètent du monde de la qualité, dans une atmosphère de raffinement et de bon goût. Du 11 au 14 novembre les deux organisateurs Luxexpo et la société française Andromedia, ayant son siège à Paris, feront du Luxembourg un lieu de rencontre exclusif.

Ville d'histoire et de culture, Luxembourg est une cité réputée pour ses boutiques de luxe, pour la qualité de son offre gastronomique et pour la variété de ses loisirs. Ceci est la raison pour laquelle la première édition de «Prestige & Art de Vivre» y verra le jour.

Haute Joaillerie, parfums, voitures prestigieuses, fine gastronomie, architectes d'intérieurs, Haute Hor-

logerie, hôtels et lieux de villégiature d'exception, maisons de Haute Couture, affréteurs de yachts, antiquités, épicerie fine, galeries d'art, cigares, paysagistes, vins et spiritueux,... mais également: expositions thématiques, défilés de Haute Couture et de prêt-à-porter de luxe seront au rendez-vous de ce nouvel événement.

Pour plus d'informations: Monsieur Denis Muller, tél.: (+352) 26 42 02 60, e-mail: andromedia@cegecom.lu, internet: www.prestige-artdevivre.com

19-24 Novembre 2004

Luxembourg Promotion Week in the Gulf Region



The Luxembourg Chamber of Commerce in close cooperation with the Ministry for the Economy and Foreign Trade will organize a promotion week in the Gulf Region. Different events promoting various sectorial activities of the Luxembourg Economy will be held in the countries of United Arab Emirates, Qatar and Kuwait.



For further information please contact the Chamber of Commerce, International Department, Mrs Viviane Hoor, tel.: 42 39 39-315, e-mail: viviane.hoor@cc.lu

**ENSEIGNES LUMINEUSES
ET NON LUMINEUSES**

Création | Réalisation | Entretien | Dépannage

Tél 44 38 34
www.neonmuller.lu

**NEON
MULLER**

A VOTRE SERVICE
POUR PRESERVER
L'ENVIRONNEMENT



Collecte des déchets

Service containers

Recyclage

Nettoyement public

Nettoyage industriel

Traitement physico-chimique

Location de toilettes



LAMESCH S.A.
B.P. 75 L-3201 BETTEMBOURG
Tél. : 52 27 27-1 Fax : 51 88 01
E-mail : lamesch@lamesch.lu
Internet : www.lamesch.lu



LAMESCH

2004

Journées d'opportunités d'affaires 2004

Afin d'aider les entreprises luxembourgeoises à pénétrer les marchés étrangers, la Chambre de Commerce organise régulièrement des journées d'information qui ont pour but de faire connaître les opportunités qu'offrent les marchés et d'aider les entreprises à écouler leurs produits ou services. Ces journées se présentent sous forme d'entretiens individuels avec les attachés économiques et commerciaux belges. ■

DATE	PAYS	VILLE
15-sept	ISRAEL	TEL AVIV
17-sept	BRESIL	SAO PAULO
23-sept	CUBA	LA HAVANE
06-oct	UKRAINE	KIEV
15-oct	LIBAN	BEYROUTH
20-oct	EMIRATS ARABES UNIS	ABU DHABI / DUBAI
28-oct	PAKISTAN & AFGHANISTAN	ISLAMABAD
24-nov	ALGERIE	ALGER
07-déc	NORVEGE	OSLO
13-déc	LETTONIE & ESTONIE & LITUANIE	RIGA

Pour tout renseignement supplémentaire concernant les journées d'opportunités d'affaires avec les attachés économiques et commerciaux, veuillez contacter

Madame Sabrina Sagramola tél.: 42 39 39-334, e-mail: sabrina.sagramola@cc.lu ou

Monsieur David Luty, tél.: 42 39 39-316, e-mail: david.luty@cc.lu.

Portrait

Indo-Belgium Chamber of Commerce and Industry in Mumbai



The Indo-Belgium Chamber of Commerce and Industry in Mumbai (IBLCCI) is a registered body with 132 members from all over India, corporate and individual. Its seat is in Mumbai, the former British colonial Bombay.

■ Mumbai: a cosmopolitan city

Mumbai with a population of more than 13 million has always been the seat of most big business conglomerates like Tata, Reliance and Birla. Forty percent of India's corporate taxes therefore come from this city alone, and half of India's international trade passes through its splendid natural harbour, the gateway to India. It is the most cosmopolitan city in the country, the nexus of its finance, fashion and film industry. It is also the capital of Maharashtra, the second largest State in India (100 million people) and a

center for manufacturing excellence with most industries being located around Pune (formerly Poona), at a distance of 180 km from Mumbai.

In 1966, one of the 13 high powered leading business men and co-founders of the Belgo-Indian Chamber in Brussels, Mr Louis Mikolajczak, the Director of Socotroisem Brussels, set up the Bombay Office of the Brussels Chamber. His company was in the business of importing large quantities of manganese ore from India.

Mr Nadkarni the Director of the Indian Card Clothing Co. Ltd, became its Secretary. On his reti-

rement, Mr HS. P. Godrej, the Chairman of the Godrej Group of Industries, accepted the charge.

The Chamber functioned on occasional grants from the Brussels Chamber and the Foreign Trade Office of the Belgian Government, besides the membership subscriptions.

A little later, however, the Bombay office was made independent and renamed as the Indo-Belgian Chamber of Commerce and Industry. Mr Godrej was chosen as its President and a governing council was elected to assist him.

Mr Godrej played a leading role in the formation of the EEC Chambers of Commerce of which the Indo-Belgian Chamber together with the Indo-German, Indo-French, and Indo-Italian Chambers in Bombay were the original constituents.

Dr N.P. Jain, former Indian Ambassador to Belgium and the EEC, succeeded him. On 23rd November 1998 a Memorandum of Understanding (MOU) between the BICCI and the IBCCI was signed under the esteemed presence of H.R.H. Prince Philippe and Mr Elio Di Rupo, Deputy Prime Minister of Belgium. The object of the MOU was to enable both Chambers to act as proactive and pivotal agencies in promoting bilateral trade.

In August 2000, a new executive council was constituted and Mr Joseph Bruyninckx, country Director of Safmarine India (Maersk), was elected President.

In 2003, following discussions between Mr Bruyninckx and Mr Steinmetz, the new Ambassador of Luxembourg to India, the Chamber signed an MOU with the Luxembourg Chamber of Commerce and consequently was renamed as the Indo-Belgium-Luxembourg Chamber of Commerce and Industry (IBLCCI), thereby extending its reach to Luxembourg business.

■ Luxembourg – India Trade

India has opened up tremendously, doubling the export share in its national GDP (from 4.5 % in

the eighties to 9 %) and at the same time increasing its share in world trade (now approaching the 1 % target, but already 1.4 % in services). Foreign reserves have reached USD 120 billion. Growth has breached the 8 % threshold in 2004, which is considered to be the optimum rate for poverty eradication. Inflation is higher than in the euro zone, but well under control.

Amongst foreigners there is consensus that reforms which were progressively introduced in the nineties will not go away under the new government led by Dr Manmohan Singh and will slowly but steadily be improved on. Increasingly Indian companies are going global, be it in software, pharmaceuticals, automobile and automotive components or in healthcare, textiles, agro-business etc. India is leading in black carbon in Egypt, in cardboard bottles in Switzerland. The pharma company Ranbaxy's turnover is higher out of India than within. Indian automotive component makers are taking over European companies in Britain or Germany.

Bilateral trade between India and Luxembourg however is still modest. Exports from Luxembourg to India in 2003 were worth about EUR 10,4 million only while India sold goods and services worth EUR 12 million to Luxembourg.

There is some upward movement since 1997, especially regarding India's exports to Luxembourg which have doubled. They still cover traditional items like textiles, base metals and leather items, but India also exports machinery, equipment and a certain range of plastics and rubber to Luxembourg.

The major part of Luxembourg exports are due to the growing success of Paul Wurth. The engineering company has been present in India for twenty years, well before liberalization started in India. It has played a crucial role in the modernization of India's steel industry: in excess of 15 high furnaces (bell-less tops) have been installed over the



years with SAIL, TISCO, the Jindals etc.

Tradeared, the trading arm of ARCELOR, set up an office in India initially to boost Luxembourg steel exports. It soon specialized in selling steel from India to China and the U.S., therefore helping India's steel industry to export. ARCELOR has now also started transferring technology to Indian steel producers.

Many of India's big corporates have listed their shares (GDR's) on Luxembourg's efficient and competitive stock exchange. There are now about 56 of them, with a capitalization of around USD two billion.

Chennai is the India hub of Cargolux and has thrice-weekly flights. Many Indian freight forwarders, mainly from the south, work with the Luxembourg airline to route their European exports efficiently and rapidly (garments, shoes, machinery, original spare parts for European car makers, condoms etc...). The four Southern States are noted for their good governance and have witnessed growth rates that tend to approach the former Asian tigers' figures.

Fourth company with a physical presence in India, Ceratizit (formerly Cerametal) has become the owner of a manufacturing unit in Kolkata after its merger with an Austrian company.

Husky have also opened offices in Mumbai.





Other companies from Luxembourg manage their business out of regional sub-offices (such as Singapore in case of Dometic, formerly Electrolux) or with the help of local partners (Secalt, Villeroy & Boch).

Half a dozen other Luxembourg companies are direct exporters (Amer Sil, ELTH, Rotarex, NFM Trading...).

SES Global also have a place in India through those television channels, notably the Star TV bouquet which use the Asiasat satellite.

Looking at the trade figures and the still modest presence of Luxembourg companies, the focus of the IBLCC will be on increasing bilateral trade energetically and also looking at new business sectors in the services industry (film industry, banking, mutual funds, insurance...).

India with its competitive advantage, stable government and steady growth provides a favourable climate for business. The Chamber would like to help Luxembourg companies check out the opportunities provided by India as they tend to look east in order to diversify export markets.

■ Recent activities of note

The Chamber constructed a community centre in the New Tapar village of Gujarat, which was inaugurated on 15 June 2002.

An interactive website of the Chamber was launched in July 2002.

A presentation on Luxembourg by the Ambassador of Luxembourg to India was held in December 2002.

The Chamber jointly with FICCI organized a presentation on "Luxembourg as your Gateway to EU Markets" in February 2003 (Mr Gramegna, now Director of the Luxembourg Chamber of Commerce, was the keynote speaker).

On 10th December 2003 the IBLCCI members' directorate was released.

In February 2004, the Chamber successfully organized a seminar on "Business Opportunities: Belgium and Luxembourg" in Chennai, in association with Madras Chamber of Commerce and Industry.

Apart from AWEX and Walloon trade missions, workshops on Belgian food festivals are regularly held in Mumbai. Luxembourg will eventually join in one of these festivals.

■ Future Activities

In 2004 the Chamber proposes to organize seminars on "Business Opportunities: Belgium and Luxembourg" in Pune (Maharashtra), Cochin (Kerala) and Kolkata (West Bengal).

The Chamber looks forward to organizing seminars, trade shows, catalogue shows and similar events in India and also proposes to lead a business mission or a study tour to Belgium and Luxembourg.

The Chamber welcomes of course the traditional economic and

trade missions visiting India from Belgium and Luxembourg.

It will cooperate and support other associations and Chambers in India, Belgium and Luxembourg with the similar mission of increasing bilateral trade between India, Belgium and Luxembourg.

The chamber will confer in 2004 for the first time the IBL awards, for contributions to Indo-Belgium-Luxembourg trade and achievements of Belgian or Luxembourg companies in the field of social work in India. Companies must have been actively exporting to/from Belgium/Luxembourg for a minimum of three years. Previous winners and finalists can only reapply one year after their last participation.

Furthermore, the IBLCC publishes a bi-monthly magazine called INDO-BEL, which is circulated to all members of the Chamber and is available to others. ■

For further information,
please contact:

CG House, 11th Floor,
Dr A.B. Road, Prabhadevi,
Mumbai-400025

Tel: 24337745/50

Fax: 24337898/24365049
e-mail: president@ibcci.org

Ms Gitica Pant
Secretary

Indo-Belgium-Luxembourg
Chamber of Commerce
and Industry

C/o Consulate General of Belgium
Morena, 11, M.L.Dhanukar Marg,
Cumbulla Hill, Mumbai-400026

Tel: 91-22-22611283

Fax: 91-22-22658968

E-mail: ibcci@vsnl.com

Website: www.ibcci.org

The International Department will present in the following MERKUR publications, the various bilateral Chambers of Commerce incorporated in Luxembourg or abroad and representing Luxembourg and/or Belgium business interest in foreign countries. Should you conclude that any of the presented Chambers covers a territory of particular interest to you, we kindly ask you to contact the person of contact of the respective Chamber or contact Mrs Viviane Hoor by phone 42 39 39-315, fax 43 83 26 or e-mail viviane.hoor@cc.lu.



Série spéciale Business Class Cuir.

Citroën
offre à vos
collaborateurs
le luxe et
la volupté.

Tout bénéfique
pour vous.



Cuir véritable de série:
12 couleurs au choix.



XSARA PICASSO 1.6 HDi 110 CH

Business CLASS à pd **16.250** €⁽¹⁾

De série: peinture métallisée + radio CD + système de guidage embarqué + CDrom Benelux + intérieur CUIR.



C8 2.0 HDi 110 CH

Business CLASS à pd **21.450** €⁽¹⁾

De série: peinture métallisée + radio CD, GSM, reconnaissance et synthèse vocale, GPS, navigation embarquée écran couleur + intérieur CUIR.

(1) Offre Fleet HTVA (hors frais de contrôle technique et d'immatriculation) réservée aux sociétés, sur les séries Business Class, valable du 01/09/2004 au 30/09/2004 sous réserve de modification du prix catalogue et dans les points de vente participant à l'opération. Offre non cumulable avec les autres promotions en cours. Consommation mixte (l/100 km)/émissions de CO₂ (g/km): Xsara Picasso: 4,9 /131; C8: 7,2/189. Document non contractuel.

Plus d'informations? Contactez le Service Fleet Etoile Garage: 40 22 66 315. Garage Autopol: 81 18 65 1.



DONNONS PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ. CITROËN préfère TOTAL www.citroenfleet.be

Un **Partenaire précieux** pour les exportateurs luxembourgeois



Marc Herbrand, directeur général de la Chambre de Commerce debelux



L'objectif de la Chambre Belge-Luxembourgeoise-Allemande qui dispose de bureaux à Cologne, Bruxelles et à la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, est axé sur la promotion des relations économiques et commerciales entre les trois pays partenaires, et ceci particulièrement en assistant les entreprises dans leurs efforts réciproques de pénétration des marchés. La Chambre debelux est un organisme de droit privé agréé par les instances officielles des trois pays partenaires et compte environ 600 membres dont une trentaine au Grand-Duché de Luxembourg.

Dans l'édition actuelle la debelux souhaite donner des informations sur les services offerts par le bureau de Cologne. **Les services de debelux-Bruxelles seront présentés dans une prochaine édition.**

■ **Bureau de Cologne à votre service pour les marchés allemands**

Dans le cadre des activités de cette Chambre de Commerce paritaire, il appartient au bureau de Cologne de soutenir les entreprises luxembourgeoises qui souhaitent pénétrer le marché allemand, tandis que le bureau de Bruxelles aide à promouvoir les exportations vers la Belgique.

A cette fin la debelux-Cologne offre un éventail varié de prestations. Citons parmi les services dans le **domaine marketing**:

- fourniture de données spécifiques du marché,
- analyses de marché sectorielles ou analyse par groupes de produits,
- marketing-flashes,
- recherches d'adresses,
- recherches de partenaires commerciaux et d'agents de commerce,
- informations de notoriété,
- recherches dans une banque de données d'indications utiles sur près d'un million entreprises allemandes,
- conseils et assistance lors de la mise en place de systèmes de distribution via des agents de commerce indépendants, représentants salariés, importateurs et grossistes.

■ **Conseil dans les domaines juridique et fiscal**

Des conseils sont fournis concernant le droit d'établissement, droit

des sociétés, droit du travail et sécurité sociale, imposition des entreprises, taxe sur la valeur ajoutée, retenue d'impôt dans le cadre d'exécution des travaux en Allemagne.

■ **Services spéciaux**

Parmi les services spéciaux offerts par la debelux-Cologne il faut mettre en évidence l'assistance pratique pour la gestion de personnel en Allemagne. L'**administration salariale** a pour but d'aider les firmes belges et luxembourgeoises, ne disposant pas d'une infrastructure correspondante en RFA et ayant engagé, par exemple, un représentant salarié, soit du personnel correspondant au niveau de la promotion de vente dans ce pays. La Chambre donne, outre des conseils relatifs à la rédaction des contrats de travail, des conseils réguliers sur tous les aspects et modifications dans le domaine du droit du travail et de la législation sociale et fiscale. De plus, elle s'occupe de toutes les inscriptions auprès des organismes allemands compétents, des calculs mensuels des salaires et des besoins financiers de l'employeur.

■ **Normes et Réglementations**

Financée par le bureau de Bruxelles, cette «Cellule technique» est également ouverte pour les firmes luxembourgeoises, et ceci à titre gratuit. Elle répond à toutes les questions provenant de firmes belges et luxembourgeoises en matière de réglementations et normes techniques en Allemagne.

■ Qui peut faire appel aux services debelux?

L'affiliation à la debelux est ouverte aux personnes morales ainsi qu'aux personnes physiques. Les services sont proposés gratuitement ou à tarif fortement réduit aux membres. Les non-membres peuvent, contre paiement, faire appel aux services. Certains services de base sont gratuits. Les cotisations

sont déterminées par l'Assemblée Générale annuelle des membres et varient selon la taille de l'entreprise en fonction du personnel occupé.

■ Bureau de la debelux à Luxembourg

Les entreprises luxembourgeoises ont également la possibilité de contacter le bureau de la debelux situé à la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

qui conseille les entreprises luxembourgeoises sur les services de la Chambre debelux à Cologne et à Bruxelles et qui met à disposition des informations utiles et pratiques sur les marchés allemand et belge.

Les entreprises luxembourgeoises qui souhaitent recevoir des informations détaillées sur les prestations de services de la debelux sont invitées à contacter les adresses mentionnées ci-dessous.



Chambre de commerce debelux – Maison Belge – Cäcilienstrasse 46 – 50667 Cologne
Tél.: 0049 221 257 54 77 – Fax: 0049 221 257 54 66 – Email debelux@koeln.ihk.de – www.debelux.org

Directeur Général: Marc Herbrand – Directeur adjoint: Klaus Drossard, Département fiscal

Directeur adjoint: M. Marc Van Audekerke, Département marketing

Chambre de commerce debelux – Manhattan Office Tower – Avenue du Boulevard 21 – 1210 Bruxelles
Tél.: 0032 2 203 50 54 – Fax: 0032 2 203 47 58 – E-mail ahk@debelux.org – www.debelux.org

Directeur Général: M. Hans-Joachim Maurer

Chambre de commerce debelux – c/o Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
7, rue Alcide de Gasperi – L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39 334/372 – Fax: 43 83 26 – E-mail debelux@cc.lu

Personnes de contact: Mme Sabrina SAGRAMOLA / Bettina MILEWSKI

8 octobre 2004

Journées russes

Le 8 octobre 2004 sera organisée à la Chambre de Commerce en collaboration entre le Ministère de l'Economie, l'Ambassade de la Fédération de Russie à Luxembourg et l'Ambassade du Luxembourg à Moscou une journée d'information sur certaines régions choisies de la Fédération de Russie. Cet événement est le résultat d'un intérêt croissant des entreprises luxembourgeoises pour le marché russe, marché où un nombre de nos entreprises sont déjà actives depuis des années.

Ainsi en avril l'Ambassade du Luxembourg en Russie avait organisé à Moscou un séminaire sur la place financière, qui avait attiré un grand nombre d'intéressés.

Egalement en avril 2004 les représentants des entreprises luxembourgeoises à Moscou, en coopération avec l'Ambassade, ont fondé le «Luxembourg Russian Business Forum», qui est un lieu de rencontre pour les entreprises luxembourgeoises actives sur le marché russe.

Les régions russes qui vont se présenter le 8 octobre ont été choisies

selon leur intérêt pour les entreprises luxembourgeoises et selon leur poids dans des secteurs clés de l'économie russe. A ce moment les régions de Sverdlovsk, de Kalouga, d'Omsk, de Vladimir et de Vologda ont confirmé leur participation: elles seront représentées à Luxembourg au plus haut niveau, c. à d. par leur Gouverneur ainsi qu'une délégation économique.

A Luxembourg, les Gouverneurs des régions russes seront entre autres reçus par le Ministre de l'Economie, Monsieur Jeannot Krecké. ■

Le séminaire d'information sur ces régions russes aura lieu le vendredi, 8 octobre 2004 de 10h00 à 17h00 à la Chambre de Commerce. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire dès à présent auprès du Département International, Monsieur Carlo Thelen (carlo.thelen@cc.lu, tél.: 423939-351).

Ambassade du Luxembourg en Inde

Nouveau site internet pour l'**ambassade du Luxembourg en Inde**



L'ambassade du Grand-Duché de Luxembourg en Inde, ouverte à New Dehli en février 2002, vient de lancer son propre site internet www.luxembourgindia.org.

Ce site s'adresse avant tout au grand public indien. Il est donc entièrement rédigé en anglais. Les entreprises luxembourgeoises présentes sur le marché indien y sont décrites et l'économie du Luxembourg fait l'objet d'une présentation détaillée en 90 pages.

S'agissant de l'Inde l'accent a été mis sur l'industrie du cinéma au Luxembourg, mais également sur le tourisme. Afin de faciliter des recherches plus approfondies, le nouveau site énumère quelque 175 liens utiles disponibles sur la toile luxembourgeoise. Enfin, la rubrique «News» mentionne entre autres le nouveau Gouvernement luxembourgeois, la prochaine Présidence de l'UE et le Luxembourg, Capitale Culturelle en 2007. ■

Pour de plus amples informations: www.luxembourgindia.org

**WIRTSCHAFTSAUSKÜNFT
FORDERUNGSEINZUG**

Unternehmensspezifische
Lösungen für ein
erfolgreiches Risk-
Management

Creditreform Luxembourg SA
Tel. 00 352 263460-1
Fax 00 352 263460-50
e-mail info@creditreform.lu

**RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX
RECouvreMENT DE CRÉANCES**

Solutions spécifiques pour améliorer le
risk-management de votre entreprise

seit/dépuis 1878

Creditreform

Unternehmen Sie nichts ohne uns

Envie d'entreprendre?

Le réseau interrégional 1,2,3,Go
vous aide **gratuitement** à concrétiser
vos projets innovants.



Déposez vos projets à tout moment sur:
www.123go-networking.org

Confidentialité et respect de la propriété intellectuelle.

Organisé par:



Avec le soutien de:



Groupe Ciments Luxembourgeois – primesphere S.A. – SES Global – Siemens S.A.

Luxemburger Wort

LaVoix
DU LUXEMBOURG

Forum
Entreprises

Tageblatt
LUXEMBOURG

Le Quotidien

Le Jeudi

RTL

Codex – Format S.à r.l. – Entreprises Magazine

Bon de commande

- à remplir à la machine ou en lettres majuscules -

Entreprise: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____@_____

http:// _____

Nous souhaitons recevoir les textes législatifs suivants:

en français en allemand en anglais

autre (à préciser) _____

1 2 3 4

5 6 7 8

9 10 11 12

13 14 15 16

17 18 19 20

21 22 23 24

Chambre de Commerce

Département International – Affaires européennes

Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI

Personne de contact: M. Niels Dickens

7, rue Alcide de Gasperi • Luxembourg/Kirchberg

Adresse postale: L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-333 • Fax: 43 83 26

E-mail: eic@cc.lu

Directives et règlements

publiés du

18 mai – 10 août 2004

L'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI vous offre, par le biais du bulletin de la Chambre de Commerce, la possibilité de commander gratuitement des directives et règlements européens. Ainsi, vous trouverez dans chaque édition du Merkur une liste référentielle contenant une sélection de ces textes législatifs publiés lors de la période précédant sa parution. Tous les règlements et directives publiés pendant cette période peuvent être téléchargés à partir du site web de l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI où vous trouverez également une panoplie d'autres informations intéressantes sur les affaires européennes.

<http://www.eicluxembourg.lu>

(Rubrique «Téléchargements»)

Pour obtenir un ou plusieurs des documents listés, il suffit de nous retourner le bon de commande en cochant le numéro du document ainsi que la langue de votre choix. Le(s) document(s) souhaité(s) vous sera/seront transmis gratuitement par courrier normal ou par courrier électronique.

Directives publiées du 18 mai – 10 août 2004

- 1 2004/86/CE Masses et dimensions des véhicules à moteur à deux ou trois roues, pour l'adapter au progrès technique
- 2 2004/82/CE Communication des données relatives aux passagers

Règlements publiés du 18 mai – 10 août 2004

- 3 1095/2004 Certificats d'importation pour les viandes bovines
1270/2004
- 4 1208/2004 Mesures antidumping sur les importations de certains mécanismes pour relieur à anneaux originaires de Chine
- 5 1367/2004 Autorisation des transferts entre les limites quantitatives de produits textiles et d'habillement originaires de Chine
- 6 1386/2004 Produits sidérurgiques en provenance de Russie
- 7 1406/2004 Taux de change applicable à certaines aides directes ayant un fait générateur au 1^{er} juillet 2004
- 8 1422/2004 Valeurs forfaitaires à l'importation pour la détermination du prix d'entrée de certains fruits et légumes
- 9 1116/2004 Valeurs unitaires pour la détermination de la valeur en douane de certaines marchandises périssables
- 10 1425/2004 Fixation des restitutions à l'exportation dans le cadre des systèmes A1 et B dans le secteur des fruits et légumes
- 11 1074/2004 Mesures transitoires dans le secteur des fruits et légumes pour les nouveaux Etats membres
- 12 1427/2004 Organisation commune du marché vitivinicole et code
1428/2004 communautaire des pratiques et traitements oenologiques
- 13 1429/2004 Produits vitivinicoles
- 14 996/2004 Droits à l'importation dans le secteur des céréales

Règlements publiés du 18 mai – 10 août 2004 (suite)

15	1055/2004	Licences à l'importation de certains agrumes préparés ou conservés
16	1408/2004	Droits antidumping sur les importations de certaines balances électroniques originaires de Chine
17	1385/2004	Produits sidérurgiques en provenance du Kazakhstan
18	1417/2004	Produits textiles originaires de la République arabe syrienne
19	1412/2004	Relations économiques et financières avec l'Iraq
20	1409/2004	Importation de sucre de canne dans le cadre de certains contingents tarifaires et accords préférentiels
21	1389/2004	Organisation commune du marché vitivinicole pour le potentiel de production
22	1399/2004	Fixation du prix du marché mondial du coton non égrené
23	1360/2004	Valeurs unitaires pour la détermination de la valeur en douane de certaines marchandises périssables
24	1251/2004	Lait écrémé et au lait écrémé en poudre destinés à l'alimentation animale

* Rectificatif au document concerné

Union européenne

N'hésitez pas à recourir au médiateur européen

Au titre de l'article 21 du Traité CE, tout citoyen européen, toute personne physique résidant dans l'Union européenne, et toute personne morale ayant son siège statutaire dans un Etat membre (sociétés, associations, etc.) peuvent déposer une plainte à l'encontre des institutions et des organes communautaires auprès du médiateur européen. Monsieur P. Nikiforos Diamandouros est médiateur européen depuis le 1^{er} avril 2003.

Le médiateur est compétent pour enquêter sur les plaintes portant sur une mauvaise administration des institutions et des organes communautaires, à l'exception de la Cour de Justice des Communautés européennes et du Tribunal de Première Instance agissant dans le cadre de

leurs prérogatives. Le médiateur agit suite à une plainte ou de sa propre initiative. Est considéré comme mauvaise administration «lorsqu'un organisme public n'agit pas en conformité avec une règle ou un principe ayant pour lui force obligatoire». Ainsi, lorsque vous constatez une défaillance, telle qu'un refus de diffuser des documents, un défaut de transparence, un problème contractuel entre une société et une institution, un non-respect des délais, etc. vous pouvez le saisir, par envoi postal, électronique ou par fax, d'une plainte claire et précise, alors même que vous n'êtes pas personnellement visé par l'éventuel manquement constaté. Cette plainte doit être déposée dans une période de deux ans à compter du moment où la mauvaise administration a été

constatée. Le médiateur européen n'est pas compétent pour les plaintes à l'encontre des institutions et des organes nationaux, régionaux ou locaux, mais il renvoie le plaignant vers l'autorité compétente, comme par exemple le médiateur national ou régional, située dans son Etat membre. Il n'est pas non plus un degré d'appel pour les décisions prises par les médiateurs nationaux, régionaux ou locaux.

Une fois la plainte reçue, vous recevez un accusé de réception au bout d'une semaine. Le médiateur étudie ensuite l'opportunité de déclencher une enquête. Si cela est le cas, il informe l'institution visée par la plainte pour qu'elle corrige la situation. Dans la majorité des cas, les affaires se règlent à ce stade. ■

Vous pouvez déposer votre plainte en utilisant le formulaire disponible sur le site officiel du médiateur:

<http://www.euro-ombudsman.eu.int/form/fr/default.htm>

Vous pouvez également contacter l'Euro Info Centre de la Chambre de Commerce pour obtenir ce formulaire ou des informations complémentaires (+352 42 39 39-333).

Réglementation communautaire

L'EIC au service des entreprises



Si vous êtes une entreprise rencontrant des obstacles ou ayant des interrogations sur l'application de la réglementation communautaire dans le cadre de vos activités professionnelles, n'hésitez pas à vous adresser à l'Euro Info Centre de la Chambre de Commerce.

Que ce soit un problème lié à la TVA intracommunautaire, au détachement de votre personnel dans un autre Etat membre ou des questions sur votre éventuel établissement à l'étranger, etc., l'équipe de l'EIC se fera un plaisir de vous aider, et pourra éventuellement contacter la Commission européenne, dans le cadre de l'IPM, pour obtenir des informations.

Le traitement des questions posées par les entreprises s'inscrit dans le cadre de l'initiative «processus interactif d'élaboration des politiques» (IPM), et fait de l'EIC un intermédiaire entre les sociétés et la Commission européenne. En effet, l'EIC lui rend compte régulièrement des obstacles rencontrés par

les entreprises en assurant leur anonymat, et ce dans une perspective d'amélioration du marché intérieur.

De plus, l'initiative «processus interactif d'élaboration des politiques» (IPM) est en partie financée par le programme communautaire IDA («échange de données entre administrations») qui est mis en œuvre en collaboration avec les Etats membres.

Vous pouvez soumettre vos demandes à l'EIC par e-mail (eic@cc.lu), par téléphone (+352 42 39 39-333) ou par fax (+352 43 83 26) ou en utilisant le formulaire-type. Vous pouvez aussi contacter l'EIC pour obtenir des informations supplémentaires sur les services variés proposés aux entreprises. ■

Soumission d'une demande à l'Euro Info Centre de la Chambre de Commerce

Entreprise: _____ Téléphone: _____
 Nom: _____ Fax: _____
 Prénom: _____ E-mail: _____ @ _____
 Adresse: _____ http:// _____
 Localité: _____ Secteur d'activité: _____

Thèmes communautaires concernés:

(cocher les mentions utiles)

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Marchés publics | <input type="checkbox"/> Commerce électronique | <input type="checkbox"/> Environnement |
| <input type="checkbox"/> Union douanière | <input type="checkbox"/> R&D | <input type="checkbox"/> Concurrence |
| <input type="checkbox"/> Protection du consommateur | <input type="checkbox"/> Harmonisation technique | <input type="checkbox"/> Propriété intellectuelle |
| <input type="checkbox"/> Financements européens | <input type="checkbox"/> Fiscalité | <input type="checkbox"/> Euro |
| <input type="checkbox"/> Emploi | <input type="checkbox"/> Droit des sociétés | <input type="checkbox"/> Autres |

Votre demande: _____

Veillez renvoyer ce coupon à:

**Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI
de la Chambre de Commerce**

L-2981 Luxembourg
 Fax: +352 43 83 26
 E-mail: eic@cc.lu

Pour la rentrée ils sont sortis!



GRATUIT!

Les annuaires Téléphonique, Professionnel et Internet du Luxembourg édition 2005 seront bientôt disponibles.

Nouveau!

- Les plans des principales localités dans l'Annuaire Téléphonique
- Plus de 3 500 nouvelles inscriptions dans l'Annuaire Professionnel
- Plus de 1 500 sites web mis à jour dans l'Annuaire Internet

 **annuaire**
téléphonique

 **annuaire**
professionnel

 **annuaire**
internet

A partir du 27 septembre dans votre bureau des Postes ou votre Téléboutique.

editus


SEMAINE EUROPÉENNE 18-22 OCTOBRE 2004

CONSTRUIRE EN TOUTE SÉCURITÉ

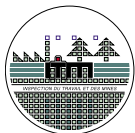


Agence européenne
pour la sécurité et la santé
au travail

SEMAINE EUROPÉENNE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

<http://ew2004.osha.eu.int>

<http://agency.osha.eu.int>



Construire en toute sécurité

Cette année, c'est au secteur de la construction que sera consacrée la semaine européenne pour la sécurité et la santé au travail. Le constat ayant mené à la sélection de ce thème est simple: l'amélioration des conditions de santé et de sécurité dans le secteur de la construction en Europe pourrait sauver plus de 1.300 vies chaque année et éviter 850.000 accidents graves, comme l'indique l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail à l'occasion du lancement de sa campagne annuelle d'information.

La réduction de l'incidence élevée en accidents et de maladies professionnelles pourrait également permettre d'économiser jusqu'à 75 milliards d'euros par an dans l'Union européenne, comme l'affirme l'Agence.

La campagne «Construire en toute sécurité», dont le temps fort sera la Semaine européenne pour la sécurité et la santé au travail (18 au 22 octobre 2004), mettra sous les feux des projecteurs tant les risques pour la sécurité et la santé dans le secteur de la construction en Europe que leur prévention dans plus de 30 pays, ce qui en fera la plus grande campagne jamais réalisée en son genre.

Comme l'a souligné le président du Parlement européen, M. Pat Cox, à l'occasion du lancement de la campagne à Dublin: «L'un des principaux secteurs d'activité dans l'UE est la construction. Ce secteur emploie plus de 12 millions de personnes et affiche un chiffre d'affaires annuel supérieur à 900 milliards d'euros. Ce secteur se distingue cependant par des chiffres désastreux en matière de sécurité et de santé: son taux d'accidents, par exemple, est double de la moyenne observée dans l'ensemble des secteurs d'activités de l'UE. L'incidence des dorsalgies et d'autres troubles musculo-squelettiques, l'exposition aux substances dangereuses et bien d'autres risques sont aussi sensiblement supérieurs à la moyenne. Ces problèmes doivent être traités sans plus attendre, non seulement pour alléger les souffrances humaines bien réelles, mais aussi pour réduire le fardeau financier à l'égard des entreprises et de la société en général.»



Hans-Horst Konkolewsky, Directeur de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, Pat Cox, Président du Parlement européen.

Coordonnés par l'Agence européenne et son réseau de points focaux nationaux, ces événements s'étendront des initiatives de formation et des campagnes de promotion aux séminaires et aux ateliers. En outre, les entreprises et les organisations actives dans le secteur de la construction seront invitées à adhérer en ligne à la charte de campagne afin de faire la preuve de leur engagement en faveur de meilleures conditions de sécurité et de santé dans ce secteur d'activité. Des informations complètes peuvent être consultées sur le site de l'Agence consacré à la Semaine européenne 2004:

<http://ew2004.osha.eu.int>.

«Notre objectif est non seulement d'accroître la prise de conscience des risques, en particulier au sein des petites et moyennes entreprises (PME) qui représentent plus de 80 % des travailleurs de la construction, mais également de fournir des outils pour améliorer les normes», a déclaré M. Hans-Horst Konkolewsky, directeur de l'Agence. «Ceci inclut des guides et des listes de vérification pour l'évaluation des risques ainsi que des exemples de solutions mettant en œuvre des bonnes pratiques de prévention; tous ces éléments sont consultables gratuitement sur notre site web. La situation ne changera pas du jour au lendemain, mais je suis persuadé que nous pouvons exercer une influence considérable, pour autant que chacun y participe résolument. L'adhésion en ligne à notre charte de campagne est la première démarche pour faire preuve d'un tel engagement.»

Europe: le secteur de la construction en chiffres

Officiellement, le secteur de la construction dans l'Union européenne emploie près de 13 millions de personnes. En réalité, ce pourrait être beaucoup plus...

La valeur du secteur en Europe est estimée à 902 milliards d'euros par an. Il occupe officiellement 12,7 millions de travailleurs, soit 7,9 % de l'ensemble de la main-d'œuvre européenne.

Cependant, ce nombre est probablement beaucoup plus élevé dans la réalité car une proportion significative de la main-d'œuvre n'est vraisemblablement pas déclarée. La Commission européenne évalue le pourcentage

du travail non déclaré dans l'Union à 7 à 19 % et estime que ce problème est particulièrement aigu dans le secteur de la construction.

Sources:

- Site Internet de la FIEC: <http://www.fiec.org/main.html> – La construction en Europe: Chiffres clés
- Enquête sur les forces de travail 2002, Eurostat, Office statistique des Communautés européennes
- Communication sur le travail non déclaré, COM (98) 219, Office des publications officielles des Communautés européennes, Commission européenne, Luxembourg, 1998b

Un réseau à votre disposition de **Bilbao** à Luxembourg

■ L'agence européenne

L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail coordonne le réseau et l'échange d'information entre les Etats membres. Les «Points Focaux» se chargent de définir le contenu pour les différents Etats membres. Chaque Point Focal coordonne un réseau national de fournisseurs d'informations en matière de prévention et gère ces informations.

■ Le réseau d'information luxembourgeois

Le réseau luxembourgeois regroupe les organisations les plus représentatives qui agissent et coopèrent dans le domaine de la sécurité et la santé au travail. Le réseau d'informations luxembourgeois s'organise de façon tripartite regroupant le gouvernement, les employeurs et les employés (partenaires sociaux).

Ce sont aussi les membres du Comité consultatif pour la sécurité, l'hygiène et la protection de la santé sur le lieu du travail (C.C.S.H.S.T.) du Luxembourg.

■ Le Point Focal luxembourgeois

L'Inspection du Travail et des Mines (ITM) représente le Point Focal National dans le réseau d'information de l'Agence européenne pour la Santé et la Sécurité au Travail. L'ITM gère ce site Internet et en même temps organise et coordonne le développement du réseau luxembourgeois d'informations sur la prévention, la protection et le bien-être au travail.

<http://ew2004.osha.eu.int>



Symposium:

«Construire

en toute sécurité», le 20 octobre 2004

Dans le cadre de la semaine européenne pour la sécurité et la santé au travail 2004, un symposium «Construire en toute sécurité» sera organisé le 20 octobre prochain (après-midi).

■ Programme (sujet à modifications)

- Allocution d'Ouverture
- Réglementation actuelle
Monsieur Paul Weber, Directeur,
Inspection du Travail et des Mines
- Etude statistique – Evolution de la situation
au Luxembourg
- Obligations des maîtres d'ouvrage: une politi-
que de sécurité sur les chantiers
Monsieur Dany Winbomont
Association des Coordinateurs de Sécurité
et de Santé Luxembourg
- Les dossiers de sécurité: une stratégie pour les
projets de construction
Monsieur Christian Watté
Association des Coordinateurs de Sécurité et
de Santé Luxembourg
- Philosophie de sécurité sur chantier du point de
vue d'un maître d'ouvrage
Association des Travailleurs Désignés Luxembourg
- Port de charges lourdes
- La «glasnost» au lieu de travail: une contribution
à l'amélioration des conditions de travail
Monsieur Claude Lorang, Directeur Adjoint
Inspection du Travail et des Mines
- Conclusion et clôture par
Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi
- Remise de trophées

Le symposium est organisé par l'Inspection du Travail et des Mines en étroite collaboration avec la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers et leurs Euro Info Centres. Le projet a obtenu le soutien de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail.

Avec le soutien de:



Les détails présentés ci-contre sont sujets à modifications. Pour de plus amples informations sur le déroulement de la manifestation, l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce reste à votre entière disposition (tél.: 42 39 39-335, fax: 43 83 26, e-mail: eic@cc.lu). Personne de contact: M. François Nénon.

Bulletin de demande d'information

(à remplir en lettres majuscules)

Entreprise: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Fonction: _____

Adresse: _____

Code postal/Localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____@_____

Je souhaite recevoir le programme définitif du symposium
«Construire en sécurité»

par courrier postal par e-mail

Je souhaite recevoir un carton d'invitation au symposium
«Construire en sécurité»

par courrier postal par e-mail

Je souhaite être tenu informé des activités similaires
organisées à l'avenir

par courrier postal par e-mail

Chambre de Commerce
Département International – Affaires européennes
Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI

Personne de contact: M. François Nénon
7, rue Alcide de Gasperi
L-2981 Luxembourg
Tél.: 42 39 39 - 333 – Fax: 43 83 26

Pour mobiliser le **réseau**

Pour obtenir une véritable intégration de la formation dans la stratégie de l'entreprise, il est nécessaire de faire piloter le système formation par des stratèges et de mettre en place un «réseau formation» pour l'application de la politique formation et des orientations définies par ces stratèges. Dans le dernier numéro du Merkur, nous avons traité du pilotage, dans ce numéro nous aborderons la mise en place du réseau.

La mise en place d'un «réseau formation» correspond à une volonté de disposer dans l'entreprise d'un grand nombre d'acteurs se préoccupant de la formation des collaborateurs. Cela pour diverses raisons:

- une mobilisation plus forte des membres de l'entreprise, notamment de l'encadrement;
- une meilleure diffusion de l'information en matière de formation;
- une meilleure connaissance du terrain de la part des acteurs;
- une répartition de la charge, entre fonctionnels et opérationnels, qui permet à chacun de mieux faire;
- les missions confiées, en elles-mêmes formatrices, permettent de développer ou d'évaluer certaines capacités managériales.

Il appartient au groupe pilote, première entité du réseau, de définir précisément les différentes missions qu'il souhaite créer, puisque c'est lui qui structure, organise et fixe les rôles. Nous reprendrons les éléments qui peuvent faire partie d'un **réseau type**. Mais chaque entreprise pourra, en fonction de ses caractéristiques propres, mettre en place son réseau, plus ou moins vaste, plus ou moins imbriqué.

■ Le groupe pilote

La fonction de pilotage, comme nous l'avons vu dans le précédent article, peut être assurée par un groupe pilote. Il comporte un représentant de chaque direction de l'entreprise. Ce représentant peut être le directeur lui-même ou l'un de ses collaborateurs directs qui reçoit une délégation pleine et entière pour le représenter. Le groupe pilote est

animé par le responsable formation de l'entreprise. Ses missions essentielles sont les suivantes:

- anticiper les besoins de l'entreprise en matière de formation;
- assurer la convergence et la cohérence du système formation avec les autres systèmes de l'entreprise:
 - en proposant à la direction une mise à jour de la politique de formation,
 - en organisant la fonction formation par la fixation des rôles et des marges d'autonomie des acteurs,
 - en identifiant les principaux besoins de formation en phase avec les stratégies et les objectifs de l'entreprise,
 - en étudiant les résultats des audits portant sur la fonction formation;

l'encadrement: formation

- maintenir une structure optimale au système formation, en mettant à jour périodiquement cette structure en fonction des informations fournies par l'audit du système formation et par l'anticipation des besoins.

Il peut réaliser lui-même les travaux ou les faire réaliser par des groupes de travail qu'il met en place et suit.

■ Les correspondants formation

Le correspondant formation, de chaque direction, est choisi par le directeur parmi les cadres à potentiel. Sa mission est d'aider le directeur dans son travail de gestion du plan de formation de la direction. Pour cela il reçoit les mêmes informations que son directeur. Il est donc chargé:

- du lancement du recueil des besoins de sa direction et de la relance éventuelle des retardataires;
- de l'assistance au recueil auprès des managers de sa direction;
- du regroupement des besoins similaires;
- de la construction du projet de plan de formation pour sa direction;
- de la transmission, auprès du responsable formation, de ce projet validé par son directeur;
- du suivi de la réalisation du plan et des budgets;
- de l'analyse des tableaux de bord et des bilans formation de sa direction.

La formation reste une responsabilité hiérarchique. Le correspondant formation assiste son directeur, mais ne se substitue pas à lui. Il s'assure que les actions sont engagées au bon moment. Si nécessaire, il fait relancer par le directeur les responsables d'action. Lorsqu'un besoin urgent lui est communiqué par un manager, il prépare la décision du directeur en étudiant l'état du budget, le degré d'avancement des actions du plan et propose une modification du plan qui tient compte des diverses contraintes. Après décision du directeur, il en informe le responsable formation. Il assiste son directeur au niveau du suivi des budgets des actions collectives. Il prépare, avec les managers concernés, les décisions ayant trait à l'inscription aux stages individuels externes. Il reçoit les tableaux de bord et les bilans portant sur la formation mise en œuvre dans sa direction, il les analyse et les commente auprès de son directeur. A la demande de ce dernier, il renouvelle ses commentaires auprès des collaborateurs du directeur, au cours d'une réunion de direction.

■ Les chargés d'information

Les chargés d'information sont choisis dans chaque direction, par les directeurs. Leur mission est de faire en sorte que l'encadrement dispose de l'information utile à la gestion de la formation. Ils sont également chargés de faire remonter toute information utile, auprès du responsable formation.

Les chargés d'information connaissent bien la politique formation, ses principes et ses règles d'application, ils en informent régulièrement le personnel de leur direction. En liaison avec le représentant de leur direction au groupe pilote et le correspondant formation, ils définissent les modalités d'information du personnel de leur direction sur le plan de formation. Ils appliquent ensuite les décisions prises. L'objectif de cette communication est de faire connaître les grandes orientations formation pour leur direction.

A l'initiative du responsable formation, les chargés d'information sont réunis périodiquement ou en fonction de l'actualité. Au cours de ces réunions, ils reçoivent des informations qu'ils diffusent ensuite à l'ensemble du personnel de leur direction. Il peut s'agir des orientations formation de l'entreprise, du bilan qualitatif de certaines actions concernant toute la société, de statistiques globales portant sur la formation, etc.

Les chargés d'information ne se substituent pas aux hiérarchiques dans les opérations d'information directe du personnel. Il leur est conseillé d'impliquer les managers dans les actions de communication visant un grand nombre de personnes. Ils peuvent être considérés comme conseils-assistants vis-à-vis des managers.

■ Les responsables d'action

Les responsables d'action sont des personnes choisies par les directeurs ou le responsable formation

“ Le responsable d'action supervise la mise en œuvre du plan de formation. ”

pour superviser la réalisation d'une «ligne» du plan de formation. Ce sont généralement des personnes proches du secteur concerné par l'action. Pour leur permettre d'effectuer un suivi de qualité, les responsables d'action n'ont qu'une seule action du plan sous leur responsabilité.

Le responsable d'action prend contact avec le formateur ou le responsable formation qui va réaliser l'analyse de la demande, se faire repréciser les objectifs finals, écrire le cahier des charges, rechercher le formateur qui assurera la conception de l'action ou la concevoir lui-même. Si le secteur concerné par l'action ne comporte aucun spécialiste susceptible d'assurer l'écriture du cahier des charges, ce rôle peut être confié au responsable d'action, après que celui-ci ait reçu un minimum de formation. Le responsable d'action joue un rôle d'intermédiaire entre le prescripteur initial et le spécialiste formation interne ou externe qui va concevoir l'action. Si le cahier des charges précise que l'on fera appel à un groupe de pilotage pour la conception et le suivi de l'action, c'est le responsable d'action qui va prendre en charge l'animation de ce groupe. Il peut toujours se faire aider par un spécialiste du service formation.

Lorsque l'action est montée, il y a lieu de constituer le ou les groupes et de veiller à l'organisation matérielle du ou des stages. C'est le travail du responsable d'action.

Il suivra également la réalisation (ouverture des stages, contacts avec le ou les animateurs, suivi administratif, contrôle du présentisme, évaluation à chaud, etc.). En cas de problème, il en informe la ligne hiérarchique qui garde la responsabilité primordiale.

La formation terminée, le responsable d'action doit porter toute son attention sur la qualité de l'accueil assuré par les managers auprès des formés, à leur retour de formation. Il aidera l'encadrement à faire mettre en pratique les enseignements reçus. Si des problèmes se posent il les renvoie vers la hiérarchie supérieure qui fait alors le nécessaire auprès des managers directs du terrain. A l'occasion d'une formation distribuée dans le temps, le responsable d'action fait la liaison entre les managers et le ou les animateurs pour signaler les éventuels problèmes de mise en pratique. Il suit la mise en place d'actions correctives soit au niveau de la formation, soit au niveau des postes de travail.

Le responsable d'action contrôle que le ou les animateurs ont évalué l'atteinte des objectifs pédagogiques. Si nécessaire, en fonction des résultats, et si l'action se poursuit, il fait opérer des modifications dans le montage pédagogique.

Il agit de même vis-à-vis des managers chargés de mesurer l'atteinte des objectifs de formation. Cette mesure est effectuée quelques

mois après la fin de la formation, lorsque la phase de mise en pratique est terminée. Si des modifications de l'environnement des formés sont nécessaires, il suit leur réalisation. Les résultats sont communiqués aux différents acteurs du terrain, au hiérarchique prescripteur et au responsable formation.

Le commanditaire confie généralement la mesure de l'atteinte des objectifs finals au responsable d'action. Ce dernier la réalise lorsque toute la cible a été formée et que toute la mise en application est terminée. Les résultats sont communiqués aux mêmes personnes que pour les objectifs de formation.

■ Les groupes de pilotage d'action

Lorsqu'une action de formation d'envergure est lancée: enjeux importants, vaste population concernée, formation longue, formation coûteuse, ou lorsque la demande émane d'un échelon hiérarchique élevé et qu'il n'y a pas eu de participation suffisante des managers ou de la cible pour entraîner leur mobilisation, il est souvent utile de constituer un groupe de pilotage. Les groupes de pilotage spécifiques à une action de formation comportent des managers et quelques futurs formés des unités concernées par l'action. Leur animateur en est le responsable d'action qui peut être, pour des actions stratégiques, le responsable formation, c'est-à-dire un spécialiste de la formation et de la gestion du changement. Les missions d'un groupe de pilotage correspondent à celles du responsable d'action. La différence tient au fait que le groupe suit moins le détail des événements, mais il est consulté pour toutes les décisions importantes. Il peut même être groupe de décision, si le prescripteur en a décidé ainsi.

Jacques Soyer, consultant indépendant, formateur à l'IFCC (site: www.jsconseil.com) ■



PROGRAMME DE FORMATION 2004

INTITULÉ	DATES	JOUR ET HEURES	PRIX
AFTER WORK TRAINING PROGRAM			
MARKETING			
Marketing stratégique et techniques de marketing-management	23/09/2004	jeudi de 18.30 - 21.00	200 €
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES			
Gestion et calcul des salaires	9/11/2004	mardi et jeudi de 18.30 - 21.00	150 €
Gestion des ressources humaines	29/09/2004	mercredi de 18.30 - 21.00	200 €
COMPTABILITÉ			
Comptabilité et fiscalité des salaires et traitements	30/09/2004	jeudi de 18.30 - 21.00	200 €
Comptabilité générale informatisée	27/09/2004	lundi de 18.30 - 21.00	250 €
Niveau 1: Comptabilité commerciale pour débutants (langue luxembourgeoise)	27/09/2004	lundi de 18.30 - 21.00	100 €
(langue française)	29/09/2004	mercredi de 18.30 - 21.00	100 €
Niveau 2: Comptabilité commerciale pour initiés (langue française)	27/09/2004	lundi de 18.30 - 21.00	100 €
(langue luxembourgeoise)	28/09/2004	mardi de 18.30 - 21.00	100 €
Niveau 3: Comptabilité commerciale pour avancés (langue française)	30/09/2004	jeudi de 18.30 - 21.00	100 €
DROIT			
Droit des sociétés	28/09/2004	mardi de 18.30 - 21.00	175 €
FISCALITÉ			
Partie A: Fiscalité des ménages	16/09/2004	mardi et jeudi de 18.30 - 20.00	300 €
Partie B: Fiscalité des entreprises	16/09/2004	mardi et jeudi de 18.30 - 20.00	300 €
LANGUES			
Cours récapitulatif de la langue française	29/09/2004	mercredi de 18.15 - 20.00	100 €
Correspondance commerciale française	27/09/2004	lundi de 18.15 - 20.00	100 €
Cours récapitulatif de la grammaire anglaise	28/09/2004	mardi de 18.15 - 20.00	100 €
COURS DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL			
SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL			
Formation pour travailleurs désignés en matière de sécurité et de santé au travail	9/11/2004	mardi de 08.30 - 17.00	500 €
Formation pour conseillers à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses	10/11/2004	mercredi et jeudi de 08.30 - 17.30	500 €
CYCLES DE FORMATION			
MANAGEMENT DES COMPÉTENCES⁽¹⁾			
<i>Cycle entier</i>			1.950 €
MODULE 1: La mobilité et la gestion des carrières	23, 24/09/2004	09.00 - 12.30 et 14.00 - 18.00	400 €
	25/09/2004	08.30 - 12.30	
MODULE 2: La politique de formation	7, 8/10/2004	09.00 - 12.30 et 14.00 - 18.00	400 €
	9/10/2004	08.30 - 12.30	
MODULE 3: La culture et les comportements dans l'entreprise	21, 22/10/2004	09.00 - 12.30 et 14.00 - 18.00	400 €
	23/10/2004	08.30 - 12.30	
Coaching collectif (cycle entier uniquement)	23/10/2004	14.00 - 18.00	
MODULE 4: La politique de communication et le pilotage du changement	11, 12/11/2004	09.00 - 12.30 et 14.00 - 18.00	400 €
	13/11/2004	08.30 - 12.30	
MODULE 5: Les systèmes d'information et la performance en ressources humaines	25, 26/11/2004	09.00 - 12.30 et 14.00 - 18.00	400 €
	27/11/2004	08.30 - 12.30	
Coaching individualisé (cycle entier uniquement)	3/12/2004	08.30 - 12.30	
MANAGEMENT DES HOMMES ET DES ORGANISATIONS⁽²⁾			
<i>Cycle entier</i>			1.400 €
MODULE 1: Le manager dans le contexte de son entreprise	30/09 et 1/10/2004	09.00 - 12.30 et 14.00 - 18.00	
MODULE 2: Le management opérationnel: entretien et conduite de réunion	21, 22/10/2004	09.00 - 12.30 et 14.00 - 18.00	
Coaching collectif	23/10/2004	08.30 - 12.30	
MODULE 3: La mobilisation des énergies	18, 19/11/2004	09.00 - 12.30 et 14.00 - 18.00	
Coaching collectif	20/11/2004	08.30 - 12.30	
MODULE 4: Le change management	2, 3/12/2004	09.00 - 12.30 et 14.00 - 18.00	
Coaching collectif	4/12/2004	08.30 - 12.30	
MANAGEMENT DE LA FONCTION FORMATION EN ENTREPRISE⁽³⁾			
<i>Cycle entier</i>			550 €
MODULE 1: Mobilisation de l'encadrement, avec quel système formation et pour quelle politique?	7, 8/10/2004	09.00 - 12.30 et 14.00 - 18.00	150 €
	9/10/2004	09.00 - 12.30 et 14.00 - 16.00	
MODULE 2: Identification et analyse des besoins en formation	11, 12/11/2004	09.00 - 12.30 et 14.00 - 18.00	150 €
MODULE 3: Elaboration et mise en œuvre du plan de formation	25, 26/11/2004	09.00 - 12.30 et 14.00 - 18.00	150 €
MODULE 4: Évaluer la formation et ses effets	9, 10/12/2004	09.00 - 12.30 et 14.00 - 18.00	150 €
LÉGISLATION ENVIRONNEMENTALE AU LUXEMBOURG⁽⁴⁾			
<i>Cycle entier</i>			550 €
MODULE 1: Les établissements classés	23, 28/09/2004	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	150 €
MODULE 2: Les déchets et les sols contaminés	14, 19/10/2004	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	150 €
MODULE 3: L'énergie, le bruit et les émissions atmosphériques	11, 16/11/2004	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	150 €
MODULE 4: La protection de l'eau et les substances dangereuses	9/12/2004	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	150 €
	14/12/2004	08.30 - 12.30	

(1) Plaquette de promotion disponible auprès de l'IFCC; inscription par module ou pour le cycle entier (2) Plaquette de promotion disponible auprès de l'IFCC; inscription uniquement pour le cycle entier (3) + (4) Inscription par module ou pour le cycle entier

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à:
Institut de Formation de la Chambre de Commerce

||| Locaux:

7, rue Alcide de Gasperi · Luxembourg-Kirchberg

✉ Adresse postale:

Institut de Formation de la Chambre de Commerce
L-2981 Luxembourg

☎ (+352) 423939-220

☎ (+352) 423939-820

✉ info@ifcc.lu

🌐 www.ifcc.lu



Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Fabricant de succès

3^e session de la «**Formation de perfectionnement** pour salariés permanents des entreprises de travail intérimaire»

En 2003, l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC), en étroite collaboration avec l'ULEDI (Union luxembourgeoise des entreprises de travail inté-

rimaire), a mis en place une formation de perfectionnement pour les salariés permanents des entreprises de travail intérimaire. Après avoir rencontré un grand succès pour la formation en

question, l'IFCC lancera le 8 octobre 2004 la 3^e session. La formation a comme objectif de transmettre au participant les compétences-clés de gestion du travail intérimaire. ■

Pour tout renseignement complémentaire par rapport au programme et aux modalités d'organisation, prière de bien vouloir contacter:

Institut de Formation de la Chambre de Commerce – Mlle Eliane Theis
7, rue Alcide de Gasperi – Luxembourg/Kirchberg – Tél.: (+352) 42 39 39-220 – E-mail: info@ifcc.lu

28th October 2004

Seminar on **starting a business** in Luxembourg

 **The British Chamber of Commerce for Luxembourg**



If you ever wanted to be independent and start your own business, the most important step is to get good advice and information in advance. Administrative procedures, access to finance or professional qualifications needed, are the first among many questions to be raised at the start of a company.

The Luxembourg Chambre de Commerce has four departments dealing with a variety of activities in the different fields of economy. The major focus and mission of its Department "Creation and Development of Enterprises" and its Espace Entreprises is to act as a "first stop shop" providing information about how to start a business in Luxembourg.

In conjunction with the Small Business Focus Group of the British Chamber of Commerce for Luxembourg, the Luxembourg Chambre de Commerce has scheduled a public seminar about the services provided by their Department "Creation and Development of Enterprises" and

their new Espace Entreprises section located just inside the Chamber's reception area. The planned program will give an informative overview on how the Luxembourg Chambre de Commerce is helping future entrepreneurs to get started. Participants are welcome to ask as many questions as they wish!

The event will take place on October 28th, 2004 starting at 18 pm at the Luxembourg Chambre de Commerce, 7, rue Alcide de Gasperi, L-2981 Luxembourg-Kirchberg.

The program is as follows:

1. Four-part briefing by Mr Tom Theves, Luxembourg Chambre de Commerce

- Overview of the four departments of the Chambre de Commerce
 - Espace Entreprises – The “First Stop Shop”
 - Other services provided by the Department for “Creation and Development of Enterprises”
 - The “Mutualité de Cautionnement”
 - 2. Short tour of the “Espace Entreprises”
 - 3. Networking Session with Drinks offered by the Luxembourg Chambre de Commerce
- Fee: € 10 payable at the door. ■

To register please contact the Secretariat of the British Chamber of Commerce for Luxembourg on tel.: 46 54 66, fax: 22 03 84, e-mail: mail@bcc.lu or visit the website www.bcc.lu.

Cycle de formation d'agent de fabrication et d'agent de sécurité

Une initiative d'insertion réussie



Lors d'une récente cérémonie organisée dans les locaux de la FEDIL en l'honneur des 28 participants du 12^e cycle de formation d'agent de fabrication et des 10^e et 11^e cycles de formation d'agent de sécurité, les certificats de participation ont été remis aux lauréats de ces deux formations.

Se basant sur les résultats d'une enquête sur les qualifications de demain dans l'industrie réalisée auprès de ses membres, la FEDIL a constaté une demande importante de personnel qualifié dans les professions de la production dans les entreprises industrielles luxembourgeoises.

A côté d'une action de promotion de l'apprentissage industriel

afin de sensibiliser les jeunes à emprunter la voie de formation menant au Certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP), la FEDIL et ses membres ont en outre lancé, en février 2000, une initiative visant l'insertion professionnelle de demandeurs d'emploi résidents par l'offre d'une formation complémentaire pour la profession d'agent de fabrication.

Le contenu de la formation pour agents de fabrication a été élaboré par un groupe de travail composé de responsables des ressources humaines et de la formation d'entreprises industrielles ainsi que de responsables des deux ministères partenaires, de l'Administration de

l'emploi et du Centre national de formation professionnelle continue (CNFPC). Le programme comportait des formations théoriques qui ont eu lieu au CNFPC à Esch-sur-Alzette, des formations pratiques et des visites d'entreprises. La formation a permis aux lauréats de passer le brevet de secouriste, le permis de cariste et le permis pour ponts roulants et élingage. Les onze premiers cycles de cette formation ont permis à quelque 115 demandeurs d'emploi résidents d'acquérir une formation complémentaire permettant leur insertion, voire réinsertion dans la vie active.

Les 10^e et 11^e cycles de la formation complémentaire pour agents de



sécurité se sont déroulés au CNFPC et ont permis à 24 demandeurs d'emploi résidents d'obtenir le certificat d'agent de sécurité afin de pouvoir trouver un emploi auprès de l'entreprise de

gardienage, partenaire à ce projet. Le contenu de cette formation a été élaboré en étroite collaboration entre le CNFPC, l'Administration de l'emploi et les entreprises du secteur et

comprendait entre autres des modules sur les premiers secours, la communication écrite et orale ainsi qu'une initiation à l'informatique.

(communiqué par la FEDIL) ■

Ministère du Travail et de l'Emploi

2^e appel à propositions en vue de l'obtention de subventions dans le domaine de l'intégration des étrangers par l'**apprentissage de la langue luxembourgeoise**

■ 1. Contexte et objectifs

Dans le cadre de la stratégie européenne en faveur de l'emploi visant notamment à promouvoir une culture de formation tout au long de la vie, à encourager la capacité d'adaptation des entreprises et de leurs salariés et à lutter contre toute forme de discrimination sur le marché de l'emploi, le gouvernement luxembourgeois a décidé d'accompagner financièrement des efforts en matière d'intégration des étrangers par l'apprentissage de la langue luxembourgeoise.

Etant donné que les crédits budgétaires correspondants ont été confiés pour 2004 au Ministère du Travail et de l'Emploi, l'accent est mis cette année sur l'apprentissage du luxembourgeois dans respectivement en

relation étroite avec le monde du travail.

A cet effet, le présent appel entend soutenir les entreprises contribuant à une meilleure intégration de la main-d'œuvre étrangère en offrant des cours d'apprentissage de la langue luxembourgeoise à leurs salariés.

A côté d'un soutien financier, l'objectif est de mettre en évidence et de diffuser les meilleures pratiques en la matière et d'élaborer, le cas échéant, un plan d'action d'ensemble.

■ 2. Financement

L'article 16.0.33.014 du Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2004 prévoit «une participation dans l'intérêt de l'organisation de cours de langue luxem-

bourgeoise dans l'intérêt de la politique d'intégration des étrangers».

Le budget maximal disponible est de € 70.000. Il pourra être partagé entre plusieurs projets.

Seront seuls pris en considération les projets de formation qui se déroulent au cours de l'année 2004.

Seront irrecevables les projets qui font déjà l'objet d'un autre cofinancement public, notamment dans le cadre de la loi modifiée du 22 juin 1999 ayant pour objet le soutien et le développement de la formation professionnelle continue.

■ 3. Procédure

Les propositions doivent être remises au Ministère du Travail et de l'Emploi (Cellule Emploi) pour le 15 décembre 2004 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi. ■

Le formulaire de candidature est disponible sur le site web du Ministère du Travail et de l'Emploi:
<http://www.mt.etat.lu/MT/Nouveausurserveur/new0.htm>

paperJam³



Média stimulateur de réactivité

Diplôme d'**Etudes** **Supérieures d'Université** en «Management et Qualité des Entreprises et Services»



Centre de Recherche Public
HENRI TUDOR

Face à des contraintes économiques de plus en plus fortes, maîtriser toutes les dimensions de l'entreprise, identifier ses contraintes par rapport à sa stratégie et choisir la méthode de gestion adaptée aux enjeux de son entreprise n'est pas chose facile.

Fort de cette constatation, le Centre de Recherche Public Henri Tudor s'associe à l'Ecole Supérieure de Management (ESM), l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz (ENIM), les Facultés Universitaires Catholiques de Mons (FUCaM), l'Université du Luxembourg et l'Université du Québec à Trois Rivières

(UQTR), pour lancer en janvier 2005 la seconde session de la formation en «Management et Qualité des Entreprises et Services» sanctionnée par un Diplôme d'Etudes Supérieures d'Université (DESU: diplôme de troisième cycle délivré par l'Université de Metz).

La formation permettra, grâce à un contenu adapté aux réalités quotidiennes, d'acquérir les connaissances requises pour renforcer la compétitivité de tout type d'organisation. Le projet de fin d'études permettra quant à lui de transformer les connaissances acquises en véritables compétences.

S'adressant en priorité aux personnes en activité, la formation d'un volume de 450 heures respecte les contraintes professionnelles via la réalisation des enseignements en cours du soir ou le samedi matin hors vacances scolaires.

Les enseignements ayant pour vocation de doter les participants des méthodes, concepts et outils de l'innovation organisationnelle, de la qualité, du management d'entreprise se répartissent en 5 modules:

- Management stratégique, organisation et gestion des ressources humaines;
- Analyse, modélisation et simulation des flux;
- Gestion de la qualité et outils de qualité totale;
- Planification et gestion des opérations, gestion de projet;
- Gestion des PME. Ce module donnera lieu à un déplacement d'une semaine au Québec.

A l'issue de la formation, la possibilité de transformer leur diplôme en Master sera proposée aux étudiants. ■

Informations et inscriptions: CRP Henri Tudor – SITec, Mlle Wirtz
Tél: +352 42 59 91-320, e-mail: formation@tudor.lu, www.sitec.lu

E-tuteur: un nouveau métier dans le domaine de l'e-learning

Transmettre des savoirs ou des savoir-faire est la mission couramment admise du formateur. Le métier est bien connu et l'offre de formation pour parfaire les compétences des formateurs est vaste. Pour l'e-tuteur, qui est investi d'une mission fort semblable à celle du formateur, à savoir l'assistance et l'accompagnement d'apprenants, mais dans le cadre de dispositifs e-learning, l'offre en formation est encore très réduite. Or, les modalités d'exercice de ce nouveau métier sont très différentes de celles du formateur: les séances en groupe et «en présentiel» sont rares voire inexistantes, les échanges en temps réel sont réduits et, bien entendu, le recours

aux technologies de l'information pour faciliter le processus d'apprentissage, pour assurer l'évaluation, pour personnaliser les parcours de formation et pour supporter la communication avec les apprenants est accru. Les risques d'abandon des apprenants sont plus élevés pour l'e-learning que pour les formations traditionnelles.

Pour que l'e-learning soit efficace, quelle que soit la manière dont il est mis en œuvre, il faut des e-tuteurs formés, qui sachent faire profiter à leurs «élèves» de toutes les nouvelles possibilités apportées par ce nouveau mode d'apprentissage.

C'est pour répondre à ce nouveau besoin de formation que le

Centre de Recherche Public Henri Tudor propose aux futurs e-tuteurs un programme de formation qui abordera de manière interactive – en «présentiel» et à distance – tous les thèmes liés à l'e-learning: maîtriser la pédagogie, l'animation à distance et le rôle spécifique des e-tuteurs.

Ce programme de formation intéresse tous les acteurs de la formation professionnelle. Il débutera le 1^{er} septembre au Centre de Recherche Public Henri Tudor, 29, avenue John F. Kennedy à Luxembourg-Kirchberg. Le programme détaillé de cette formation peut être consulté sur le site Internet du GIE SITEC®: www.sitec.lu

Les personnes intéressées peuvent s'adresser pour toute information ou inscription à Stéphane Jacquemart au tél.: +352 42 59 91-378, formation@tudor.lu.

Global Network	Agency	Investment	Property Management	Advisory	Valuations	Research
----------------	--------	------------	---------------------	----------	------------	----------

**A NAME, A TEAM,
A SOLUTION!**

12, rue Jean Engling - L-1466 Luxembourg - Tél.: +352 26 43 07 07 - Fax: +352 26 43 07 08 - www.propertypartners.lu

PROPERTY PARTNERS
Real Estate Consultants

MEMBER OF THE
SULLIVAN & KRAUSEFIELD GROUP

Remise de prix aux lauréats de l'édition 2003/2004

Le Réseau pour entreprendre 1, 2, 3, Go – piloté par Business Initiative Asbl et les Chambres de Commerce et d'Industrie du Luxembourg, de Lorraine, de Wallonie, de Sarre et de Trèves – a décerné, ce 28 juin 2004 au Musée des Beaux-Arts de Nancy, 18 prix aux meilleurs plans d'affaires de la Grande Région.

Un premier bilan de la coopération interrégionale entre les Chambres de Commerce de la Grande Région dans le cadre d'1, 2, 3, Go a été communiqué par M. Pierre GRAMEGNA, Directeur de la Chambre de Commerce de Luxembourg.

210 projets avaient été soumis, 61 restaient en compétition. Lors

de cette remise de prix, plus de 51 000 EUR ont été remis aux lauréats de l'édition 2003-2004 du concours. Pour la première fois cette année, un prix spécial «Créatrice d'entreprise» a été attribué à Dalitec, une jeune entreprise luxembourgeoise spécialisée en communication événementielle. La cérémonie a réuni un large public de plus de 200 personnes impliquées dans le domaine de la création d'entreprises.

Parmi les 15 projets innovants récompensés lors de la soirée, 3 seront ou sont déjà mis en œuvre au Luxembourg:

- WELTEC SA (conception, production et commercialisation

des torches permettant le rechargement du métal par procédé «plasma semi-transféré P.T.A.»);

- MyStarter dotNet SA (création de formations professionnelles à la carte pour tous, basées sur des méthodes d'e-learning);
- Re-light (société NOVIGO Sàrl) (conception d'une nouvelle lampe brevetée utilisant l'énergie solaire).

Au Luxembourg, c'est Luxinnovation qui assure l'accompagnement et la mise en relation des créateurs d'entreprises avec les coaches du réseau 1, 2, 3, Go pour les projets à caractère innovant. ■

Pour plus d'information, contactez:

Pour les projets luxembourgeois: Luxinnovation, M. Jean-Michel LUDWIG,
tél.: +352 43 62 63-1, email: jean-michel.ludwig@luxinnovation.lu

Pour toute question relative au parcours de plan d'affaires 1, 2, 3, go dans la Grande Région:
Business Initiative, Mme Rachel GAESSLER, tél.: +352 43 53 66-620, email : rachel.gaessler@fedil.lu

Programme-Cadre européen de Recherche et Développement

6^e PCRD: 540 millions EUR pour des projets dans le domaine des sciences de la vie



Un an et demi après le démarrage des activités de mise en œuvre du 6^e Programme-Cadre européen de Recherche et Développement (6^e PCRD), matérialisé par le lancement le 12 décembre 2002 des 1^{ers} appels à propositions, la Commission européenne marque une nouvelle étape en lançant des

appels à propositions très fortement dotés sur le plan budgétaire.

C'est notamment le cas pour la thématique des sciences de la vie pour laquelle un appel à propositions a été publié le 15 juin 2004. Les acteurs de la recherche dans ce domaine ont jusqu'au 16 novembre 2004, soit plus de 4 mois, pour pré-

parer leurs propositions de projets et les soumettre pour évaluation.

Les domaines de recherche mentionnés en exemple ci-dessous (liste non exhaustive) pourront faire l'objet de cofinancement dans le cadre de cet appel:

- expression des gènes et protéomique;
- génomique structurelle;
- bioinformatique;
- mise au point de nouveaux médicaments plus sûrs et plus efficaces;
- mise au point de nouveaux outils de diagnostics;
- mise au point et essais de nouveaux outils préventifs et thérapeutiques;
- recherche en postgénomique;

- lutte contre les maladies cardiovasculaires, le diabète et les maladies rares;
- étude du cerveau et lutte contre les maladies du système nerveux.

Les projets d'envergure internationale du 6^e PCRD permettent aux laboratoires de recherche publics et privés de travailler en collaboration avec les plus grands instituts européens, d'échanger informations et expériences qui faciliteront le développement des entités impliquées.

Si la lourdeur administrative liée à la coordination d'un projet regroupant plusieurs partenaires peut effrayer, la participation à un projet piloté par un partenaire étranger peut elle aussi être tout à fait pro-

fitable et assurément moins contraignante. Que ce soit pour une participation en tant que coordinateur de projet ou en tant que partenaire, les conseillers de Luxinnovation sont en mesure de vous aider à trouver des partenaires et de vous soutenir dans les démarches administratives liées au montage d'une proposition. ■

Pour toute information, contactez:

Luxinnovation,

M. Jean-Michel LUDWIG,

Tél.: +352 43 62-631;

jean-michel.ludwig@luxinnovation.lu,

ou consultez:

www.innovation.public.lu

Galileo

2^e appel à propositions doté d'un budget de 67 millions EUR



Le programme Galileo dotera l'Europe d'un système européen de navigation par satellite. Il doit être exécuté en 3 phases successives.

La 1^{re} est en cours (2002-2005) et correspond au développement et à la validation du système. Son coût est estimé à 1,1 milliard EUR.

La 2^e phase (2006-2007) correspondra au déploiement du système prévu pour un coût de 2,1 milliards EUR.

La phase d'exploitation commerciale débutera en 2008. Le système est prévu pour une durée d'utilisation d'au moins 25 ans.

La 1^{re} phase (développement et validation du système) est confiée à l'entreprise commune Galileo, entité juridique créée spécialement pour une durée de 4 ans sur la base de l'article 171 du traité de l'UE.

Le 2^e appel à propositions spécifique à Galileo a été publié le 1^{er} juin 2004 et se clôturera le 8 octobre 2004. Doté d'un budget total de 67 millions EUR, il contribue au financement des 3 domaines suivants:

1. Développement du segment utilisateurs: la CE a prévu 10 appels pour couvrir le développement de services liés à la localisation dans les domaines des transports routiers, ferroviaires, maritimes et aériens ainsi que le développement d'applications de niche telles que le transport multimodal, l'énergie, l'agriculture et le génie civil. Ils couvrent aussi le développement de récepteurs pour le grand public et les professionnels;
2. Définition et exécution de la mission: la CE a prévu 5 appels

consacrés à la mise en place de prototypes, de concepts et d'activités diverses;

3. Innovation et initiatives internationales: la CE prévoit 3 appels et distingue 2 types d'activités:

- la coordination des activités de recherche et de développement relatives à Galileo afin d'établir une plate-forme de coopération destinée à lancer des actions ciblées de soutien à la participation des PME et d'initiatives internationales;
- des activités d'innovation menées par les PME. ■

Pour toute information, contactez:

Luxinnovation,

M. Jean TRIMBOUR,

tél.: +352 43 62-631, e-mail:

jean.trimbour@luxinnovation.lu

ou consultez:

www.innovation.public.lu

(Appels - FP6)

Améliorer les instruments du 6^e PCRD

Ramon Marimon, secrétaire d'Etat espagnol de 2000 à 2002 et président d'un groupe d'experts de haut niveau chargé de procéder à une évaluation à mi-parcours des nouveaux instruments introduits pour le 6^e PCRD, a présenté les résultats du groupe à la réunion informelle du Conseil Compétitivité le 3 juillet 2004. Le rapport contient une série de recommandations sur les projets intégrés et les réseaux d'excellence: certaines peuvent être mises en œuvre dans le cadre du 6^e PCRD et d'autres devraient être intégrées dans le 7^e PCRD.

«Le principal enseignement à tirer de cette étude est que nous devons

davantage tenir compte des souhaits et des capacités de la communauté scientifique», a souligné le Dr Marimon. Les 12 recommandations rédigées par le groupe du Dr Marimon couvrent un large éventail de sujets, parmi lesquels la clarification des objectifs des instruments, une meilleure flexibilité pour les participants, la masse critique, la différence entre les projets intégrés et les projets de recherche spécifiques ciblés (STREP), le soutien aux groupes de recherche innovants, les petites et moyennes entreprises (PME) et l'évaluation des projets.

Les principales inquiétudes des participants à cette étude portent sur deux points:

- les perceptions quant à la taille d'un consortium de projet;
- les coûts associés à une soumission d'offre.

Par ailleurs, le groupe d'experts a estimé que les coûts et les risques qu'implique la participation au 6^e PCRD étaient «excessivement élevés». Aussi les membres proposent-ils d'appliquer une procédure d'évaluation en deux étapes. En vertu de cette dernière, les participants potentiels devraient soumettre tout d'abord une brève proposition, laquelle serait évaluée selon un ensemble restreint de critères, notamment l'excellence scientifique. ■

Pour toute information complémentaire sur les possibilités de co-financement de projets de recherche dans le cadre du 6^e PCRD, contactez:

Luxinnovation, M. Jean-Michel LUDWIG, tél.: 43 62 631 – email: jean-michel.ludwig@luxinnovation.lu

Euro Info Centre Trier

Luxinnovation beteiligt sich am Arbeitskreis **DESIGNinFORM**

Design spielt in globalen Märkten eine zunehmend wichtige Rolle. Bei einer Vielzahl vergleichbarer Produkte ist es oftmals das Design, das letztendlich den Ausschlag für den Kauf eines Produktes gibt. Gleiches gilt für die Wahl eines Unternehmens bei der Auftragsvergabe: das Corporate Design eines Betriebes, das Professionalität mit Qualität, Seriosität und Zuverlässigkeit kombiniert, wirkt positiv auf die Wahrnehmung

des Unternehmens am Markt und hilft, Kunden zu akquirieren und zu binden.

Um die Chancen des Wettbewerbsfaktors Design greifbar zu machen, hat sich der Arbeitskreis DESIGNinFORM im Euro Info Centre in Trier entwickelt.

Ziel des Arbeitskreises ist es, eine Plattform für Designanbieter und für designorientierte Unternehmen zu bieten und den gegenseitigen Austausch zu verstärken.

Angesprochen sind rheinland-pfälzische und luxemburgische Designer der unterschiedlichen Sparten (Kommunikations-, Produkt-, Industrie-, Modedesign, ...) sowie designorientierte Unternehmen und Handwerker, die in diesem Bereich Entwicklungs- und Innovationspotenziale sehen und ihre Position am Markt verbessern wollen. Dass dies nachhaltig möglich ist, zeigen beispielsweise die positiven wirtschaftlichen Entwicklungen der Unter-

nehmen, die in den letzten Jahren erfolgreich am rheinland-pfälzischen Designpreis teilnahmen.

Das nächste Treffen des Arbeitskreises findet statt am Dienstag, 21. September, 17.00 Uhr, im Euro

Info Centre Trier. Interessierte Designer und Unternehmen sind herzlich willkommen. ■

Für weitere Informationen und Anmeldung bitte wenden Sie sich an:
Luxinnovation, Brigitte DE HAECK, Tel.: 43 62 63-1, E-mail: brigitte.dehaeck@luxinnovation.lu

Programme cadre européen de recherche et de développement

Séminaires en prévision du 3^e appel d'offres du 6^e PCRD

La Direction Générale de la Recherche de la Commission contribue à l'organisation d'une série de séminaires en prévision du 3^e appel d'offres au titre de la sous-priorité «systèmes énergétiques durables» du 6^e programme cadre.

Ces manifestations qui se tiendront les 22, 23 et 24 septembre à Bruxelles (Belgique) ainsi que le 28 septembre à Postdam (Allemagne) et le 8 octobre à Varsovie (Pologne) ont pour objectif d'aborder les principales questions et

défis lors de la préparation de propositions. ■

Pour plus d'informations,
consultez l'Agenda de
www.innovation.public.lu

CEPS/Instead

Le Luxembourg participe à l'enquête European Social Survey

L'enquête European Social Survey a été réalisée pour la première fois en 2002-2003 dans 23 pays européens: l'ensemble des pays de l'Union européenne des 15, 4 des 10 nouveaux pays membres (République tchèque, Hongrie, Pologne et Slovaquie), la Norvège, la Turquie, la Suisse et Israël. L'enquête permet d'analyser de façon comparative les attitudes et les comportements socio-politiques des citoyens des différents pays. L'ini-

tiative de ce projet a été prise par un réseau de chercheurs européens. Le projet est co-financé par la Fondation Européenne de la Science (ESF), la Commission européenne, les instituts scientifiques des pays participants.

Au Luxembourg, le CEPS/Instead a réalisé cette enquête dans le cadre du programme «Vivre demain au Luxembourg (VIVRE)» du Fonds National de la Recherche (FNR). Le European Social Survey fait partie

des 15 projets sélectionnés lors du 1^{er} appel du programme VIVRE en 2002. VIVRE a pour objectif principal l'analyse des transformations de la société luxembourgeoise.

Avec un total de plus de 40.000 interviews réalisées dans les 23 pays ayant participé à l'enquête, le European Social Survey offre une base de données unique dont l'accès est libre pour les chercheurs en sciences sociales. ■

Les principaux résultats de l'enquête luxembourgeoise, réalisée au printemps 2003 auprès de 1.500 personnes, sont disponibles sur le site du CEPS/Instead: <http://www.ceps.lu/ess/Start.cfm>

1 L'European Business Panel (EBP) est une initiative coordonnée par Eurochambres, l'association des Chambres de Commerce et d'Industrie européennes. A travers des enquêtes d'opinion, l'objectif de l'EBP est d'améliorer l'influence des entreprises et des Chambres de Commerce lors des prises de décisions politiques aux niveaux national et européen. L'EBP permet aux entreprises de participer étroitement au processus d'élaboration des politiques de l'Union européenne et de contribuer ainsi au développement d'une législation européenne plus favorable aux intérêts des entreprises.

2 L'enquête a été réalisée par voie électronique. Dès le 9 juin, les entreprises de l'échantillon retenu ont reçu un courrier électronique qui contenait un lien Internet vers le questionnaire EBP. Elles disposaient d'un délai de deux semaines (jusqu'au 23 juin 2004) pour répondre de manière électronique au questionnaire. Le taux de réponse au Luxembourg a été de 6 %, ce qui permet de tirer des enseignements statistiquement significatifs.

Comment assurer de l'économie

Quelles mesures les entreprises considèrent-elles comme prioritaires pour faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici 2010? Quelles sont les difficultés que rencontrent les entreprises en matière de croissance et de compétitivité? Voilà deux questions auxquelles l'enquête de l'European Business Panel tente de répondre.

En mars 2000, les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres de l'Union européenne se sont engagés à faire de l'Europe «l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici 2010». Pour atteindre cet objectif, il faut améliorer de manière drastique la compétitivité de l'économie européenne. Les acteurs socio-économiques, les Etats membres et les Institutions européennes sont appelés à prendre des mesures fortes et urgentes.

Une enquête portant sur la compétitivité de l'économie européenne a été réalisée du 9 au 23 juin 2004² dans le cadre de l'*European Business Panel* (EBP).

L'objectif de l'enquête a été de demander aux entreprises quelles

mesures qu'elles considèrent prioritaires pour atteindre les objectifs que se sont fixés les chefs d'Etat et de gouvernement et quelles sont les difficultés que rencontrent les entreprises en matière de croissance et de compétitivité.

Les résultats de cette enquête permettent de tirer les conclusions suivantes:

- les déficiences structurelles propres à l'économie luxembourgeoise constituent le principal frein à la croissance et à la compétitivité des entreprises luxembourgeoises (manque de personnel qualifié, accès limité aux sources de financement, poids excessif de la réglementation, ...);
- la délocalisation totale ou partielle de tout ou partie de l'activité est un phénomène peu évo-

qué par les entreprises luxembourgeoises. Même si une faible proportion seulement d'entreprises envisagent une délocalisation totale ou partielle, les raisons qui poussent celles-ci à envisager ce choix doivent inciter le nouveau gouvernement à prendre les mesures qui s'imposent en vue d'améliorer l'environnement économique luxembourgeois;

- les résultats de l'enquête EBP permettent également de donner quelques pistes d'action au nouveau gouvernement afin d'améliorer la compétitivité des entreprises luxembourgeoises. Dans ce domaine, l'adaptation du système éducatif aux besoins des entreprises constitue la priorité citée le plus souvent par les entreprises;

la compétitivité luxembourgeoise?

- les entreprises sont globalement sceptiques quant à la capacité de l'Union européenne de devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde d'ici 2010.

■ Le contexte économique général: appréciations mitigées des entreprises

A la question «Pensez-vous que l'environnement économique de votre pays s'est amélioré depuis 2000?», 47,62 % des entreprises luxembourgeoises ayant répondu à l'enquête EBP considèrent que la conjoncture s'est globalement améliorée depuis 2000.

A l'opposé, 35,71 % des entreprises ayant répondu à l'enquête EBP considèrent que le climat des affaires s'est détérioré depuis 2000.

Enfin, 16,67 % des entreprises estiment que l'environnement économique est resté inchangé depuis 2000.

■ Les principaux freins à la croissance et à la compétitivité

La croissance et la compétitivité constituent le thème central de l'enquête EBP. Les résultats de l'enquête permettent de cerner avec précision les principales difficultés que rencontrent les entreprises luxembour-

geoises en termes de croissance et de compétitivité. Ces difficultés sont de deux ordres:

Les entreprises doivent faire face, d'un côté, aux déficiences structurelles de l'économie luxembourgeoise et, de l'autre, aux contraintes qui découlent de la concurrence européenne et internationale.

Très clairement, ce sont les déficiences structurelles propres à l'économie nationale qui constituent le principal frein à la croissance des entreprises luxembourgeoises. Sont principalement cités:

- le manque de personnel qualifié (*finding qualified personnel*), qui constitue la principale difficulté mise en lumière par les entreprises interrogées; il représente un obstacle pour 48,84 % d'entre elles. Il s'agit d'un problème essentiel, régulièrement soulevé par les entreprises luxembourgeoises, aussi bien en période de faible croissance qu'en période de haute conjoncture. Ce problème structurel pourrait être résolu à court terme par une approche moins restrictive dans le domaine de la libre circulation des personnes originaires des nouveaux Etats membres de l'Union européenne (suppression des exigences de permis de travail pour les travailleurs originaires de ces pays). A long terme, une adaptation du système d'éducation et de formation est nécessaire. Il

convient notamment de réfléchir à une plus grande adéquation entre le contenu des formations et les besoins réels des entreprises luxembourgeoises;

- l'accès limité aux sources de financement, voire l'absence d'accès aux sources de financement (*limited/no access to finance*), qui représente un obstacle pour 34,88 % des entreprises. De nombreuses mesures doivent être prises dans ce domaine. Il est notamment absolument essentiel d'améliorer l'accès au capital lors du lancement d'une nouvelle entreprise (faciliter l'accès aux prêts de démarrage de la SNCI, élargir l'attribution des crédits d'équipement, soutenir les activités de la Mutualité de cautionnement, ...), d'abolir ou d'aménager le droit d'apport, qui est un impôt anti-économique, ou encore de veiller à ce que les entreprises luxembourgeoises, et notamment les PME, ne soient pas pénalisées par l'application des règles de Bâle II;
- le poids de la réglementation (retards de transposition, la sur-réglementation et/ou la réglementation inadaptée) (*red tape, over regulation and/or bad regulation*), qui représente un obstacle pour 32,56 % des entreprises. Il faut éviter notamment que la transposition des directives dépasse les objectifs fixés par

l'Union européenne. En effet, des contraintes additionnelles à celles exigées par les directives constituent un handicap pour les entreprises par rapport à leurs concurrents directs établis dans d'autres Etats membres. Il faut veiller à transposer rapidement toutes les directives, mais rien que les directives;

- l'accès insuffisant à de nouveaux marchés (*no or insufficient access to new markets*), qui représente un obstacle pour 30,23 % des entreprises. De nombreuses entreprises luxembourgeoises, notamment les plus petites, sont quotidiennement confrontées à des problèmes pour écouler leurs biens ou services, même dans les pays voisins. Dans ce contexte, il est essentiel d'améliorer les collaborations au niveau transfrontalier entre les autorités compétentes.

L'ensemble des difficultés majeures rencontrées par les entreprises luxembourgeoises correspondent à des thématiques sur lesquelles le gouvernement dispose d'une marge de manœuvre relativement importante.

La Chambre de Commerce avait insisté dans ses recommandations au nouveau gouvernement «Entreprise Luxembourg» sur l'importance qu'il convient d'accorder à la valorisation du capital humain dans une économie compétitive (formation initiale et formation continue), ainsi que sur la nécessité d'améliorer le fonctionnement du marché de l'emploi pour répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée des entreprises.

La Chambre de Commerce avait également insisté sur le nécessaire soutien que les pouvoirs publics

doivent accorder aux entreprises, afin de répondre à leur besoin de financement aussi bien lors de la phase de pré-création, de lancement que tout au long du cycle de vie de l'entreprise. Cet aspect est déterminant dans le cadre de la promotion de l'esprit d'entreprise dans notre pays, qui doit constituer une priorité pour le nouveau gouvernement dans les prochaines années.

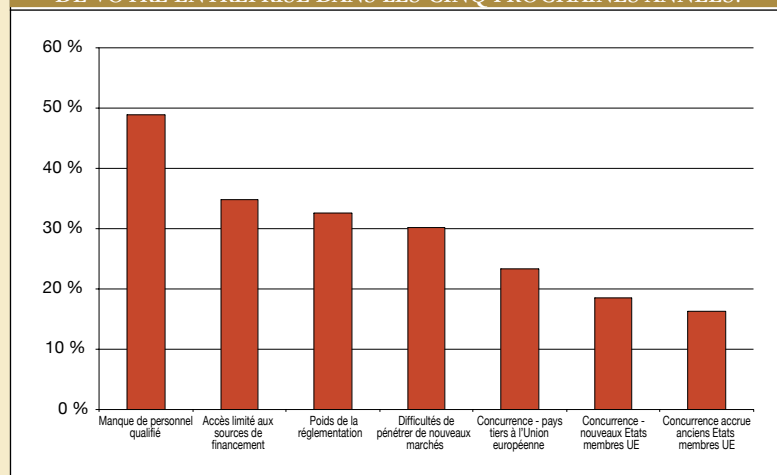
Enfin, les difficultés pour les entreprises découlant du poids excessif de la réglementation, de la mauvaise transposition de directives européennes ou encore de la prolifération de textes de loi inadaptés à l'économie luxembourgeoise ne sont plus à démontrer. L'un des défis majeurs du nouveau gouvernement sera de moderniser la législation économique, d'optimiser le cadre fiscal et de transposer le plus efficacement possible les textes communautaires («Toutes les directives, rien que les directives!»).

Singulièrement, la concurrence à l'échelle européenne ou internationale ne constitue qu'une préoccupa-

tion de second rang pour les entreprises luxembourgeoises. Il semble que les entreprises interrogées craignent relativement peu la concurrence accrue de la part des nouveaux Etats membres de l'Union européenne, des anciens Etats membres de l'Union européenne et même des Etats tiers à l'Union européenne:

- la concurrence accrue de la part de pays tiers à l'Union européenne (*Increased competition from outside the European Union*) représente une appréhension pour 23,26 % des entreprises;
- la concurrence accrue de la part des «nouveaux» Etats membres de l'Union européenne (*Increased competition from «new» member States of the European Union*) représente une menace pour 18,60 % des entreprises;
- la concurrence accrue de la part des «anciens» Etats membres de l'Union européenne (*Increased competition from «old» member States of the European Union*) ne préoccupe que 16,28 % des entreprises.

GRAPHIQUE 1:
QUELS SONT LES TROIS PRINCIPAUX OBSTACLES À LA CROISSANCE DE VOTRE ENTREPRISE DANS LES CINQ PROCHAINES ANNÉES?



■ Délocalisations: un phénomène peu évoqué par les entreprises luxembourgeoises

A la question «Est-ce que votre entreprise envisage de délocaliser ou relocaliser son activité (en partie ou en totalité) en dehors du Luxembourg au cours des cinq prochaines années? Si oui, quelles en sont les trois raisons principales?», 74,42 % des entreprises ont répondu qu'elles n'avaient pas pour projet de délocaliser tout ou partie de leur entreprise

en dehors du Luxembourg au cours des prochaines années.

Parmi les 25,58 % des entreprises qui ont répondu que cette possibilité est actuellement examinée:

- 11,63 % envisagent de s'implanter en dehors de l'Union européenne;
- 9,30 % envisagent de s'implanter dans un des «nouveaux» Etats membres de l'Union européenne;
- 4,65 % envisagent de s'implanter dans un des «anciens» Etats membres de l'Union européenne.

Parmi les arguments qui sont relativement peu cités, on peut relever:

- les coûts salariaux moindres (*Lower labour costs*) qui ne sont cités que par 6,98 % des entreprises;
- l'existence d'un environnement réglementaire moins contraignant (*Less regulated business environment*) n'est cité que par 4,65 % des entreprises.

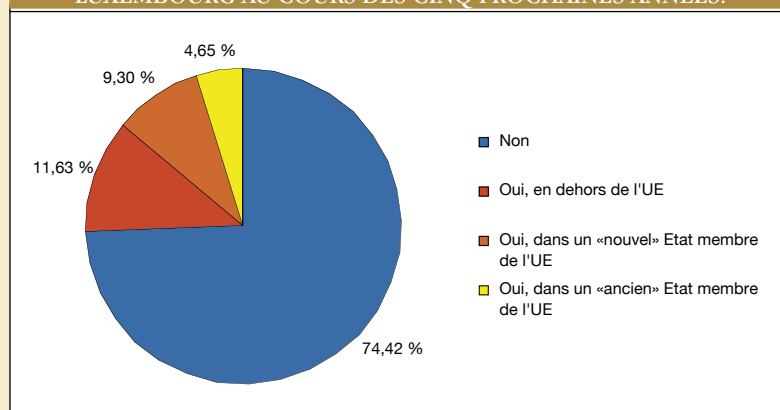
■ Les priorités du nouveau gouvernement pour améliorer la compétitivité des entreprises luxembourgeoises

A la question «Quelles doivent être les priorités du gouvernement afin de rendre l'économie luxembourgeoise plus compétitive?»:

- 60,47 % des entreprises considèrent que l'adaptation du système éducatif aux besoins des entreprises et à l'élaboration d'une économie de la connaissance devrait constituer une des principales priorités du futur gouvernement. Il est indispensable de mettre en place des formations hautement spécialisées qui répondent aux besoins des entreprises aussi bien dans le domaine de la formation initiale et universitaire que dans celui de la formation continue (*life long learning*);
- 54,19 % des entreprises estiment que la réforme de la sécurité sociale (système de santé et système de retraites) devrait constituer une priorité pour le nouveau gouvernement. Il est important que le système de protection sociale reste dans les limites des possibilités du financement à long terme. Dans cette perspective, il conviendrait d'approfondir les réflexions dans des domaines tels que la précarité du système de répartition classi-

GRAPHIQUE 2:

EST-CE QUE VOTRE ENTREPRISE ENVISAGE DE DÉLOCALISER OU RE-LOCALISER SON ACTIVITÉ (EN PARTIE OU EN TOTALITÉ) OU DE FAIRE DE NOUVEAUX INVESTISSEMENTS EN DEHORS DU LUXEMBOURG AU COURS DES CINQ PROCHAINES ANNÉES?



Pour les entreprises qui envisagent une délocalisation partielle ou totale dans les cinq prochaines années, l'argument le plus souvent évoqué est celui de l'existence de mesures incitatives mises en œuvre par les gouvernements des Etats dans lesquels les délocalisations sont envisagées (*National incentive schemes*). Ces mesures incitatives représentent un argument de poids pour 16,26 % des entreprises luxembourgeoises.

Parmi les autres arguments qui sont souvent cités par les entreprises luxembourgeoises, on peut signaler:

- la nécessité de suivre ses principaux clients et/ou les principaux

fournisseurs (*Following main customers and/or suppliers*) constitue une raison pour 11,63 % des entreprises;

- un meilleur accès à de nouveaux marchés (*Better access to new markets*) constitue un argument pour 11,63 % des entreprises;
- les coûts de production généralement plus faibles (*General lower production costs*) constituent un argument pour 11,63 % des entreprises;
- la plus grande flexibilité du marché du travail (*More flexible labour market*) est évoquée également par 11,63 % des entreprises.

NOTES

3 Toutes ces recommandations sont traitées en détail dans «Entreprise Luxembourg – Recommandations de la Chambre de Commerce au gouvernement issu des élections législatives du 13 juin 2004». Pour plus d'information, le Merkur n° 6/2004 a consacré un dossier complet à «Entreprise Luxembourg» (pp. 6-14).

que tout en encourageant les 2^e et 3^e piliers de pension (pension complémentaire et prévoyance-vieillesse privée) ou encore d'éviter toute dotation déraisonnable en infrastructures et en équipements médicaux;

- 46,51 % des entreprises considèrent que la réduction du niveau général d'imposition doit constituer une priorité pour le nouveau gouvernement. Malgré les baisses d'impôts consécutives aux réformes fiscales de 2001 et 2002, le Luxembourg ne se trouve plus dans le peloton des pays attractifs en matière fiscale, ce qui risque de compromettre la compétitivité des entreprises. Le taux de l'impôt sur le revenu des collectivités devrait être abaissé. A terme, la charge fiscale totale pesant sur les bénéficiaires des sociétés doit être ramenée de 30,38 % à 25 %. La suppression de l'impôt sur la fortune annoncée par le nouveau gouvernement est un pas dans la bonne direction;
- 46,51 % des entreprises sont d'avis que la réduction du poids de la réglementation et l'amélioration de la qualité de la réglementation devraient constituer une priorité pour le nouveau

gouvernement. Les lourdeurs administratives constituent autant de charges pour les entreprises et freinent la capacité des entreprises à mobiliser leurs énergies. L'allègement des démarches administratives doit prioritairement intervenir en matière de déclaration fiscale, de permis de travail et de charges sociales pour les entreprises. La possibilité d'effectuer un grand nombre de démarches par voie électronique constituerait un progrès important en termes d'organisation et de coûts, surtout pour les PME;

- 39,53 % des entreprises pensent que les contraintes réglementaires et administratives qui pèsent sur le marché du travail doivent être allégées et que le marché du travail devrait être plus flexible. Il est nécessaire d'accroître la flexibilité du droit du travail en prenant plus particulièrement en considération les contraintes spécifiques des PME lors de l'introduction de nouvelles règles (sécurité et santé au travail, inspection du travail, congé parental...). De manière générale, il conviendrait également d'assouplir les conditions de recours aux contrats à durée déterminée³.

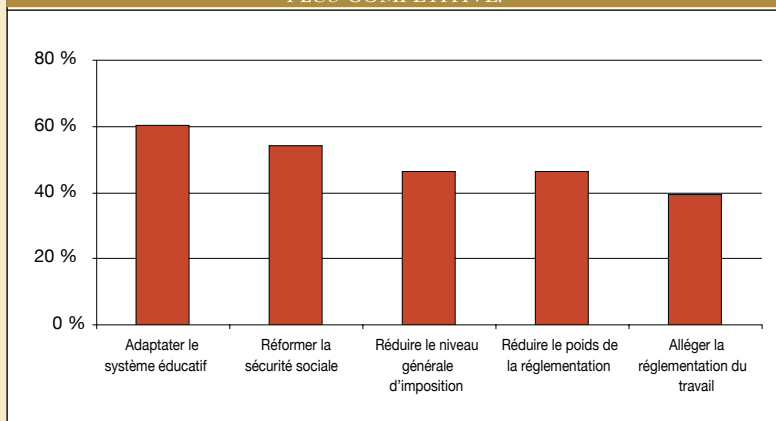


■ La capacité de l'Union européenne de devenir l'économie la plus compétitive du monde d'ici 2010: scepticisme des entreprises luxembourgeoises

A la question «Pensez-vous que l'Union européenne parviendra à atteindre son objectif de devenir 'l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde' d'ici 2010?», les entreprises luxembourgeoises font globalement preuve d'un certain scepticisme:

- 32,56 % seulement des entreprises ayant répondu à l'enquête EBP estiment que l'Union européenne parviendra à atteindre cet objectif d'ici 2010;
- 67,44 % des entreprises ayant répondu à l'enquête EBP pensent que l'Union européenne ne parviendra pas à atteindre cet objectif d'ici 2010. ■

GRAPHIQUE 3:
QUELLES DOIVENT ÊTRE LES PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT
AFIN DE RENDRE L'ÉCONOMIE LUXEMBOURGEOISE
PLUS COMPÉTITIVE?



PASSEZ DE L'IDÉE À L'ACTION



Vous avez des idées pour innover Nous avons des idées pour soutenir vos projets

L'innovation, la recherche et le transfert de technologies constituent de formidables moteurs de développement pour votre entreprise. LUXINNOVATION, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, vous aide gratuitement à :

- bénéficier d'aides financières nationales ou européennes
- disposer d'informations récentes dans le domaine des nouvelles technologies
- créer ou améliorer un produit, procédé, service
- monter un projet d'innovation ou de transfert de technologies
- trouver un partenaire scientifique ou industriel à l'étranger
- créer une entreprise à fort potentiel technologique

AVANT DE PASSER À L'ACTION, PARLEZ-EN A NOS CONSEILLERS

LUXINNOVATION G.I.E. - 7, Rue Alcide de Gasperi
L-1615 Luxembourg-Kirchberg - Tél: +352 43 62 63-1
Fax: +352 43 81 20 - E-mail: luxinnovation@luxinnovation.lu



Luxinnovation est une initiative commune réunissant: Ministère de l'Economie . Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche . FEDIL . Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg . Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg

www.
innovation.
public.
lu

Le Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche

Restez au fait de l'actualité innovation et recherche avec :

- le Guide des aides
- le Marché des technologies
- le Répertoire des compétences technologiques

et aussi : les Appels, l'Agenda de l'innovation,
les Success stories, les Liens, ... !

Mise à jour quotidienne & accès gratuit



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Actions innovatrices du FEDER

<http://www.innovation-public.lu>



Comment se porte la **compétitivité** du Luxembourg?

Depuis 2001 l'économie luxembourgeoise connaît un rythme de croissance très en retrait par rapport à celui des années 90. Dans ce contexte la question de la compétitivité se pose avec plus d'acuité encore que par le passé. Compte tenu des mutations en cours, il est aujourd'hui largement admis qu'une panoplie d'indicateurs est nécessaire pour cerner la compétitivité – qui est elle-même une notion fort complexe. Le rapport sur la compétitivité – réalisé depuis 1999 par le STATEC et la CREA (Cellule de recherche en économie appliquée) de l'Université du Luxembourg – couvre quelques dimensions de la compétitivité. La version 2003 reprend dans la première partie divers indicateurs et en seconde partie une étude sur les prix à l'exportation.

La partie récurrente distingue des indicateurs conjoncturels et structurels. La balance courante est généralement considérée comme un indicateur de performance extérieure d'une économie. Pour le Luxembourg, les échanges de biens et de services se sont régulièrement soldés par un excédent au cours des dix dernières années. Le fait de couvrir les besoins en biens et services étrangers par des ventes à l'étranger est indéniablement un signe de compétitivité. Un reflet similaire est retracé par l'évolution de la balance courante dont l'excédent reste substantiel même s'il est en recul.

A côté de cet indicateur de performance extérieure ou de compétitivité «ex post», l'on peut se reporter aux indicateurs d'attractivité et de diversification qui analysent plutôt la compétitivité «ex ante». La comparaison des encours des investissements directs étrangers des Etats membres de l'UE dégage (en termes relatifs) un niveau nettement supérieur et une évolution favorable pour le Luxembourg.

Ces différents indicateurs spécifiques sont complétés par un indicateur synthétique ainsi qu'une analyse de ses différentes composantes. L'intérêt de cet indicateur synthétique est de combiner des facteurs internes et externes de la situation compétitive de l'économie luxembourgeoise en comparant le coût salarial unitaire aux prix étrangers (exprimés en monnaie nationale). L'évolution depuis 1990 est caractérisée par une inflexion de tendance en 1997/98. Jusqu'à cette date la compétitivité s'est régulièrement appréciée. De 1998 à 2000 elle s'est maintenue à un niveau appréciable pour se détériorer dès 2001. Cette tendance plus générale est à nuancer par domaine d'activité – avec un profil nettement plus marqué pour les activités de services que pour l'industrie. Par ailleurs, il ressort de ces analyses que dans l'industrie, l'appréciation du taux de salaire nominal (3,5 % en moyenne annuelle pour les treize

dernières années) est parfaitement en phase avec l'amélioration de la productivité (3,4 %) – ce qui est loin d'être le cas dans les services marchands (1,5 % pour la productivité apparente de travail et 3,5 % pour le taux de salaire nominal).

La seconde partie du rapport est consacrée à l'analyse de la marge de manœuvre dont dispose une petite économie ouverte dans la fixation des prix à l'exportation par rapport aux prix concurrents étrangers. Les résultats empiriques confirment une certaine indépendance des prix à l'exportation envers les prix concurrents étrangers. Le degré de dépendance est mesuré par l'élasticité des prix domestiques à l'exportation par rapport aux prix concurrents étrangers. Une analyse longitudinale par branche confirme la dépendance modérée des prix de la valeur ajoutée domestique des branches industrielles envers les prix internationaux.

Dans les équations de coût associées à la formation du prix à l'exportation et à la production, l'influence du prix des consommations intermédiaires, en grande partie importés dans une très petite économie ouverte, apparaît relativement forte et significative. L'influence des prix à la consommation sur le coût, à travers la formation des salaires, n'est importante que lorsque les prix des consommations intermédiaires ne sont pas pris en compte. ■

L'étude détaillée sera présentée au public au cours du quatrième trimestre 2004. Elle est publiée dans la série des Cahiers économiques du STATEC, numéro 96, et peut être téléchargée gratuitement en format PDF à l'adresse www.statec.lu. La version imprimée peut être commandée auprès du STATEC au prix de 8,60 EUR (hors frais d'envoi). Pour en savoir plus: STATEC, Division D «Statistiques des relations économiques extérieures», M. Guy Schuller, tél.: 478-4271, fax: 46 42 89, e-mail: guy.schuller@statec.etat.lu.

World economy:

Climate Indicator Stabilises at High Level

WORLD ECONOMY (INDEX, 1995 = 100)									
Quarter/year	III/02	IV/02	I/03	II/03	III/03	IV/03	I/04	II/04	III/04
Climate	96.6	83.2	85.9	83.2	91.3	100.2	111.0	110.1	109.2
Situation	78.5	69.4	69.4	67.6	67.6	76.7	93.2	95.0	102.3
Expectations	114.0	96.5	101.8	98.2	114.0	122.8	128.1	124.6	115.8

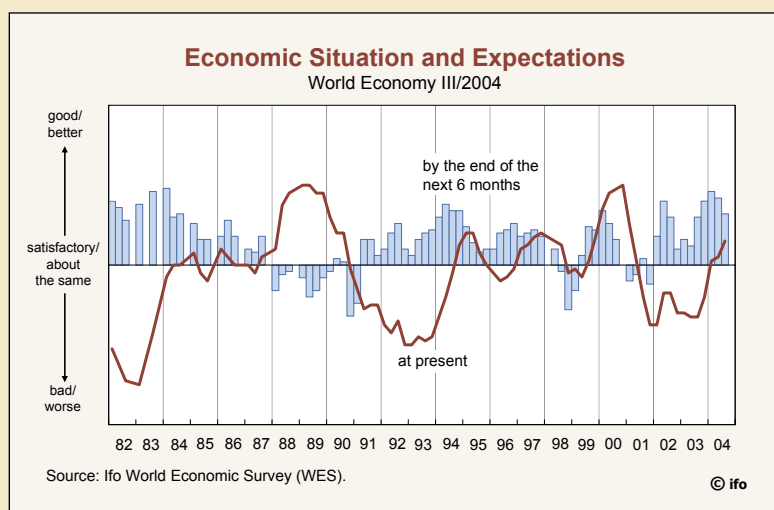
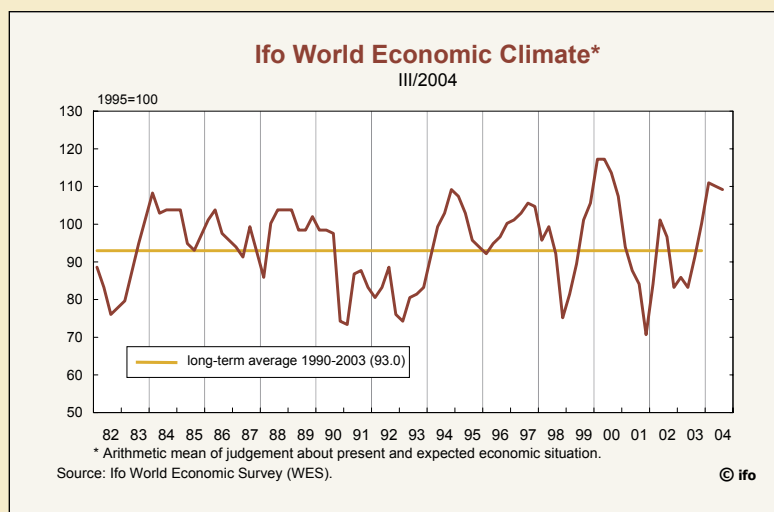
According to the latest results of the Ifo World Economic Survey, the world economy remains favourable (see Fig. 1).

Although the Ifo indicator for the world economic climate, at 109.2 (1995=100), is slightly lower than in the April survey, it is still clearly above its long-term average (1990-2003: 93.0). The assessments of the current situation have improved again, but expectations for the coming six months have weakened slightly (Fig. 2). These results are typical for the latter phase of a cyclical recovery. Especially the only slight weakening of the business expectations and the high level of the indicator as a whole, indicate that the world economy will continue to develop favourably in the second half of 2004.

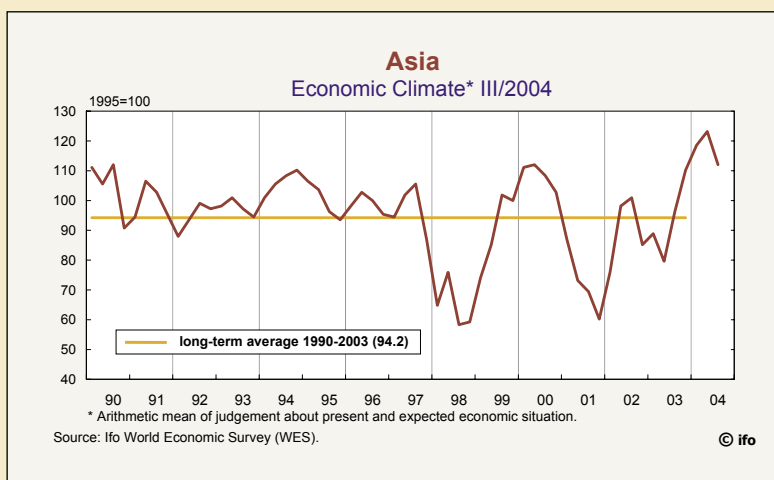
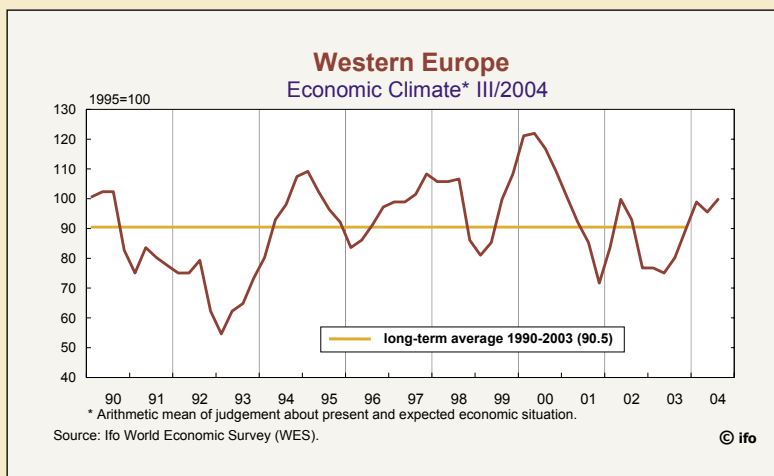
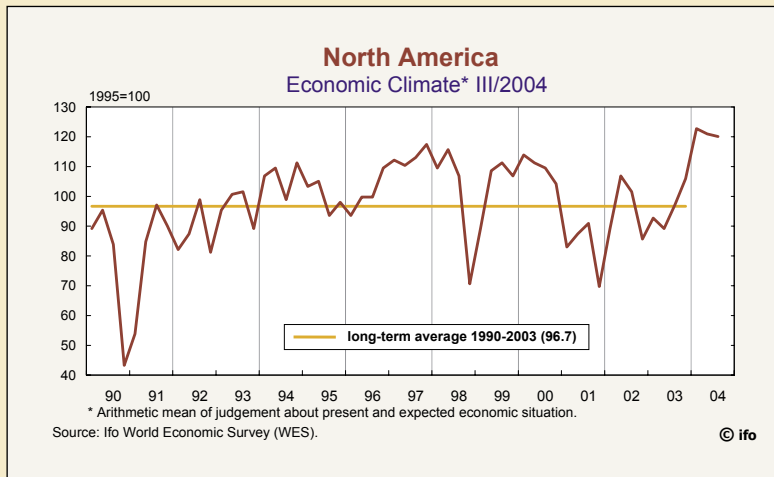
A regional breakdown shows that the climate indicator fell most clearly in *Asia*, reflecting the cooling of the overheated economy in *China*. In *Japan*, however, the economic recovery has finally taken hold. The decline in the climate indicator in *North America* was the sole result of less optimistic expectations for the coming six months in the *United States*, whereas the assessments of the current situation have clearly improved vis-à-vis the April survey. In *Western Europe* the climate indicator has not yet reached the level of the other world regions, but there are growing indications for a slight acceleration of the previously moderate economic growth.

Since 1981 the Ifo Institute has conducted a quarterly survey in numerous countries on business cycle developments and other economic factors in the experts' home countries. The July 2004 survey recei-

ved responses from 1,178 experts in 89 countries. The survey is conducted in co-operation with the International Chamber of Commerce in Paris (ICC) and with financial support from the European Commission. ■



Economie



CES ifo



	?????????								
Climate	III/02	IV/02	I/03	II/03	III/03	IV/03	I/04	II/04	III/04
North America	101.5	85.7	92.7	89.2	97.1	106.0	122.7	121.0	120.1
Western Europe	93.0	76.8	76.8	75.1	80.2	89.6	98.9	95.5	99.8
Asia	100.9	85.2	88.9	79.6	96.3	110.2	118.5	123.2	112.0

The Luxembourg **Income Study** (LIS) fête ses 20 ans

La «Luxembourg Income Study» a fêté ses 20 ans en 2003. Une grande conférence internationale a récemment marqué la commémoration de cet anniversaire, lors de laquelle ont été présentés une série d'articles de synthèse traitant des grands thèmes analysés par les chercheurs du monde entier sur les micro-données archivées et rendues disponibles à la communauté scientifique par la LIS, une asbl soutenue par le Ministère de la Culture et de la Recherche. Les thèmes sont : pauvreté, l'inégalité, la famille et le marché du travail. Ces contributions en langue anglaise viennent de paraître au numéro 2-2004, volume 2 de

«Socio-Economic Review» éditée par Oxford University Press.

Parmi les 8 contributions, l'étude de Serge Allegrezza (STATEC), Georges Heinrich (Ministère des Finances) et David Jesuit (Central Michigan University) intitulée «Poverty and income inequality in Luxembourg and the *Grande Région* in comparative perspective», fait le point sur les recherches menées sur des problématiques luxembourgeoises. Les auteurs expliquent comment une politique qui s'engage aussi bien en faveur de la croissance que pour les défavorisés, a mené à la prospérité et à des taux de pauvreté très bas pour le Luxembourg.

Les auteurs examinant également la distribution des revenus et le niveau de vie dans la *Grande Région*.

L'analyse montre que le Luxembourg est une des régions les plus riches en Europe et que le niveau du revenu disponible est quelque 70 % plus élevé que dans les régions limitrophes.

L'étude conclut sur une discussion concernant le bon agencement entre les politiques économiques favorisant la croissance et les politiques redistributives. Finalement, les auteurs lancent un appel pour améliorer la qualité des données disponibles, intensifier et mieux coordonner les analyses. ■

La publication peut être commandée chez Oxford (ISSN 1475-1461)

<http://www.ser.oupjournals.org/current.shtml>. Certains articles peuvent aussi être téléchargés en format PDF du site Internet du STATEC à l'adresse www.statec.lu. Pour en savoir plus: STATEC, Unité A1 «Centralisation statistique et Diffusion», M. Guy Zacharias, tél.: 478-4281, e-mail: guy.zacharias@statec.etat.lu.



**From Physical to Application
We try to meet your requirements**

Informatique & réseaux
solutions - consultance - services

+352 091 435 462

info@7layers.lu

www.7layers.lu

Les nouvelles aux **négociations**



règles applicables collectives



Les relations collectives de travail, ainsi que le règlement des conflits collectifs de travail ont été réformés sur certains points par la loi du 30 juin 2004 (Mémorial A, 2004, N° 119). Le traitement des litiges collectifs suite à l'adoption de la nouvelle loi sur les relations collectives de travail a déjà fait l'objet d'une chronique juridique publiée dans le Merkur 6-2004. La présente chronique s'attachera plus particulièrement aux principes régissant la négociation des accords collectifs de travail. Dans l'analyse de ces principes, seront plus spécialement traitées les parties autorisées à conclure une convention collective, la procédure de négociation collective, ainsi que le contenu de la convention collective de travail.

Avant d'entamer l'analyse de la nouvelle législation relative aux négociations collectives, rappelons ici que dans le cadre de l'article 1^{er} de la loi du 30 juin 2004 concernant les relations collectives de travail, tombent dans son champ d'application les relations et conditions de travail des ouvriers et employés privés liés à un employeur par un contrat de travail au sens de la loi modifiée du 24 mai 1989 sur le contrat de travail.

Il en résulte que les relations de tous ceux qui ne peuvent pas se prévaloir d'un contrat de travail proprement dit, tels que les élèves et étudiants, les stagiaires, les apprentis, etc. ne sont pas couverts par la loi. Ne tombent pas non plus dans le champ d'application de la loi les travailleurs dont les relations de travail sont régies par un statut particulier qui n'est pas de droit privé, notamment par un statut de droit public ou assimilé, dont les fonctionnaires et employés publics.



NOTES

1 Pour pouvoir agir dans le cadre des négociations collectives, les syndicats doivent être reconnus. La décision portant octroi, refus ou retrait de reconnaissance des qualités visées ci-après incombe au ministre ayant le travail dans ses attributions, ci-après dénommé le ministre, statuant sur base d'un rapport circonstancié établi par l'Inspection du travail et des mines, ci-après l'ITM.

■ I) Les partenaires potentiels dans le cadre de négociations collectives

La convention collective de travail est un contrat relatif aux relations et aux conditions de travail conclu entre les représentants qualifiés du côté patronal et du côté salarial.

A) Les cocontractants du côté patronal

Peuvent être partenaires dans le cadre de négociations collectives:

- soit une ou plusieurs organisations professionnelles d'employeurs, soit une entreprise particulière,
- soit un groupe d'entreprises ou un ensemble d'entreprises dont la production, l'activité ou la profession sont de la même nature, ou encore, qui constituent une entité économique et sociale, si les parties ayant le droit de contracter le décident.

On entend par entreprise constituant une entité économique et sociale un ensemble d'entités, même ayant des personnalités juridiques autonomes et/ou distinctes, et même en fonctionnant en régime de franchise, qui présentent un ou plusieurs éléments permettant de conclure qu'il ne s'agit pas d'unités indépendantes et/ou autonomes, mais révèlent une concentration des pouvoirs de direction et des activités identiques et complémentaires, respectivement une communauté de travailleurs liés par des intérêts identiques, semblables ou complémentaires, avec notamment un statut social comparable.

Sont pris en compte pour l'appréciation de l'existence d'une

entité économique et sociale tous les éléments disponibles tels que notamment le fait

- de disposer de structures ou d'infrastructures communes ou complémentaires, et/ou
- de relever d'une stratégie commune et/ou complémentaire et/ou coordonnée, et/ou
- de relever d'un ou de plusieurs bénéficiaires économiques totalement ou partiellement identiques, complémentaires et/ou liés entre eux, et/ou
- de relever d'une direction et/ou d'un actionnariat communs et/ou complémentaires et/ou liés entre eux, et/ou d'organes de gestion, de direction ou de contrôle composés en tout ou en partie des mêmes personnes ou de personnes représentant les mêmes organisations;
- de disposer d'une communauté de salariés liés par des intérêts communs et/ou complémentaires et/ou présentant un statut social semblable ou apparenté.

Plusieurs établissements fonctionnant sous une enseigne identique ou largement semblable, y compris dans un régime de franchise, sont présumés former une entité économique et sociale.

B) Les cocontractants du côté salarial

Pour pouvoir participer à la négociation collective et signer des conventions collectives, les syndicats de salariés doivent remplir des conditions déterminées.

Constituent un syndicat de salariés au sens de la loi, les groupements professionnels dotés d'une organisation structurée interne et ayant pour objet la défense des intérêts professionnels et la représen-

tation collective de leurs membres ainsi que l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail.

Les syndicats dont question ci-dessus doivent jouir d'une indépendance par rapport à leurs cocontractants du côté patronal, en pouvant notamment rapporter la preuve d'une capacité et d'une indépendance organisationnelles, ainsi que d'une capacité et d'une autonomie financières, par rapport à ces cocontractants potentiels, leur permettant de remplir les missions leur imparties.

Quant à leur capacité de négociation et de signature de conventions collectives, il convient de distinguer entre les syndicats justifiant de la représentativité nationale générale et ceux justifiant de la représentativité dans un secteur particulièrement important de l'économie.¹

La décision d'octroi ou de refus est rendue à la requête du syndicat intéressé joignant à sa demande dûment motivée toutes les pièces à l'appui.

La décision de retrait est rendue à la requête de tout syndicat justifiant d'un intérêt né et actuel.

La décision est notifiée aux parties intéressées et publiée au Mémorial B.

1. Les syndicats justifiant de la représentativité nationale générale

Sont à considérer comme justifiant de la représentativité nationale générale, les syndicats disposant de l'efficacité et du pouvoir nécessaires pour assumer les responsabilités en découlant et notamment soutenir au niveau national un conflit majeur d'ordre social.

Cette représentativité doit être remplie cumulativement pour les deux catégories de travailleurs (employés privés et ouvriers).

Pour pouvoir prétendre à la reconnaissance de la représentativité nationale générale, le syndicat visé ci-avant doit en outre avoir obtenu, lors des dernières élections

aux chambres professionnelles salariales, en moyenne au moins vingt pour cent (20 %) des suffrages des travailleurs relevant des deux catégories de travailleurs (employés privés et ouvriers), et au moins quinze pour cent (15 %) des suffrages de chacune des deux catégories en question.

Le syndicat doit avoir une activité effective dans la majorité des branches économiques du pays; cette présence est contrôlée sur base des résultats obtenus par le syndicat lors de la dernière élection aux délégations du personnel ayant eu lieu avant la date de la décision sur la demande de reconnaissance de la représentativité nationale générale.

2. Les syndicats justifiant de la représentativité dans un secteur particulièrement important de l'économie

Sont à considérer comme justifiant de la représentativité dans un secteur particulièrement important de l'économie pour les employés privés ou pour les ouvriers ou pour les deux à la fois, les syndicats disposant de l'efficacité et du pouvoir nécessaires pour assumer les responsabilités en découlant et notamment soutenir au niveau du secteur impliquant la ou les catégories de salariés concernées un conflit majeur d'ordre social.

L'importance d'un secteur de l'économie s'apprécie principalement par rapport aux salariés y occupés. Sera ainsi déclaré secteur particulièrement important de l'économie nationale celui dont l'emploi représente au moins dix pour cent (10 %) des personnes tombant sous le champ d'application de la loi et occupées au Grand-Duché de Luxembourg.

Le secteur considéré doit cependant comprendre plus d'une entreprise. Lorsque l'entreprise compte plusieurs établissements, divisions, succursales, filiales ou parties, sous quelque forme que ce soit, y compris un régime de franchise, les effectifs sont comptés au niveau de

l'entité globale. Lorsqu'il y a identité ou très large ressemblance d'enseignement, il y a présomption d'appartenance à une même entité.

Pour pouvoir prétendre à l'octroi de la reconnaissance d'une représentativité sectorielle, le syndicat doit:

- avoir présenté des listes et compté des élus lors des dernières élections à la ou aux chambres professionnelles salariales;
- avoir obtenu
 - soit cinquante pour cent (50 %) des voix pour le groupe de la chambre professionnelle au cas où le groupe coïncide entièrement avec le champ d'application de la convention collective concernée,
 - soit, au cas où le groupe de la chambre professionnelle ne coïncide pas entièrement avec le champ d'application de la convention collective concernée, ou si le groupe est composé totalement ou partiellement de travailleurs non couverts par le champ d'application de la loi, cinquante pour cent (50 %) des voix lors des dernières élections aux délégations du personnel du secteur tel que défini ci-dessus. Ne sont prises en considération, dans ce cas, que les voix recueillies par les candidats qui se sont présentés sous le sigle du syndicat demandeur, à l'exclusion des candidats dits neutres.

■ II) La négociation de la convention collective de travail

A) La commission de négociation

La loi introduit des règles nouvelles pour la composition de la délégation de négociation. Les négociations se dérouleront d'ores et déjà dans le cadre d'une commission de négociation qui est constituée pour chaque négociation.

Par convention collective est constituée une commission de négociation unique regroupant les syndicats

justifiant de la représentativité nationale générale reconnue et de ceux justifiant de la représentativité sectorielle reconnue telle que décrite sous le point D) B) 2. en fonction de la convention et du secteur visés.

Ces syndicats énumérés à l'alinéa qui précède peuvent, à l'unanimité, admettre ou refuser d'autres syndicats à la négociation. Copie de leur décision est adressée au ministre et à l'ITM.

Doivent être admis à la commission de négociation le ou les syndicats ayant obtenu isolément ou ensemble cinquante pour cent (50 %) des suffrages au moins lors de la dernière élection pour les délégations du personnel dans les entreprises ou établissements relevant du champ d'application de la convention collective. Ne sont prises en considération que les voix recueillies par les candidats qui se sont présentés sous le sigle du ou des syndicats demandeurs, à l'exclusion des candidats dits neutres.

Les demandes visées à l'alinéa qui précède doivent être tranchées dans un délai de sept jours à compter de leur réception.

En cas de refus d'admission ou d'absence de décision dans le délai imparti, l'affaire est transmise au ministre qui rendra sa décision dans les deux semaines, en statuant sur la base d'un rapport circonstancié établi par l'ITM, les parties entendues en leurs explications.

Pendant la durée des négociations collectives, les membres de la commission de négociation bénéficient de la même protection contre le licenciement que celle prévue pour les délégués du personnel aux articles 34 et 35 de la loi modifiée du 18 mai 1979 portant réforme des délégations du personnel.

B) Le lancement des négociations collectives

La demande d'ouverture de négociations collectives doit être introduite par les représentants qualifiés des personnes ou organisations intéressées.



“ La loi introduit des règles nouvelles pour la composition de la délégation de négociation. ”

La partie sollicitée ne peut se soustraire à l'obligation d'entamer de telles négociations.

Les négociations doivent effectivement commencer dans un délai de trente jours à partir de la date de notification de la demande d'ouverture de négociations collectives.

Toutefois, l'employeur sollicité peut, dans un délai de quinze jours à partir de la notification de la demande d'ouverture de négociations, informer la partie demanderesse de son intention de négocier au sein d'un groupement ou d'une organisation d'employeurs, ou ensemble avec d'autres employeurs ayant la même activité ou la même profession.

Dans ce cas, les négociations doivent être effectivement ouvertes dans un délai de soixante jours à partir de la date suivant l'information de l'intention de vouloir négocier à un autre niveau.

A défaut, la partie concernée peut être obligée à négocier séparément. Les négociations doivent alors effectivement commencer dans les quinze jours à compter de l'expiration du délai de soixante jours fixé à l'alinéa qui précède.

En cas de refus explicite ou implicite d'engager les négociations dans le délai légal, la partie deman-

deresse peut entamer la procédure de conciliation.

C) Signature et validité de la convention collective

La convention collective de travail doit, sous peine de nullité, être signée par l'ensemble des parties ayant participé à la négociation.

Un ou plusieurs des syndicats ayant fait partie de la commission de négociation peuvent néanmoins convenir avec leur cocontractant de signer seuls la convention collective tout en invitant, dans un délai de huit jours, les autres syndicats à se joindre à la signature.

Dans les huit jours de l'invitation, les syndicats contactés doivent faire part de leur décision.

A défaut d'accord de l'ensemble des syndicats ayant fait partie de la commission de négociation, un ou plusieurs des syndicats décidés à signer seuls peuvent saisir le ministre dans les huit jours à partir de l'expiration du délai prévu pour la communication de leur décision par les syndicats contactés.

Au cas où le ministre constate que le ou les syndicats qui veulent signer seuls disposent d'un mandat direct ou indirect de cinquante pour cent (50 %) des salariés entrant dans le champ d'application de la

convention collective de travail, il admettra le ou les syndicats demandeurs à la signature de la convention collective.

A cette fin, le ou les syndicats voulant signer la convention collective doivent avoir obtenu cinquante pour cent (50 %) des suffrages au moins lors de la dernière élection pour les délégations du personnel dans les entreprises ou établissements relevant du champ d'application de la convention collective. Ne sont prises en considération que les voix recueillies par les candidats qui se sont présentés sous le sigle du ou des syndicats demandeurs, à l'exclusion des candidats dits neutres.

D) Dépôt et publicité de la convention collective de travail

La convention collective est déposée à l'ITM par la partie la plus diligente. Elle n'entre en vigueur qu'après acceptation du dépôt.

Sur proposition de l'ITM, le ministre émet dans les quinze jours du dépôt sa décision qui sera communiquée aux parties et publiée au Memorial B. A défaut de décision dans le délai prévu, le dépôt effectué est considéré comme accepté.

La convention collective dont le dépôt a été accepté sort ses effets au lendemain du dépôt à l'ITM, à moins que les parties n'en aient disposé autrement.

La convention collective est portée à la connaissance des salariés concernés par affichage aux endroits appropriés de leurs lieux de travail. Par ailleurs, sur simple demande du salarié, elle sera envoyée par courrier électronique soit à l'adresse électronique personnelle utilisée par le salarié sur le lieu de travail, soit, en cas d'accord du salarié, à l'adresse électronique personnelle du salarié à son domicile ou son lieu de résidence. Au cas où l'envoi par courrier électronique n'est pas possible, la convention collective sera remise sur support papier aux salariés demandeurs, aux frais des employeurs concernés.

■ III) Les principes régissant l'étendu et le contenu de la convention collective

A) Unicité de la convention collective

Les parties ayant le droit de conclure une convention collective peuvent décider qu'il y aura, dans le champ d'application de la convention collective, ainsi que par groupement ou ensemble d'entreprises, par entreprise ou division d'entreprise, une seule convention collective de travail pour l'ensemble du personnel.

Les parties ayant le droit de conclure une convention collective peuvent aussi décider de conclure une convention collective pour le personnel ouvrier et une convention collective pour le personnel employé, respectivement de ne pas conclure une convention collective pour l'une des deux catégories de personnel. Dans le premier cas, il ne peut y avoir dans le champ d'application de la convention collective, ainsi que par groupement ou ensemble d'entreprises, par entreprise ou division d'entreprise, qu'une seule convention collective de travail pour l'ensemble du personnel ouvrier et une seule convention collective de travail pour l'ensemble du personnel employé.

Pour pouvoir entrer en vigueur, et sous peine du refus du dépôt conformément au point II) D) ci-avant, tout amendement ou avenant à une convention collective, respectivement tout autre texte, quelle que soit sa dénomination, modifiant la convention, en cours de validité de celle-ci, doit être signé par l'ensemble des signataires originaires.

Lorsqu'une convention collective de travail s'applique à un groupement ou un ensemble d'entreprises ou d'employeurs, à un secteur ou à une branche d'activité, les parties contractantes peuvent décider de lui conférer le caractère de convention-cadre et de renvoyer le règlement de certaines matières à des accords collectifs à négocier aux niveaux inférieurs.

Dans ce cas, la convention collective doit expressément:

- énoncer qu'il s'agit d'une convention-cadre;
- énumérer avec précision les domaines ou matières qui seront à régler aux niveaux de négociation inférieurs;
- fixer les niveaux auxquels cette négociation doit se faire, étant entendu que le niveau de négociation ne peut être inférieur à celui de l'entreprise;
- fixer les grands principes régissant les matières dont le détail peut être déterminé par des accords aux niveaux inférieurs.

Les accords visés ci-dessus doivent, sous peine de nullité, être signés par les représentants des parties contractantes.

Ils n'entrent en vigueur qu'après avoir fait l'objet d'une décision d'acceptation dans les conditions du point II) D) ci-dessus.

B) Le champ d'application de la convention collective de travail

Sont soumises aux dispositions d'une convention collective ou d'un accord subordonné toutes les personnes qui les ont signés personnellement ou par mandataire.

Lorsqu'un employeur est lié par de tels conventions ou accords, il les appliquera à l'ensemble de son personnel visé par la convention ou l'accord en cause.

Sauf disposition contraire de la convention collective ou de l'accord subordonné, les conditions de travail et de rémunération des employés ayant la qualité de cadres supérieurs ne seront pas réglementées par la convention collective ou l'accord subordonnés conclus pour le personnel ayant le statut d'employé.

Toutefois les parties contractantes qualifiées au sens des dispositions qui précèdent peuvent décider de négocier une convention collective particulière pour les cadres supérieurs tels que définis ci-après.

Sont considérés comme *cadres supérieurs* au sens de la loi, les travailleurs disposant d'une rémunération nettement plus élevée que celle des employés privés couverts par la convention collective ou barémisés par un autre biais, tenant compte du temps nécessaire à l'accomplissement des fonctions, si cette rémunération est la contrepartie de l'exercice d'un véritable pouvoir de direction effectif ou dont la nature des tâches comporte une autorité bien définie, une large indépendance dans l'organisation du travail et une large liberté des horaires du travail et notamment l'absence de contraintes dans les horaires.

La convention collective ou l'accord subordonné mentionneront les catégories de personnel non couvertes au sens de ladite disposition.

Sont nulles toutes les clauses d'une convention collective, d'un accord subordonné et d'un contrat de travail individuel prétendant soustraire aux effets de la convention collective ou de l'accord subordonné applicables des travailleurs qui ne remplissent pas l'ensemble des conditions pour être considérés comme cadres supérieurs.

Par ailleurs, l'ensemble de la législation du travail, y compris en matière de durée du travail et d'heures supplémentaires est applicable aux travailleurs ne remplissant pas toutes les conditions énoncées ci-avant.

C) Durée de validité de la convention collective de travail

La durée de validité d'une convention collective de travail est de six mois au moins et de trois années au plus à partir de la date de son entrée en vigueur fixée conformément au point II) D) ci-dessus.

La convention collective de travail pourra être dénoncée, en tout ou en partie, moyennant un préavis à fixer par la convention collective. Ce préavis sera de trois mois au maximum avant la date de son échéance.



La dénonciation faite conformément à l'alinéa qui précède vaut demande d'ouverture de négociations au sens du point II) B) ci-avant.

Copie de la dénonciation est adressée sans délai à l'ITM qui en fera tenir copie au ministre.

La convention collective dénoncée cesse ses effets dès l'entrée en vigueur d'une nouvelle convention et au plus tard le premier jour du douzième mois de sa dénonciation, sauf fixation conventionnelle d'un autre délai.

A défaut de stipulation contraire de la convention collective de travail, la convention qui n'aura pas été dénoncée dans les délais et formes prévues ci-avant sera reconduite à titre de convention à durée indéterminée. Elle ne pourra par la suite être dénoncée qu'avec le préavis stipulé dans la convention, sans que le préavis ne puisse excéder 3 mois. Copie de cette dénonciation est adressée sans délai à l'ITM qui en fera tenir copie au ministre.

Lorsque la convention collective de travail ou certaines de ses stipulations n'auront pas été dénoncées avant la date d'échéance, les parties concernées peuvent décider d'un commun accord de renégocier la convention ou certaines de ses dispositions.

Dans ce cas, les négociations doivent commencer au plus tard six semaines avant que la convention collective ou les dispositions concernées ne viennent à expiration.

L'accord des parties visé à l'alinéa qui précède est consigné dans un document écrit qui précisera les dispositions dénoncées et dont une copie est adressée sans délai au ministre et à l'ITM.

D) Le contenu de la convention collective de travail

La convention collective de travail et les accords subordonnés fixeront, sous peine de nullité:

- les qualités des parties;
- leur champ d'application professionnel et territorial;
- leurs date d'entrée en vigueur, durée et délais de dénonciation.

La convention collective de travail et les accords prévus au point III) A) in fine détermineront notamment les conditions de travail dont les parties conviendront. Les conditions de travail à déterminer par les parties comprennent au moins:

- les conditions d'embauchage et de congédiement des salariés, y compris des mesures appropriées d'accueil et de préparation aux tâches à exécuter;
- la durée de travail et son aménagement, le travail supplémentaire et les repos journalier et hebdomadaire;
- les jours fériés;
- le régime des congés applicable, dont, entre autres, le congé annuel;
- le système des rémunérations ainsi que les éléments de salaire et de traitement par catégories professionnelles.

Toute convention collective de travail devra obligatoirement prévoir:

- des majorations pour travail de nuit qui ne pourront être inférieures à 15 % de la rémunération; dans les entreprises à travail continu, le travail de nuit correspond à celui effectué par les relèves de nuit;
- des majorations de rémunération pour travaux pénibles, dangereux et insalubres;
- les modalités d'application du principe de l'égalité de rémunération entre hommes et femmes;
- l'inscription des *modalités concernant la lutte contre le harcèlement sexuel et moral, dont le mobbing*, dans le champ d'application de la convention collective et des sanctions notamment disciplinaires qui peuvent être prises dans ce cadre.

Lorsqu'il s'agit d'une convention collective couvrant un secteur, une branche ou plusieurs entreprises, celle-ci peut prévoir les conditions auxquelles les modalités d'application concrètes, au niveau de l'entreprise, des cinq domaines énumérés à l'alinéa qui précède, peuvent être fixées par un accord entre partenaires sociaux au niveau approprié.

La convention collective ou les accords prévus au point III) A) in fine contiendront obligatoirement des dispositions consignnant le résultat des négociations collectives, qui devront obligatoirement porter sur les sujets suivants:

- l'organisation du temps de travail, y compris des formules souples de travail, afin de rendre les entreprises productives et compétitives et d'atteindre l'équilibre nécessaire entre souplesse et sécurité; les négociations collectives sur l'organisation du travail porteront notamment sur des périodes de référence pour le calcul de la durée du travail, sur la réduction du temps de travail, sur la réduction des heures supplémentaires, sur le déve-



loppement du travail à temps partiel et sur les interruptions de carrière;

- la politique de formation de l'entreprise, du secteur ou de la branche auxquels la convention collective est applicable, et notamment l'accroissement des possibilités de formation, d'expérience professionnelle, de stages, d'apprentissage ou d'autres mesures propres à faciliter la capacité d'insertion professionnelle, notamment en faveur des chômeurs, ainsi que le développement des possibilités de formation tout au long de la vie; le nombre des possibilités supplémentaires ainsi créées sera consigné dans la convention collective;
- d'une manière générale, les efforts faits par les parties à la convention collective en vue du maintien ou de l'accroissement de l'emploi et de la lutte contre le chômage, notamment en faveur des travailleurs âgés de plus de quarante-cinq ans; les lignes directrices pour les politiques de l'emploi adoptées annuellement par le Conseil Européen et faisant l'objet des plans d'action nationaux en faveur de l'emploi serviront de lignes de conduite au cours de ces négociations;
- la mise en oeuvre du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes dans les établissements et/ou entreprises auxquels la convention collective est applicable; dans ce contexte, les négociations porteront notamment sur l'établissement d'un plan d'égalité en matière d'emploi et de rémunérations et sur les moyens de rendre l'entreprise et la formation continue y offerte accessibles aux personnes désirant réintégrer le marché de l'emploi après une interruption de carrière.

Lorsqu'il s'agit d'une convention collective couvrant un secteur, une branche ou plusieurs entreprises, celle-ci peut prévoir les conditions

auxquelles les modalités d'application concrètes, au niveau de l'entreprise, des quatre domaines énumérés à l'alinéa qui précède, peuvent être fixées par un accord entre partenaires sociaux au niveau approprié.

Les entreprises doivent donner accès à des mesures de formation continue à leurs salariés absents en raison d'une interruption de carrière du fait notamment d'une maternité, d'une mesure de formation ou d'un congé sabbatique, afin de leur permettre de suivre l'évolution de la technique et des procédés de production.

Les conventions collectives doivent obligatoirement fixer les modalités de ces mesures ou déterminer les conditions auxquelles des accords subordonnés peuvent y procéder.

En l'absence de convention collective ou d'accord subordonné, une convention entre le ministre et une ou plusieurs entreprises déterminées, un groupe d'entreprises, un secteur, une branche ou une profession déterminés peut déterminer les modalités de ces mesures de formation.

Toute stipulation contraire aux lois et règlements est nulle, à moins qu'elle ne soit plus favorable pour les salariés.

Toute stipulation d'un contrat de travail individuel, tout règlement interne et toute disposition généralement quelconque, contraires aux clauses d'une convention collective ou d'un accord subordonné, sont nulles, à moins qu'elles ne soient favorables pour les travailleurs.

■ IV) Les questions de procédure et le règlement des contestations en matière de conventions collectives

A) Les questions de procédure

Les demandes et décisions dont question dans la présente chronique juridique sont notifiées sous forme d'envoi recommandé à la poste avec accusé de réception.

Toute autre forme de notification est admise. Dans ces cas, l'expéditeur a la charge de la preuve de la réception du courrier par le destinataire.

Les décisions du ministre sont susceptibles d'un recours en réformation devant les juridictions administratives. Le délai de recours et d'appel est fixé à respectivement un mois.

B) Les contestations nées d'une convention collective de travail

Les demandes en interprétation des conventions collectives de travail et des accords conclus en application du point III) A) in fine relèvent de la compétence des juridictions du travail.

Il en est de même des contestations nées de l'exécution d'une convention collective de travail ou des accords prévus au point III) A) in fine.

Lorsqu'une action née de la convention collective de travail ou de l'accord conclu en application du point III) A) in fine est intentée par une personne liée par un de ces contrats collectifs, toute organisation syndicale partie à cette convention ou à cet accord peut toujours intervenir dans l'instance engagée si la solution du litige peut présenter un intérêt collectif pour ses membres.

Les organisations syndicales parties à une convention collective ou à un accord conclu en application du point III) A) in fine peuvent exercer toutes les actions qui naissent de cette convention ou de cet accord en faveur de leurs membres, sans avoir à justifier d'un mandat de l'intéressé, pourvu que celui-ci en ait été averti et n'ait pas déclaré s'y opposer. L'intéressé peut toujours intervenir dans l'instance engagée par l'organisation syndicale.

Par dérogation aux dispositions des 2 alinéas qui précèdent, les organisations syndicales ne peuvent être ni demandeur, ni défendeur dans une action en dommages-intérêts du chef de l'application de la loi.



■ V) L'obligation de trêve sociale durant la période de validité de la convention collective

Pendant la durée de validité de la convention collective de travail ou de l'accord subordonné, les parties contractantes sont obligées de s'abstenir

de tous actes qui pourraient être de nature à compromettre l'exécution loyale, ainsi que de toute grève ou mesure de lock-out. Elles devront en outre s'abstenir de toute grève ou mesure de lock-out jusqu'à la constatation de la non-conciliation par l'Office national de conciliation en cas de litige collectif (cf. chronique juridique Merkur 6-2004). ■



Avertissement

Entreprises de **gardiennage** et de **surveillance**



Le Ministère de la Justice a constaté au cours des derniers mois que certaines entreprises actives dans le secteur du gardiennage et de la surveillance ont été engagées par des clients, alors qu'elles ne disposent pas de

l'autorisation requise pour le type d'activité en cause.

La Chambre de Commerce voudrait attirer l'attention de l'ensemble de ses ressortissants sur les dispositions impératives de la loi du 12 novembre 2002 ainsi que de son règlement d'exécution du 22 août 2003 relatifs aux activités de gardiennage et de surveillance. Aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 12 novembre 2002 précitée, «*nul ne peut exercer au Grand-Duché de Luxembourg une activité de gardiennage et de surveillance pour le compte de tiers sans l'autorisation*

écrite du Ministre de la Justice». La simple autorisation du Ministre des Classes Moyennes n'est donc pas suffisante.

La Chambre de Commerce lance dès lors un appel à l'ensemble de ses membres de vérifier, avant la conclusion d'un contrat avec une entreprise de gardiennage ou de surveillance, si celle-ci dispose des autorisations requises. Pour de plus amples informations, le Ministère de la Justice est à la disposition des ressortissants de la Chambre de Commerce à l'adresse électronique suivante: info@mj.etat.lu

Votre entreprise tient le bon cap



Votre PME toutes voiles dehors

Grâce aux conseils compétents de nos experts et à nos produits performants, votre entreprise a toujours le vent en poupe. Pour vous permettre d'arriver à bon port, nous sommes à votre disposition et vous informons sur les aides de l'Etat auxquelles vous pouvez prétendre.

Banque  **Raiffeisen**
Déi frëndlech Bank

Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons en annexe les projets de loi et les projets de règlements grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets sous rubrique peut être obtenue sur simple demande auprès de la Chambre de Commerce, tél.: 42 39 39-330.

Ministère d'Etat – Communications

Projet de loi sur les réseaux et les services de communications électroniques.

Projet de loi portant organisation de la gestion des ondes radioélectriques.

Projet de loi portant réorganisation de l'Institut Luxembourgeois de Régulation.

Projet de loi

- relatif aux dispositions spécifiques de protection de la personne à l'égard du traitement des données à caractère personnel dans le secteur des communications électroniques,
- portant modification des articles 88-2 et 88-4 du Code d'instruction criminelle, et
- portant modification de la loi du 2 août 2002 relative à la protection de la personne à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Amendements gouvernementaux. (2725bisAFR)

Projet de règlement grand-ducal déclarant obligatoire le plan directeur sectoriel «stations de base pour réseaux publics de communications mobiles». (2869BJE)

Ministère des Finances

Projet de loi relatif aux institutions de retraite professionnelle sous forme de société d'épargne-pension à capital variable (sepcav) et d'association d'épargne-pension (assep).

Projet de loi concernant les activités et la surveillance des institutions de retraite professionnelle. (2862TCA)

Projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal du 30 juillet 2002 concernant l'application de la taxe sur la valeur ajoutée à l'affectation d'un logement à des fins d'habitation principale et aux travaux de création et de rénovation effectués dans l'intérêt de logements affectés à des fins d'habitation principale et fixant les conditions et modalités d'exécution y relatives. (2868BJE)

Ministère de la Sécurité Sociale

Projet de règlement grand-ducal fixant les modalités de la répartition du produit des cotisations entre les caisses de pension et le Fonds de compensation. (2864TCA)

Ministère du Travail et de l'Emploi

Projet de loi portant introduction d'un Code du Travail. (2863WJE)

Projet de règlement grand-ducal portant 18^e modification de l'annexe 1 de la loi modifiée du 11 mars 1981 portant réglementation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses. (2865MCH)

Ministère de la Santé

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal

du 10 février 1999 instituant deux dérogations à certaines dispositions du règlement grand-ducal du 27 juillet 1997 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires. (2866MCH)

Avant-projet de règlement grand-ducal concernant la fabrication de médicaments, les bonnes pratiques de fabrication de médicaments et les bonnes pratiques de fabrication de médicaments expérimentaux à usage humain. (2867MCH)

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 22 juin 1992 relatif à l'étiquetage nutritionnel des denrées alimentaires. (2870MCH)

Projet de règlement grand-ducal fixant les règles de police sanitaire régissant la production, la transformation, la distribution et l'introduction des produits d'origine animale destinés à la consommation humaine. (2872MCH)

Avant-projet de loi relatif à la recherche biomédicale. (2873BJE)

Projet de règlement grand-ducal modifiant:

1. le règlement grand-ducal du 25 juin 2002 concernant l'utilisation de certains dérivés époxydiques dans des matériaux et des objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et modifiant le règlement grand-ducal modifié du 11 juin 1991 concernant les matériaux et objets en plastique destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires; et

2. le règlement grand-ducal du 8 février 1995 concernant les matériaux et objets en pellicule de cellulose régénérée, destinés à entrer

en contact avec les denrées alimentaires. (2874MCH)

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 14 décembre 2000 concernant l'étiquetage et la présentation des denrées alimentaires ainsi

que la publicité faite à leur égard. (2875MCH)

Ministère de la Justice

Projet de loi concernant la société européenne (SE), la société anonyme à directoire et conseil de

surveillance et la société anonyme unipersonnelle, modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et certaines autres dispositions légales. (2871WJE)

IRL

Libéralisation du **marché de l'électricité** au Luxembourg

Dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité, l'Institut Luxembourgeois de Régulation publie un dépliant d'information. Depuis le 1^{er} juillet 2004 et en vertu de la directive européenne 2003/54, tous les clients non-résidentiels peuvent choisir librement leur fournisseur d'électricité

Depuis la mise en vigueur de la loi du 24 juillet 2000 relative à l'organisation du marché de l'électricité, la possibilité du libre choix du fournisseur d'électricité est devenue une réalité. Ce libre choix n'était exercé que par les grands consommateurs (consommation d'au moins 9 GWh par an et par site), mais depuis le 1^{er} juillet, ceci a changé. En effet, tous les consommateurs «non-résidentiels» sont désormais libres de faire leur choix. Par consommateur «non-résidentiel» il y a lieu d'entendre tout consommateur utilisant l'électricité à des fins autres que domestiques. Ainsi, toutes les entreprises industrielles, artisanales et commerciales, les professionnels indépendants, ainsi que les adminis-

tration publiques sont concernés par l'ouverture du marché de l'électricité.

Le dépliant qui vient d'être publié, est destiné à informer les utilisateurs sur:

- leur droit de pouvoir choisir un fournisseur,
- la différence existant entre l'activité monopolistique concernant l'exploitation des réseaux et l'activité libéralisée concernant le commerce et la fourniture,
- le besoin de veiller à la comparabilité des offres, et de s'assurer que les offres comportent toutes les taxes et redevances dues,
- la possibilité de considérer outre le prix de la fourniture, d'autres critères tels que la source de l'énergie et l'impact sur l'environnement,

- le fait que la qualité et la sécurité d'approvisionnement soient largement déterminées par le réseau et ne dépendent pas du fournisseur,
- l'éventualité d'une alimentation onéreuse lorsqu'en cas de défaillance du fournisseur choisi, celle-ci est assuré par un fournisseur de dernier recours

En ce qui concerne la libéralisation du marché du gaz naturel, des principes analogues sont en grande partie également valables. Etant donné que les fournisseurs de gaz naturel doivent se faire octroyer une autorisation de fourniture, le choix est actuellement limité aux fournisseurs déjà en place. Une note d'information à ce sujet est disponible sur le site www.ilr.lu > gaz > documents, ainsi qu'une liste des fournisseurs.

Pour plus d'informations:
Institut Luxembourgeois
de Régulation:
45, allée Scheffer
L-2922 Luxembourg
Tél.: 45 88 45-1
Internet: www.ilr.lu

Compétitivité de l'économie luxembourgeoise

Le Comité de coordination tripartite a procédé à une analyse de l'évolution de l'économie luxembourgeoise et décidé en mai 2003 la mise en place d'un observatoire de la compétitivité, initiative promue et soutenue par les organisations patronales. L'objectif de cet observatoire est d'aider le gouvernement et les partenaires sociaux à définir les orientations politiques favorables et nécessaires à une croissance économique durable.

L'UEL accorde une importance prioritaire au sujet de la compétitivité qui est d'ailleurs traité activement dans tous les pays désireux de faire face à des perspectives économiques incertaines. Sa volonté de rendre le Luxembourg plus compétitif est intensifiée par le récent avènement de l'élargissement du marché intérieur et, plus généralement, par le phénomène de la mondialisation.

Les travaux de l'observatoire de la compétitivité sont accompagnés par un expert externe, Monsieur Lionel Fontagné, Professeur de Sciences économiques à l'Université de Paris I (Sorbonne) et co-auteur du rapport «Compétitivité» pour le Conseil d'Analyse Economique (CAE) français. La mission du professeur Fontagné consiste à analyser les forces et les faiblesses de l'économie luxembourgeoise et de son environnement, à établir un tableau de bord des prin-

cipaux indicateurs économiques qui tiennent compte de la spécificité de l'économie nationale ainsi qu'à en consigner les résultats dans un rapport sur la compétitivité luxembourgeoise à l'adresse du Comité de coordination tripartite en octobre 2004. L'approche comparative mise en place devrait permettre une évaluation scientifique et neutre de la compétitivité du Luxembourg par rapport à ses principaux concurrents.

Les représentants des milieux économiques ont eu des entretiens avec le professeur Fontagné et les représentants de l'observatoire. Ces échanges de vues ont donné lieu à des réflexions et à des constats sur les particularités propres au paysage économique luxembourgeois. L'UEL estime que ces réflexions sont à prendre en compte pour l'élaboration du rapport sur la compétitivité de l'économie nationale. Celles-ci concernent entre autres les thèmes suivants:

L'évolution du taux d'inflation

Pour une économie qui dépend largement des échanges des produits et des services avec l'extérieur, il importe de situer l'inflation à un niveau inférieur ou égal à celui des pays avec lesquels notre pays entretient des relations commerciales. Or, au cours des dernières années, l'inflation a régulièrement été plus élevée au Luxembourg qu'en France, en Allemagne ou en Belgique par exemple. Cette situation est d'autant plus préjudiciable que par le biais du mécanisme de l'indexation automatique des salaires, l'évolution plus rapide des prix se répercute directement sur les coûts des entreprises. Le niveau de l'inflation a ainsi un impact négatif direct sur la compétitivité des entreprises. C'est la raison pour laquelle l'UEL plaide en faveur d'une modulation de l'adaptation des salaires et d'une limitation de cette adaptation à un certain plafond, de

façon à pallier l'effet «d'auto-allumage» inhérent à ce mécanisme.

La productivité et le coût du travail

L'évolution des salaires réels ayant été plus forte que celle de la productivité au cours des dernières années, il en résulte une hausse importante du coût salarial unitaire tant en valeur absolue que par rapport aux pays voisins. Cette situation a évidemment un effet négatif sur la compétitivité de l'économie luxembourgeoise, d'autant plus que dans de nombreux autres pays européens, la productivité a augmenté et est supérieure à l'évolution des salaires réels. D'où la nécessité d'un ajustement rapide de l'évolution des salaires à celle de la productivité et ce tant dans le secteur privé que dans le secteur public.

La réduction du temps de travail

Etant donné l'impact direct de la durée individuelle de travail sur les coûts de production et partant sur la compétitivité des entreprises, une réduction de la durée du travail par la voie légale doit être proscrite. Il en est de même de l'octroi de jours de congé de récréation supplémentaires qui équivaut à une réduction de la durée annuelle du travail.

L'UEL plaide plutôt en faveur d'aménagements dans l'organisation du temps de travail qui répondraient à la fois aux besoins des entreprises et aux aspirations des salariés. Ces aménagements doivent se faire dans le cadre d'une réforme visant à assouplir la législation existante.

Les charges sociales

Le niveau relativement faible des charges sociales doit être maintenu car il constitue un atout important pour la compétitivité de l'économie nationale. Il représente en effet un avantage et un attrait tant pour les personnes travaillant au Luxembourg que pour les entreprises qui peuvent ainsi compenser, en partie du moins, les coûts élevés directs de la main-d'œuvre. Il s'ensuit nécessai-

rement que les déséquilibres financiers que certaines branches de la sécurité sociale connaissent déjà à l'heure actuelle devront être traités de manière à ne pas léser le niveau des charges sociales pour les entreprises.

Le cadre fiscal

La fiscalité des entreprises constitue un facteur déterminant tant pour la compétitivité des entreprises que pour l'attractivité du site économique. L'UEL juge indispensable que le Gouvernement se dote des moyens financiers permettant d'améliorer davantage le cadre fiscal dans lequel se situe l'activité économique.

Les besoins de main-d'œuvre

L'UEL estime nécessaire que le Luxembourg mette en place une véritable politique d'immigration volontariste afin de doter l'économie nationale des ressources en main-d'œuvre qualifiée nécessaires à son développement. En particulier, des accords bilatéraux doivent être conclus dès à présent avec les nouveaux adhérents à l'Union Européenne de façon à permettre aux ressortissants de ces pays de renflouer de façon ciblée les effectifs des entreprises luxembourgeoises.

D'une façon plus générale et dans le souci de contribuer au déploiement de l'activité économique au Luxembourg, l'UEL demande que la législation obsolète sur l'entrée et le séjour des étrangers soit révisée de façon à permettre aux entreprises d'accueillir des personnes, notamment hautement qualifiées, en provenance du monde entier.

Les charges administratives

A l'instar d'autres Etats membres de l'UE, il importe de mettre en place une véritable politique de réduction des charges administratives pour permettre aux entreprises de se concentrer sur leur activité primaire et de maintenir leur compétitivité. Cette politique est également nécessaire pour encourager la création d'entreprises nouvelles. La réduction des charges administrati-

ves nécessite entre autres une collaboration renforcée des administrations ou ministères entre eux, une intégration plus poussée des Centres de Formalités PME dans un réseau d'échange d'informations ainsi qu'une information sur les charges en question envers l'administré.

Compte tenu de la complexité croissante du cadre légal qui est imposé en grande partie par les autorités communautaires, l'UEL estime que les autorités nationales compétentes doivent faciliter les démarches administratives des créateurs d'entreprise à travers la mise en place d'un guichet unique auprès des administrations.

La recherche et la formation

La compétitivité et la diversification de l'économie nationale sont tributaires des efforts déployés en matière de recherche et développement. Quelque 90 % des activités nationales de recherche et développement sont menées par le secteur privé. Le potentiel de recherche du secteur privé est 4 à 5 fois supérieur à celui du secteur public. Il est par conséquent de la plus haute importance pour l'avenir de l'économie luxembourgeoise que le Gouvernement renforce les efforts en matière de recherche et d'innovation.

L'UEL estime que la formation scolaire de base doit être une formation de qualité et doit préparer au mieux les jeunes aux exigences du monde professionnel et de l'apprentissage tout au long de la vie. Or, il résulte d'une enquête menée par Eurostat que, comparé aux autres pays de l'UE, le Luxembourg compte un faible taux de participation des salariés à des formations professionnelles continues. De même, notre pays accuse pour l'année 2000 le taux le plus faible de diplômés universitaires scientifiques parmi la population âgée de 20 à 29 ans (1,8 % par rapport à la moyenne européenne de 9,3 %).

Finalement, il faut, d'une part, réformer l'orientation scolaire et professionnelle en abandonnant le



système de l'orientation déterminée par l'échec scolaire et, d'autre part, promouvoir une culture de l'acquisition permanente du savoir.

L'entreprenariat

L'UEL souhaite stimuler davantage l'effort de création d'entreprise par le renforcement d'actions – en milieu scolaire par exemple – en y assimilant toutes les parties prenantes. Le développement de l'esprit d'entreprise est d'autant plus important que notre économie ne compte que très peu d'indépendants et qu'il faut s'attendre, à moyen terme, à un nombre croissant de transferts d'entreprises.

Dans ce contexte, il importe également de développer les zones d'activités pour les entreprises. En effet, il résulte d'une enquête menée par l'UEL que l'offre de terrains viabilisés ou en voie de viabilisation est insuffisante par rapport à la demande d'implantation d'activités.

Les infrastructures

Il est indispensable de poursuivre les efforts de modernisation des

infrastructures de communication, d'éducation et de transport, car elles constituent un facteur clé du développement des activités économiques du pays. L'absence de liaisons ferroviaires rapides avec les centres d'activités tels Bruxelles, Francfort et Paris constitue un désavantage stratégique indéniable pour notre pays.

Le Luxembourg doit améliorer l'infrastructure technique en matière de communication électronique, notamment en augmentant l'accès internet à large bande, en favorisant le développement de l'internet à haut débit (ADSL) et en mettant en place une infrastructure à clé publique (PKI) dans les meilleurs délais.

La compétitivité dans une approche régionale

La Grande Région qui comprend la Sarre, la Lorraine, le Luxembourg, la Wallonie et la Rhénanie-Palatinat constitue, avec ses 11 millions d'habitants, un formidable potentiel économique. L'UEL suggère que l'observatoire de la compétitivité étudie le cadre réglementaire auquel sont

soumises les entreprises et les conditions qui déterminent leur niveau de compétitivité à l'intérieur des différentes régions qui composent la Grande Région.

L'UEL propose également que l'observatoire définisse les critères qui permettent une appréciation de la situation concurrentielle actuelle et future à laquelle doivent faire face les entreprises luxembourgeoises dans le contexte de la Grande Région. En outre, une approche sectorielle de la compétitivité permettrait d'identifier les atouts et les faiblesses des entreprises qui relèvent des différentes branches d'activité de l'économie luxembourgeoise et ce dans un contexte tant national que régional.

Pour conclure, l'UEL s'attend à ce que l'observatoire de la compétitivité garantisse une approche neutre et impartiale de ses travaux qui serviront de base scientifique pour guider les décideurs dans leurs choix politiques en vue d'assurer une croissance économique durable à notre pays.

(Communiqué par l'UEL) ■

Confédération luxembourgeoise du commerce

Keine Reform ohne Mentalitätswechsel

Trotz Mangel an konkreten Aussagen spricht das Regierungsprogramm wichtige Herausforderungen und Probleme an, denen sich Luxemburg stellen wird. Der Abbau administrativer Belastungen, die stärkere Wettbewerbsfähigkeit, die zielorientierte Diversifizierung der luxemburgischen Wirtschaft, der höhere Stellenwert

der KMUs, sowie die effizientere Ausbildung, sind nur einige Aspekte des Programms, bei denen die clc die Regierung tatkräftig unterstützen wird. Außerdem gilt es den Einstieg ins Zeitalter der Informations- und Wissensgesellschaft voranzutreiben; daher die Bedeutung der angekündigten e-Dynamisierung.

Auf den ersten Blick verspricht das 93 seitenstarke Regierungsprogramm allerdings viel Kontinuität

und wenig Aufbruch- und Reformfreudigkeit. Stehen die Luxemburger Wirtschaft und der Sozialstaat nicht an einem Wendepunkt, der Reformträgheit kaum mehr toleriert? Der vom Premierminister geforderte Mentalitätswechsel muss unbedingt das ganze Kabinett, die Abgeordnetenversammlung und sogar die ganze Bevölkerung erreichen.

Die clc bietet sich an.

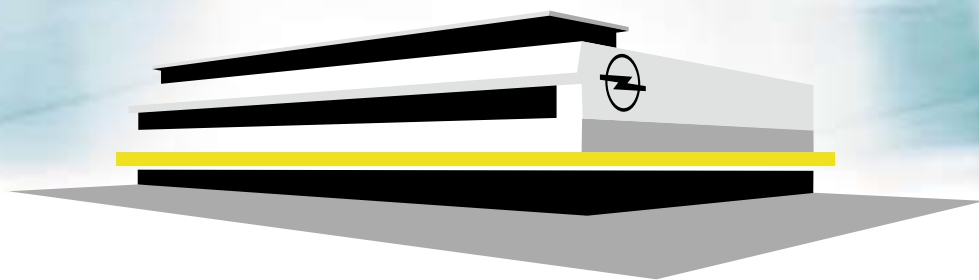
(Mitgeteilt von der clc) ■



Professionnels,
vous êtes les meilleurs dans votre secteur...



... nous vous proposons d'en devenir les leaders.



GRAND GARAGE JEAN MULLER

70, route d'Esch • L-1470 Luxembourg • Tél.: +352/44.64.61-1 • www.garage-muller.lu

Garage MACK
65 rue de la Gare
L-6440 Echternach
Tél. +352/72.82.32

Garage MOTOR CENTER
24 route de Larochette
L-9254 Diekirch
Tél. +352/80.31.81

Garage REITER
11b op der Hei
L-9809 Hosingen
Tél. +352/92.13.09

Garage RIES Jean Paul
24 route d'Arlon
L-8210 Mamer
Tél. +352/31.85.63

Garage SCHUMMER Frères
rue d'Ettelbruck
L-7590 Mersch
Tél. +352/32.03.29

L'efficacité énergétique améliorée en 2003

En dépit d'un environnement économique peu favorable et même difficile dans certains secteurs, les entreprises concernées par l'accord volontaire Energie, signé le 29 avril 2002 entre les ministères de l'Economie et de l'Environnement et la FEDIL, ont réussi à améliorer leur efficacité énergétique en baissant l'indice de l'intensité énergétique de 0,85 (2002) à 0,84 en 2003. Cet indice mesure la consommation d'énergie par unité produite.

L'objectif de l'accord volontaire portant sur la période de 2000 à 2006 est d'inciter les entreprises membres de la FEDIL à réaliser des économies d'énergie tout en améliorant l'efficacité énergétique de leurs installations et des procédés de production. Ainsi, dans l'hypothèse d'une bonne utilisation des capacités de production durant les prochaines années, cette efficacité énergétique pourrait être augmentée de 20 % sur la période allant de 1990 à 2010.

Outre l'impact économique et stratégique, l'amélioration de l'efficacité énergétique apporte une contribution significative à la réduction des émissions de gaz à effet de serre CO₂, soutenant ainsi les efforts dans le domaine de la protection de l'environnement.

En termes d'efficacité, ce sont surtout les entreprises du secteur «Chimie et parachimie» qui ont contribué pour la plus grande part à cette amélioration, tandis que le secteur «Transformation métallique» et certaines entreprises du secteur «Minéraux non métalliques» ont dû afficher des indices défavorables. Ces entreprises sont en effet tributaires de marchés dont les activités furent affectées en 2003 par un ralentissement notable.



Parmi les facteurs essentiels ayant influencé positivement le résultat de 2003 on peut citer:

- un taux d'utilisation élevé des capacités de production dans certains secteurs industriels
- la modernisation des installations techniques
- les efforts de récupération d'énergie
- l'optimisation des procédés de production.

Par contre, certains facteurs ont eu des effets négatifs sur l'évolution de l'indice énergétique, à savoir:

- l'environnement économique défavorable
- le développement de nouveaux produits à plus haute valeur ajoutée, mais plus intensifs en énergie
- l'amélioration de la qualité des produits
- les efforts dans le domaine de l'élaboration de nouveaux produits impliquant des périodes d'essai
- la mise en marche de nouvelles installations de production.

La FEDIL a pu sensibiliser 54 entreprises luxembourgeoises à participer à cet accord et à se soumettre à

un système de monitoring de l'efficacité énergétique permettant d'évaluer les efforts consentis. Ces entreprises, représentant 80 % de la consommation énergétique finale de l'industrie manufacturière luxembourgeoise, sont issues de plusieurs secteurs industriels (Sidérurgie, Transformation des métaux, Chimie et parachimie, Minéraux non métalliques, Agro-alimentaire, boissons et tabacs, Imprimerie, Industrie du bois, Industrie électrique et électronique, Energie).

En outre, une douzaine d'entreprises, représentant quelque 60 % de la consommation d'énergie dans le cadre de l'accord, ont fait réaliser des audits énergétiques sur base volontaire.

La FEDIL et le gouvernement continueront à inciter les acteurs de l'industrie à persister dans leurs efforts tout en intégrant l'objectif d'une amélioration continue de l'efficacité énergétique dans leur politique d'entreprise. Le gouvernement accompagnera ces efforts par les instruments d'aide, dont notamment la nouvelle loi du 22 février 2004 instaurant un régime d'aide à la protection de l'environnement, à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la production d'énergie de sources renouvelables.

(communiqué par la FEDIL) ■

La FEDIL demande le **redressement** de la compétitivité

Le conseil d'administration de la FEDIL s'est réuni le 7 juillet dernier sous la présidence de M. Charles Krombach. Au chapitre des sujets d'actualité, le conseil d'administration a entendu un rapport sur un entretien ayant eu lieu le 24 mai écoulé avec le professeur Fontagné, expert français chargé par l'Observatoire de la compétitivité d'établir un tableau de bord reprenant les principaux indicateurs économiques et sociaux et d'élaborer un rapport sur la compétitivité de l'économie luxembourgeoise.

De l'avis du conseil d'administration de la FEDIL, le message donné à l'occasion de l'assemblée générale, en date du 13 mai dernier, à savoir la nécessité de redresser la compétitivité des entreprises, reste tout à fait pertinent. Partant, il appartiendra au prochain gouvernement de faire du redressement de la compétitivité des entreprises sa première priorité.

Une telle politique est non seulement en parfaite concordance avec la mise en œuvre de la Straté-

gie de Lisbonne, dont l'objectif est une Union européenne pouvant se prévaloir de l'économie de la connaissance la plus compétitive au monde d'ici à 2010, mais elle est le seul moyen permettant au Luxembourg de garder sa place dans le peloton de tête des économies européennes.

Ce n'est qu'ainsi que le pays pourra assurer la pérennité de ses systèmes sociaux, continuer à créer des emplois pour ainsi réduire le chômage et, partant, garantir le bien-être individuel, ceci dans une optique de développement durable conciliant les intérêts économiques et le respect de l'environnement.

En relation avec les difficultés financières que connaît l'assurance maladie, le conseil d'administration de la FEDIL a mis en garde contre toute tentative d'augmenter le coût du travail et, de la sorte, les charges pesant sur les entreprises. Abstraction faite des effets négatifs sur la compétitivité des entreprises, une telle initiative ne constitue pas le moyen

approprié pour endiguer la croissance tant des dépenses en nature que des dépenses en espèces.

De l'avis de la FEDIL, il y a lieu de mettre en œuvre une politique visant une responsabilisation accrue et des fournisseurs de soins et des assurés.

Dans son analyse de la situation conjoncturelle, le conseil d'administration s'est notamment montré préoccupé du niveau élevé de l'inflation, engendrant par le biais du mécanisme de l'échelle mobile des salaires une progression des coûts salariaux et menaçant ainsi la compétitivité des entreprises.


Finalement, le conseil d'administration a approuvé la demande d'affiliation à la FEDIL de VOXmobile S.A. (construction, maintenance et exploitation de réseaux de télécommunications mobiles et fixes ainsi que tous systèmes, installations et infrastructures annexes et connexes à la construction).

(Communiqué par la Fedil) ■

Iddien fir äere Succès

www. **BRAND** -ladenbau.lu

5365 Munsbach
Tél. 31 28 85



CHEF D'ENTREPRISE, POURQUOI PAS VOUS?

Vous voulez créer une entreprise? L'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce vous conseille et vous accompagne dans toutes les étapes de votre projet. **Pour tout renseignement, contactez l'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce : 7, rue Alcide de Gasperi • L-2981 Luxembourg • Tél.: [+352] 42 39 39 - 330 • Fax. [+352] 43 83 26 • e-mail: entreprises@cc.lu**

ESPACE  ENTREPRISES

VOTRE PARTENAIRE POUR LA CRÉATION D'ENTREPRISE
AU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

**CHAMBRE DE
COMMERCE
LUXEMBOURG**

La clc se réjouit de l'investiture d'un commissaire pour la **simplification administrative**

La clc félicite les partis chrétien-social et socialiste d'accorder une priorité à la lutte contre la surcharge administrative à laquelle sont confrontées les entreprises et plus particulièrement les PME. Le formateur du nouveau Gouvernement a dévoilé hier que le futur gouvernement demandera à un haut fonctionnaire d'établir un rapport sur les charges administratives d'origine publique actuelles et de proposer des mesures réelles de simplification. La politique répond ainsi à une demande de lon-

gue date des milieux professionnels.

Néanmoins, de l'avis de la clc, simplifier ne signifie pas seulement alléger un certain nombre de formalités administratives. La mission du commissaire devra être plus large et englober par exemple une évaluation de la pertinence et de l'utilité des renseignements sollicités ou des procédures prescrites, l'inventaire d'informations et/ou de déclarations redondantes ou une appréciation de la complexité de certaines formalités ou procédures.

La clc est convaincue que l'aboutissement de cette mission pourrait profiter tant aux entreprises qu'aux administrations. Sans vouloir anticiper les conclusions du commissaire, la clc estime qu'une collaboration accrue entre les différentes administrations et l'utilisation conséquente des possibilités données par les nouvelles technologies de l'information constituent des pistes prometteuses pour atteindre les objectifs.

(Communiqué par la clc). ■

Déclaration gouvernementale – **Accord de coalition**

La FEDIL peut souscrire aux objectifs définis par le Premier ministre dans le cadre de la déclaration gouvernementale du 4 août dernier, à savoir modernisation, innovation, transformation et intégration. Cette approche reflète la reconnaissance de la nécessité d'aborder, dans le sens du développement durable et dans la logique de la Stratégie de Lisbonne, au cours des prochaines années, des réformes dans des domaines aussi variés que la politique budgétaire, la politique

de la recherche & développement ou encore la politique sociale.

La FEDIL se félicite aussi de la place que prend l'économie et, en particulier, le nécessaire redressement de la compétitivité des entreprises dans la déclaration gouvernementale. Ainsi, le gouvernement se propose de veiller au développement de l'esprit d'entreprise, à la promotion de l'innovation et de la recherche, à la traduction rapide du projet eLuxembourg, au développement futur des infrastructures au service de l'écono-

mie ou encore au souci du maintien d'un environnement fiscal attractif pour les entreprises.

Il est vrai, une économie et des entreprises compétitives sont le fondement d'une politique qui veut assurer les grands équilibres macro-économiques, le plein emploi et le bien-être de la population. C'est aussi dans ce contexte qu'il faut placer les efforts que va déployer le gouvernement dans les années à venir en matière de politique de diversification économique, de pro-



motion des investissements privés, de promotion du commerce extérieur ou encore de simplification administrative. La FEDIL souligne particulièrement la volonté du gouvernement de mieux coordonner l'ensemble des politiques en faveur du redressement de la compétitivité des entreprises et en faveur du développement économique.

Le Premier ministre a fait référence, à juste titre, dans son discours aux défis externes et internes auxquels notre pays doit faire face dans un monde en mutation rapide. Sur le plan interne, c'est surtout le défi du vieillissement de la population avec ses conséquences lourdes sur notre société et notamment sur les finances publiques, qui devrait retenir l'attention du nouveau gouvernement.

Cependant, à la lecture des chapitres portant sur la politique de l'emploi ou encore la politique sociale, on a l'impression que la volonté de procéder aux réformes nécessaires s'arrête à mi-chemin. Ainsi, en ce qui concerne les importants dossiers de l'assurance pension et de l'assurance maladie, des propositions pour redresser les décisions prises à l'issue du «Rentendösch» ou encore pour freiner l'explosion des dépenses de l'assurance maladie restent trop vagues et manquent d'ambition. Pire encore, la décision de financer les prestations de la fameuse «Mammerent» par le biais des caisses de pension qui va à l'encontre des recommandations du Bureau International du Travail (BIT) et des principes d'une gestion responsable des régimes de pension!

Pour garantir la compétitivité de notre économie et pour assurer la prospérité et l'emploi, la FEDIL invite dès lors le gouvernement à suivre les recommandations formulées dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne. Le processus de modernisation et de transformation se met en marche dans de nombreux pays européens et le Luxembourg ne doit pas rater le train sous peine de compromettre son avenir. Dans un esprit critique et constructif, la FEDIL va se pencher, dans les semaines à venir, sur les différents chapitres de la déclaration gouvernementale intéressant plus directement les entreprises. Dès à présent, elle offre sa collaboration au gouvernement pour assurer, de façon efficace et rapide, la transposition des propositions de réforme dans la réalité. ■

Kompetenz im Hallenbau

Wir von Brüninghoff planen und bauen seit beinahe 30 Jahren für die unterschiedlichsten Branchen in Deutschland. Das heißt: 30 Jahre tägliche Problemlösung, Planungsleistung, Fertigungskompetenz in Holzleim-, Stahl- und Fertigbetonbauweise, Bauleitung und Projektmanagement. In diesen Jahren wurden Bauvorhaben für Industrie und Gewerbe sowie Sportstätten und landwirtschaftliche Gebäude erfolgreich geplant und bis zur schlüsselfertigen Übergabe begleitet.

Für uns ist eine Planung nur gut, wenn die gewählten Baustoffe aus Holz, Stahl oder Stahlbeton, die Konstruktion und die Funktionalität auf lange Sicht den Erwartungen unserer Bauherren entsprechen. Die Basis dafür ist eine ausreichende Planungstiefe. Wir planen nicht nur wirtschaftlich im Sinne einer sparsamen Verwendung von Baumaterialien oder optimierter Grundrisse, sondern denken auch an die späteren Betriebskosten der Projekte. Eine kurze Bauzeit durch präzise Ausführungsplanung,

perfekte CAD-Planung des Objektes, hohe Vorfertigung von Fertigteilen und Bauelementen, Herstellung auf modernsten CNC-Fertigungsanlagen im eigenen Betrieb, die umfassende Bauleitung sowie permanente Kostenverfolgung und Kontrolle aller Arbeitsabläufe während der gesamten Realisierungsmaßnahme sind für uns wesentliche Maßnahmen für einen wirtschaftlichen Bauverlauf und eine reibungslose Montage. Das ergibt die Sicherheit für den schlüsselfertigen Hallenbau.

Auf uns kann man sich verlassen. Bei uns kommt alles aus einer Hand. Nahezu 200 kompetente Mitarbeiter in allen Bereichen engagieren sich für Sie. Und wir wissen, worum es geht und worüber wir sprechen. Das alles macht uns zu kompetenten Partnern im Hallenbau.

Unser Ziel ist es, Ihr Vertrauen zu gewinnen.



Brüninghoff

Holzleimbau
Zimmerei
Kompetenz im Hallenbau
Beton- und Stahlbau
Fertigbauteile
Schlüsselfertiges Bauen

Industriestraße 14 · D-46359 Heiden/Westfalen · Postfach 11 63 · D-46355 Heiden/Westfalen
Tel. +49 (0) 28 67/97 39-0 · Fax +49 (0) 28 67/97 39-900 · Internet: www.brueninghoff.de · E-Mail: info@brueninghoff.de

Elle aime bien les défis...

Une initiative de l'INFC, Institut National pour le développement de la Formation Professionnelle Continue, soutenue par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports

A tout âge, apprendre, c'est prendre son avenir en main

Le monde bouge vite, de plus en plus vite. La société se transforme. Les technologies évoluent. Tout s'accélère... Pour rester dans le mouvement, il faut s'adapter, faire preuve d'esprit d'ouverture, de curiosité et apprendre... tout au long de la vie.

La formation professionnelle continue offre cette possibilité à chaque individu. C'est aussi un outil efficace au service des entreprises soucieuses d'élever le niveau de compétences de leur personnel pour rester compétitives.

Aujourd'hui, différents partenaires conjuguent leurs efforts afin de proposer à chacun, selon ses aspirations et ses objectifs, des programmes de formation de qualité pour progresser.

Des centaines de formations à découvrir sur:

www.lifelong-learning.lu

infoligne

26 20 40

La formation professionnelle continue, pour avancer avec le monde.

en partenariat avec:

Aforest Lux
Chambre de Commerce
Chambre de Travail
Chambre des Employés Privés
Chambre des Métiers
Computacenter IT Education Services
Deloitte & Touche - Development Centre
Double A Technologies Group
Fashion Genius Institute
GIE SITec
INFC
inlingua Formation Langues
Key Job Computer Training
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports
Ministère du Travail et de l'Emploi / École Supérieure du Travail
OLAP - Office de Productivité
PwC ACADEMY
SECURITAS Centre de Formation
STOLL Safety
TELINDUS Formation

EN BREF

Groupe Fortis-Banque Générale du Luxembourg

Ouverture d'un Business Centre à Metz



de g. à d.: Claude Prim, Business Centre Manager, Henri Demarolle et Lug Pecastaings, Conseillers Entreprises

Fortis Banque étoffe son réseau européen de plus de 100 Business Centres dans 10 pays européens ainsi qu'en Asie à destination des entreprises avec des activités transfrontalières. Ce réseau comprend quelque 700 conseillers Entreprises appuyés par 700 spécialistes et offre des solutions internationales et novatrices à la mesure des besoins des entreprises. Le centre d'affaires de Metz est au service des entreprises lorraines tant pour leurs activités domestiques qu'interrégionales et internationales. Les entreprises bénéficient aussi bien des compétences d'interlocuteurs locaux familiers avec les spécificités de la région que du savoir-faire et de la gamme étendue de services d'un groupe bancaire international.

Luxair

Luxair nimmt Warschau in den Flugplan auf

Ab 30. August bietet Luxair eine zusätzliche Verbindung

zwischen Luxemburg und Warschau an. Anstoß für die Einführung der neuen Route war die EU-Osterweiterung, durch die Polen – das größte der neuen Mitgliedsländer – mehr Gewicht in Europa erhält. Sechs Mal in der Woche – täglich außer samstags – steuert ein Embraer 145 „Eurojet“ die polnische Hauptstadt an. Die Flugzeit beträgt weniger als zwei Stunden. Mit der Aufnahme von Warschau in den Flugplan setzt Luxair die Philosophie fort, die wichtigsten Geschäftszentren und Hauptstädte Europas an Luxemburg anzubinden. Flugtickets sind bereits ab 160 Euro zzgl. Gebühren für Hin- und Rückflug zu buchen. Weitere Informationen und Buchung unter (+352) 2456 4242 und im Internet unter www.luxair.lu

Informatique

Les serveurs Bull NovaScale® établissent un record mondial de performance

Bull établit un record mondial de performance selon le benchmark TPC-C du Transaction Processing Council en affichant avec NovaScale® 5080 la meilleure performance de tous les serveurs octo-processeurs: 175 366 tpmC (transactions par minute). Ce résultat a été atteint avec un serveur Bull NovaScale® 5080 équipé de 8 processeurs Intel® Itanium® 2, avec la base de données Microsoft® SQL Server 2000 Edition 64-bit et le système Microsoft® Windows® Server 2003 Datacenter Edition 64-bit. Un résultat 12 % supérieur à celui

1^{er} semestre 2004

Arcelor: bonne marche des affaires et solides résultats financiers



La rentabilité d'Arcelor s'est fortement améliorée au cours du premier semestre 2004 sous l'effet de la très bonne performance des secteurs Aciers Longs au Carbone et Distribution-Transformation-Trading, particulièrement durant le second trimestre. Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'est élevé à 14.593 millions d'euros, en hausse de 7,4 % par rapport aux six premiers mois de 2003 et le résultat opérationnel a atteint 1.237 millions, en progression de 66 %. Les hausses de prix de vente intervenues sur la période n'ont fait que compenser, en moyenne pour le Groupe, les fortes hausses de prix des matières premières.

L'amélioration des résultats est donc due, notamment, au recentrage d'Arcelor sur son cœur de métier, à la réalisation des synergies et à la bonne marche technique des outils de production. La direction générale d'Arcelor a activement poursuivi la mise en œuvre de sa politique de «Transformation» du Groupe, rédui-

sant la dette, cédant un certain nombre d'actifs non stratégiques et se positionnant à l'international sur des zones clés via des acquisitions ciblées et des opérations de croissance organique.

L'augmentation de capital réalisée en juillet 2004 à hauteur d'1,17 milliard d'euros a été saluée par les marchés. Son succès permettra à Arcelor de financer le développement de ses intérêts au Brésil ainsi que d'autres acquisitions tout en maintenant une structure financière solide.

Au cours des six derniers mois, l'économie mondiale en général et les marchés de l'acier en particulier ont été tirés par une croissance soutenue en Amérique du Nord et en Asie, tandis que les économies d'Europe de l'ouest restaient à la traîne (contrastant en cela avec les bonnes performances économiques des pays situés à l'est de l'Europe). La production industrielle dans ces régions ne devrait pas montrer de faiblesse au cours de la seconde

partie de l'année. La croissance du PIB chinois a, de son côté, commencé à refléter les mesures de refroidissement adoptées par le gouvernement. Elle reste toutefois suffisamment forte pour continuer d'influer favorablement sur le secteur sidérurgique.

Le prix des matières premières et les coûts logistiques demeurent élevés. Fret maritime, coke, ferraille et nickel voient leur prix remonter début juillet après l'ajustement à la baisse observé sur les marchés spot internationaux au cours du second trimestre 2004. Comme annoncé par le Groupe,

les prix de vente des aciers plats au carbone négociés trimestriellement augmenteront significativement au cours du troisième trimestre afin de prendre en compte la hausse du coût des matières premières et le niveau des prix internationaux. Dans le contexte actuel, un ajustement complémentaire à la hausse des prix de vente n'est pas à exclure au quatrième trimestre 2004. Dans le contexte actuel, la mise en œuvre par Arcelor de sa stratégie industrielle, commerciale et financière devrait conduire le Groupe à afficher de bons résultats pour l'année 2004. ■

Recyclage d'équipements électroniques

Ecotrel nomme son directeur

Sur initiative du Groupement des importateurs de matériel électrique (GME) et de la clc, 43 entreprises s'étaient réunies en date du 19 février 2004 pour constituer l'asbl Ecotrel. Cette nouvelle association a pour vocation d'endosser les obligations légales à charge des producteurs et importateurs d'équipements électriques et électroniques en proposant un système global de valorisation et de recyclage de ce type de déchets provenant des ménages ou qui y sont assimilés.

La direction de cette association a été confiée à Bernard Mottet qui

a officiellement rejoint son poste le 1^{er} juillet. Agé de 42 ans, Bernard Mottet peut s'appuyer sur de solides expériences dans le domaine du recyclage puisqu'il assumait, pendant plusieurs années, la direction du département marketing de VALORLUX, une autre association active dans le domaine du recyclage et qui fut créée dans les années 90 par les entreprises responsables de déchets d'emballages ménagers.

Ecotrel a élu domicile dans l'Hôtel de la Chambre de Commerce, 7 rue Alcide de Gasperi à Luxembourg-Kirchberg, BP 482 à L-2014 Luxembourg. ■

Pour tout renseignement supplémentaire, les intéressés peuvent joindre M. Mottet par téléphone au numéro 43 94 44-716, ou lui transmettre un message, soit au numéro de fax: 43 94 50, soit à son adresse e-mail: bernard.mottet@ecotrel.org.

EN BREF

du serveur le plus proche dans la catégorie des serveurs octo-processeurs.

www.bernard-massard.lu

Nouveau service accord mets et vins

Les Caves Bernard-Massard proposent un tout nouveau service aux internautes sur leur site internet www.bernard-massard.lu. Chaque visiteur du site souhaitant recevoir des conseils professionnels pour accompagner au mieux des mets spécifiques ou pour trouver l'accompagnement idéal à certains vins, pourra envoyer sa demande en ligne et recevra une réponse entièrement personnalisée endéans les 48 h (hormis week-ends et jours fériés). Pour plus d'informations: www.bernard-massard.lu

Valorlux

Valorlux s'installe au SICA



Depuis le 28 juin 2004, à l'initiative du SICA, VALORLUX a mis en place une exposition permanente dans le hall du SICA (Syndicat intercommunal pour l'hygiène du canton Capellen) dans l'optique de sensibiliser le grand public aux problèmes environnementaux de collecte de déchets et de recyclage. Dans une volonté d'approche diversifiée, cette exposition se compose d'un écran géant pour la diffusion des spots du Professeur

Cyclus, de panneaux explicatifs ainsi que de vitrines traitant du recyclage des déchets d'emballages ménagers. Le public peut ainsi bénéficier d'informations complètes et effectuer la visite à son rythme. Par ailleurs, des brochures explicatives, dont le «Guide du tri», sont mises à disposition sur le site, ouvert au public le mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00, le mercredi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 et le samedi de 8h00 à 15h00.

Luxair

Auszeichnung am Flughafen Manchester

Luxair erhielt kürzlich von John Spooner, Direktor des Flughafens Manchester, den „Skyliners Award“ für geschicktes Fliegen und präzises Einhalten der optimalen Startrouten 2003. Der Flughafen Manchester führte den „Skyliners Awards“ vor sechs Jahren ein, um Fluggesellschaften Anerkennung und Lob zu schenken, die beim Start konstant auf den optimalen „Niedriglärm-Startrouten“ fliegen und somit den Lärmpegel in den benachbarten Wohngebieten so gering wie möglich halten. Um dies zu erreichen muss das Flugzeug mindestens 95 % aller Starts innerhalb dieses exakt definierten „Korridors“ absolvieren. Luxair war bei diesem Anlass durch Captain David Siebenaler vertreten, dem die Auszeichnung von John Spooner überreicht wurde. Captain Siebenaler war zuständig für die Entwicklung der

EN BREF

Startprozeduren am Flughafen von Manchester.

Arcelor

L'Etat a participé à l'augmentation de capital d'Arcelor

Dans le cadre de l'émission d'actions nouvelles par Arcelor, le gouvernement a décidé d'accompagner la stratégie de croissance du Groupe arrêtée par le Conseil d'administration d'Arcelor et d'utiliser les droits de souscription revenant à l'Etat pour participer à l'augmentation de capital qui vient d'être clôturée. Dans ce contexte, l'Etat a transformé des titres qu'il détenait sous forme d'obligations convertibles en actions, émis par Arcelor, en actions ordinaires d'Arcelor. De même, il a utilisé le produit de la cession du solde des bons de souscription d'actions lui revenant pour souscrire à des actions nouvelles. A l'issue de ces opérations, l'Etat détient 5,6 % des quelque 640 millions d'actions d'Arcelor et reste le principal actionnaire du premier groupe sidérurgique mondial.

Luxair

Neue Flüge nach Berlin-Tegel

Seit Mitte 19. Juli 2004 fliegt Luxair den Berliner Flughafen Tegel statt wie bisher Berlin-Tempelhof an. Ende Oktober 2004 soll der Flugbetrieb in Berlin Tempelhof komplett eingestellt werden. Luxair wird die Flüge nach Berlin-Tegel mit Embraer ERJ-145 „Eurojet“

durchführen. Aufgrund der höheren Reisegeschwindigkeit im Vergleich zur Fokker 50, werden die Flugzeiten geringfügig ändern (Zeitgewinn: 20 Minuten pro Strecke). Bereits ausgestellte Flugtickets werden akzeptiert und müssen nicht umgeschrieben werden.

Luxsenior

Seniorenpflege-residenz und „Betreutes Wohnen“ in Berdorf

Im Dezember 2003 erwarb das luxemburgische Unternehmen LUXSENIOR Immobilien AG das in Berdorf – im Herzen der „Petite Suisse Luxembourgeoise“ – gelegene Parc Hotel, um dieses in eine Seniorenpflege- und Wohnresidenz mit verschiedenen Gebäuden einzufügen. Die Seniorenpflegeresidenz wird sich aus dem renovierten Parc Hotel – in das ungefähr 20 Pflegezimmer integriert werden – sowie aus einem Neubau mit 77 Pflegezimmern zusammensetzen. Die Residenz „Betreutes Wohnen“ ihrerseits wird aus einem Neubau mit 24 Eigentumswohnungen bestehen. Die Bau- bzw. Umbauarbeiten werden im Herbst 2004 beginnen. Das Projekt schafft mittelfristig 100 neue Arbeitsplätze und wird dem dritten Alter eine zusätzliche interessante Alternative bezüglich Pflegeresidenz und betreutes Wohnen in einem gehobenen Ambiente bieten.

Fonds nova naturstrom asbl

Gemeinnützige Stiftung zugunsten umweltfreundlicher Energien gegründet



Anlässlich der Markteinführung des grünen Stroms nova naturstrom im Laufe des Jahres 2003, hat Cegedel die Initiative ergriffen um eine gemeinnützige Stiftung zugunsten umweltfreundlicher Energien zu gründen. Der „Fonds nova naturstrom“ asbl der aus den drei Mitgliedern Cegedel, Agence de l'Energie sowie Natura – „Ligue Luxembourgeoise pour la Protection de la Nature et de l'Environnement“ besteht, wurde kürzlich im Hauptsitz der Cegedel in Strassen aus der Taufe gehoben.

Cechedel, als Initiator dieses Fonds, verpflichtet sich, 2 Cents (Euro) pro

verbrauchten kWh nova naturstrom in diesen Fonds einzuzahlen, bis zu einem maximalen Betrag von 250.000 Euro pro Jahr. Dieser Investitionsfonds der hauptsächlich von Cechedel, sowie von anderen Spenden im Zusammenhang mit nova naturstrom finanziert wird, soll Pilotprojekte sowie wichtige nationale Studien unterstützen und somit die einheimische Stromerzeugung auf Basis von erneuerbaren Energiequellen fördern. Dank dieser Unterstützung wird es möglich sein, im Laufe der Zeit den Anteil der erneuerbaren Energien in unserer Stromversorgung ständig zu erhöhen. ■

Arcelor et la SNCI cèdent IEE

Arcelor et la Société Nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI, Luxembourg) ont cédé l'intégralité du capital de la société International Electronics and Engineering S.A. (IEE) à Apax Partners, associé aux sociétés luxembourgeoises BGL Investment Partners (BIP) et Luxempart et au management d'IEE.

Dans le cadre de la transaction, Arcelor et la SNCI cèdent respectivement les 64 % et 36 % qu'ils détenaient

directement et indirectement dans IEE. Apax Partners prend une participation de 70 %, tandis que BIP, Luxempart et le management entrent chacun dans le capital à hauteur de 10 %.

IEE développe, en collaboration avec les grands constructeurs automobiles mondiaux, des capteurs et des systèmes électroniques innovants destinés à améliorer la sécurité des passagers. Ces systèmes permettent notamment la détection et la classifi-

cation de l'occupation des sièges et le déclenchement de systèmes de sécurité (airbag). La société est le leader en Europe et l'un des principaux acteurs sur un marché mondial en pleine croissance. Elle emploie 750 personnes et a généré en 2003 un chiffre d'affaires de 70 millions d'euros.

Des garanties spécifiques concernant les sites et l'emploi au Luxembourg font partie du contrat de cession. ■

Services

«SOS at Home»

lance un nouveau concept de services à domicile



Dans le cadre d'une conférence de presse, Monsieur Bob Greischer et son équipe ont eu le plaisir d'annoncer le lancement de «SOS at Home», un service unique au Luxembourg, d'assistance à domicile. Les prestations couvrent tous types de pannes, réparations et petits travaux à domicile.

Lorsqu'un problème domestique survient, souvent la recherche d'un corps de métier qui puisse intervenir dans les brefs délais relève du parcours du combattant. L'association «SOS at Home» offre les services de nombreux professionnels dans les domaines suivants : toiture, chauffage, sanitaire/canalisation, électricité, fenêtre, clefs, automobiles, jardinages, nettoyage...

Sur simple appel au numéro vert 8002 80 80, SOS at Home garantit à ses membres un dépannage sous 3 heures, 24h/24 et 7j/7, pour une cotisation annuelle de 46 Euro. Pour plus d'informations: Tél.: 8002 8080 (appel gratuit), www.sosathome.lu ■

EN BREF

Pays en voie de développement etika et la BCEE soutiennent le microcrédit

L'association etika – Initiativ fir Alternativ Finanzierung, et la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg (BCEE) viennent d'accorder un crédit de 260.000 € pour financer le programme LUXMINT de l'ONG Appui pour le Développement Autonome (ADA). Ce crédit permettra à ADA de renforcer le soutien financier et logistique qu'elle fournit aux

acteurs de la microfinance en Amérique du Sud et en Afrique. Plus de la moitié des êtres humains sont économiquement marginalisés et exclus des services financiers formels. Parmi eux, de plus en plus nombreux sont les personnes qui réagissent pour améliorer leurs conditions de vie: ils créent leur propre petite entreprise, le plus souvent de type informelle qui génère un revenu et un pouvoir d'achat qui dynamise et fait vivre la communauté à laquelle ils appartiennent.

COLAS & LANG
 CONSEILS COMPTABLES ET FISCAUX
 ■
 COMPTABILITE & BILANS 66, RUE DE LUXEMBOURG
 ■
 DECLARATIONS FISCALES L-5752 FRISANGE
 ■
 GESTION DE SALAIRES TELEPHONE 23 66 18 90
 ■
 TRAVAUX DE SECRETARIAT TELETAX 23 66 18 91
 ■

Scholtes et Brauch S.A. récompensée par un trophée ASTRON



Luc et Marc Scholtes recevant le trophée des Bâtitisseurs

Scholtes et Brauch S.A. vient de se voir décerner la plus haute distinction ASTRON, le trophée des Bâtitisseurs totalisant plus d'1.000.000 de m³ ce qui représente 750 bâtiments réalisés avec le procédé de construction ASTRON.

C'est au château de Bourglins-ter que David Brodetsky, Managing Director d'ASTRON Buildings, leader européen du bâtiment d'entreprise en acier dont le siège social est basé à Diekirch, a remis le trophée des Bâtitisseurs à Scholtes et Brauch S.A. Cette entreprise a ainsi successivement rejoint le club des «100.000 m³» bâtis en ASTRON puis celui des «250.000 m³», des «500.000 m³» et aujourd'hui celui des «1.000.000 m³». Si parmi les 300 concessionnaires-distributeurs locaux ou Bâtitisseurs ASTRON répartis dans tous les pays d'Europe, plusieurs sont membres

des clubs des 100.000 m³, 250.000 m³ ou en encore des 500.000 m³, le premier à entrer dans celui du million de m³ est Scholtes et Brauch S.A. qui représente les Bâtiments d'Entreprise ASTRON au Luxembourg depuis plus de trente ans.

Présente depuis 1972 sur le marché luxembourgeois, cette entreprise générale de construction basée à Ettelbruck fait partie du cercle des grands constructeurs luxembourgeois dans le domaine industriel. Elle est active dans plusieurs secteurs: génie civil, rénovation de toitures et bâtiments industriels ASTRON.

La direction générale est assurée par les trois gérants Victor, Luc et Marc Scholtes, à la tête d'une société qui dépasse les 14 millions d'euros de chiffre d'affaires et emploie 130 personnes.

Pour son activité bâtiments industriels, Scholtes et Brauch S.A., propose une solution globale adaptée aux besoins de chaque client, de la conception de leur projet à leur finalisation. Les bâtiments sont proposés clés en main et conçus sur mesure car la personnalisation est un point fort apprécié par les chefs d'entreprise.

Fondée en 1962 au Luxembourg, ASTRON est le leader européen du bâtiment d'entreprise avec 30 millions de mètres carrés construits (usines, entrepôts, commerces, garages, hangars d'avions, halls sportifs). Certifiée EN ISO 9001:2000, ASTRON Buildings S.A. a une capacité de production de 70 bâtiments par semaine, distribués et montés par son Réseau de 300 Bâtitisseurs en Europe. ASTRON Buildings S.A., dont le siège social européen est basé à Diekirch, est une division du groupe Parker Hannifin. Pour plus d'informations: ASTRON Buildings S.A., Madame Caroline Mari, Tél.: +352 80 29 15 14, e-mail: c.mari@ASTRON.lu, www.ASTRON.lu

BUSINESS POST

Un service bien huilé pour la gestion de votre courrier d'entreprise.



**NUMÉRO
GRATUIT
8002 3210**

Nos solutions Business Post:

- Prise à domicile: enlèvement sur mesure de votre courrier
- Distri+: distribution à domicile sur mesure
- Confort: affranchissement de votre courrier
- Export: prix avantageux pour courrier international
- Eco: meilleurs prix pour des envois non prioritaires

BUSINESS POST Les solutions courrier pour professionnels.

P&T Division des Postes Unité Commerciale L-2998 Luxembourg - Téléphone : 8002 3210 - Fax : 48 83 94 - www.ept.lu



ESCEM lance son nouveau site Internet



Premier organisme de certification privé et indépendant au Luxembourg, la société ESCEM asbl (European Society for Certification of Management Systems) vient de rajeunir son site Internet (www.escem.lu).

Ce lifting se traduit par un design original en ligne avec le nouveau concept graphique mis en œuvre au début de l'année. L'accent a été mis sur la convivialité, l'interactivité et le service pour donner à l'internaute encore plus de satisfaction que ce soit en tant que client, fournisseur ou simple visiteur.

Les principales nouveautés sont la présentation des services qui répond plus précisément aux besoins des clients, la rubrique *Downloads* qui permet le téléchargement de la brochure publicitaire ainsi que du logo de la société et la rubrique *Liste des références* qui permet de vérifier si le client est certifié ESCEM. Un outil de recherche permet de visualiser les entreprises certifiées par la société en fonction du domaine de certification, du champ de certification, du certificateur et du lieu d'origine géographique.

Créée en 1997 sur initiative du groupe Luxcontrol, ESCEM offre

ses prestations de certification et de surveillance de systèmes de management pour la gestion et la maîtrise des risques en relation avec la Qualité (ISO 9001, ISO TS 16494), la Sécurité (OHSAS 18001), l'Environnement (ISO 14001, EMAS) et l'Hygiène (HACCP, PDV/GMP). Sa clientèle provient aussi bien du secteur industriel que de celui des services, de l'artisanat, du commerce et du secteur public.

En fonction des besoins du client, ESCEM peut délivrer soit ses propres certificats, soit ceux de l'organisme allemand TUV CERT, les deux certificats bénéficiant de la même reconnaissance internationale.

ESCEM est accréditée selon la norme EN 45012 par l'Office Luxembourgeois pour l'Accréditation et de Surveillance (OLAS), qui est l'organisme d'accréditation national pour le Grand-Duché de Luxembourg. ■

Luxemburg bei der weltgrößten Bustouristikmesse in Köln

Anlässlich des „RDA“-Workshops in Köln organisierte das Luxemburger Landesverkehrsamt (ONT) einen Gemeinschaftsstand, um gezielt bei Reiseveranstaltern und Busunternehmen für die touristischen Sehenswürdigkeiten des Großherzogtums zu werben.

Als Partner des ONT beteiligten sich am Luxemburg-Stand das „Luxembourg City Tourist Office“ (LCTO), die Hotelgruppe Goeres, das Best Western Hotel International, die Hotels Ibis und Etap, sowie die Incomingagentur „Destination Luxembourg & More...“. Sämtliche Partner am Stand zeigten sich

erfreut über den regen Besucherandrang. Die Nachfrage nach touristischen Angeboten und Auskünften, hauptsächlich kultureller und gastronomischer Natur, sowie in Bezug auf Tages-, Wochenend- und Pauschalreisen, war enorm. Andrea Hipp von Destination Luxembourg erfreute auch das rege Interesse an

der „Hop On – Hop Off“ Bustour der Firma Emile Weber.

Beim „RDA“-Workshop verspürte man starkes Interesse für das Großherzogtum und die Luxemburger Teilnehmer führten zahlreiche äußerst interessante Kontakt- und

Geschäftsgespräche mit Busunternehmen aus Deutschland, Belgien, den Niederlanden, der Schweiz und aus Spanien.

Interessenten, welche an zukünftigen touristischen Fach- oder Publikumsmessen im Ausland teil-

nehmen möchten, können sich anmelden oder weitere Einzelheiten hierzu erfragen beim ONT-Verantwortlichen Georges Gitzinger (Fax: 42828238 – e-mail: georges.gitzinger@ont.lu).

Reisen

Internetkunden bewerten

www.sales-lentz.lu positiv



Frau Geller-Faber aus Eschdorf wurde unter allen Teilnehmern der Kundenumfrage als glückliche Gewinnerin eines Reise Gutscheins im Wert von 250 € ausgelost.

Stets bemüht um einen optimalen Webauftritt, baten die Internetverantwortlichen von Sales-Lentz ihre User, die Internetseiten im Rahmen einer großen Umfrage zu bewerten. 346 Personen beteiligten sich daran und reichten ihre Bewertung über ein Online-Formular ein.

Insgesamt wurden die Webseiten von Sales-Lentz sehr positiv bewertet. Eine gelungene Präsentation und eine hohe Userfreundlichkeit wurden von 97 % der Befragten

bestätigt. Auch die Inhalte fanden bei 95 % der Teilnehmer ihre Zustimmung. Mit dem Online Buchungsauftrag zeigten sich 92 % mehr als zufrieden und auch der alle 14 Tage erscheinende Newsletter von Sales-Lentz wurde sehr positiv aufgenommen.

Die Ergebnisse dieser Umfrage werden von der Sales-Lentz internen Internetabteilung in die Entwicklungsarbeit intensiv mit einbezogen. Vom Internetuser kritisch betrachtete Aspekte werden analysiert und umgehend optimiert. 60 %

der Teilnehmer waren der Meinung, dass www.sales-lentz.lu sich wesentlich besser präsentiert als seine inländischen Konkurrenten. An dieser Zahl möchte man allerdings noch arbeiten, um sich noch deutlicher von seinen Konkurrenten absetzen zu können.

www.sales-lentz.lu erfreut sich einer ständig steigenden Besucherzahl sowie Umsatzrate. Die Sales-Lentz Internetfreunde dürfen sich auch in Zukunft auf weitere interessante und nützliche Neuigkeiten freuen.

Bourse d'entreprises

Vous désirez publier une annonce? Inscrivez-vous sur le site www.cc.lu/bourse.btm, en remplissant le formulaire d'offre de cession ou de demande de reprise. De même, si vous voulez obtenir des informations sur une annonce, inscrivez-vous sur notre site. Confidentialité assurée!

Groupe 1 – A céder:

Réf.: C129

Vends pour cause de retraite magasin d'appareils électroménagers et articles apparentés, situé au centre du pays. Prix correspondant à la valeur de l'inventaire. Prise de participation partielle possible dans un premier temps.

Réf.: C131

Vends fonds de commerce auberge-café-restaurant 13 chambres, affaire familiale à Luxembourg, quartier Place de Paris.

Réf.: C148

Vends hôtel-restaurant aux alentours de Luxembourg-Ville (± 20 km); situation exceptionnelle, parking, jardin, terrasse. Location également envisageable.

Réf.: C180

Vends fonds de commerce restaurant/ brasserie gastronomique, avec terrasse, dans cadre médiéval touristique.

Réf.: C221

Vends commerce de meubles; très bonne situation; garantie des exclusivités et accords; retrait progressif si souhaité.

Réf.: C227

Vends fonds de commerce d'un hôtel, restaurant, taverne dans les Ardennes; terrasse.

Réf.: C239

Vends entreprise de vente, installation et maintenance de machines d'embouteillage et emballage. Accords de distribution exclusifs dans l'industrie.

Réf.: C256

A remettre stock de vins de domaines réputés et la clientèle d'une société import-export de vins pour changement d'activité.

Réf.: C259

Vends fonds de commerce d'un restaurant-pizzeria dans le nord du pays; 70 couverts; appartement privé; location de 7 chambres.

Réf.: C260

Vends espace commercial de 450 m²; équipement pour wellness & beauty inclus, 20 parkings privés; à 10 minutes de Luxembourg-Ville; vente des murs ou location possible.

Réf.: C264

Vends cause retraite: commerce de luxe literie/linge de maison; proximité Luxembourg-Ville.

Réf.: C265

Vends fonds de commerce d'un garage avec salle d'exposition et atelier de réparations.

Réf.: C266

Vends hôtel-restaurant +/- 3500 m²; 42 chambres;

appartement; garage-parking; vente avec murs; administration avec magasin +/- 500 m².

Réf.: C267

Vends institut de beauté sur 260 m²; agencement neuf. Très bonne clientèle. Reprise de la franchise incluse.

Réf.: C268

Vends magasin de vêtements au Centre-Ville de Luxembourg.

Réf.: C269

Vends restaurant au Centre-Ville, installations et équipements nouveaux, excellente situation, parking à proximité.

Réf.: C270

Vends société d'import/export, grossiste et détaillant d'épicerie fine et de luxe ainsi que cadeaux, art et vins.

Réf.: C273

Vends société de décoration saisonnière et organisation d'événements.

Réf.: C274

Vends société de développement et de commercialisation de logiciel de gestion d'entreprise.

Réf.: C276

Vends commerce d'articles de cadeau et décoration d'intérieur, articles pour bonbonnières et confiseries.

Réf.: C277

Vends restaurant italien dans Vieille Ville, terrasse, 90 couverts.

Réf.: C279

Vends société de fabrication et de vente de produit alimentaire, quatre emplacements au Luxembourg.

Réf.: C281

Vends magasin de textiles, de mercerie et de bonneterie.

Réf.: C283

Vends magasin de meubles, fonds de commerce ou fonds de commerce avec dépôt.

Réf.: C284

Vends fonds de commerce brasserie-restaurant avec terrasse et cave disco dans Vieille Ville.

Réf.: C286

Vends pizzeria-restaurant au sud du pays, excellente réputation, maison de tradition. 110 + terrasse 180 cvrts. Bon rendement. Long bail à conditions avantageuses.

Réf.: C288

Vends commerce (parts + stock) spécialisé dans le vêtement haut de gamme. Bon emplacement dans le Centre-Ville.

Réf.: C290

Vends auberge-restaurant en plein milieu de campagne, +/- 60 couverts. Etat excellent, bonne clientèle existante.

Réf.: C293

Vends magasin de vélos spécialisé haut de gamme, marque exclusive, très forte notoriété au Luxembourg, France et en Belgique. Bon emplacement.

Réf.: C294

Vends centre de beauté + franchise, 7 cabines. Bon emplacement au sud du pays.

Réf.: C296

Vends café, sandwicherie au Centre-Ville.

Réf.: C300

Vends restaurant avec terrasse, 50 couverts. Excellente situation Centre-Ville.

Réf.: C303

Vends commerce de vêtements surface 140 m² situé au Sud du pays.

Réf.: C305

Vends groupe de sociétés dans le secteur IT (bâtiment >1000 m²) au sud du pays.

Réf.: C306

Vends agence de publicité, année de création 2000. Activité à relancer.

Réf.: C308

Vends fonds de commerce d'un magasin de chaussures-marquinerie et dépôt de nettoyage à sec.

Réf.: C309

Vends magasin de vêtements enfants au Centre-Ville, zone piétonne.

Réf.: C311

Vends restaurant spacieux, semi-gastronomique / cuisine traditionnelle lux., +/- 200 places, salle de réunion, terrasse, parking. Partenariat possible.

Réf.: C313

Vends société de service de nettoyage-traitements et microsablage.



Nous sommes tous des acteurs du tri !



Vous faites **le premier geste**, celui sans lequel rien ne serait possible : vous triez vos déchets. Et vous les triez de mieux en mieux. **Grâce à vous, nous pouvons répartir** vos déchets d'emballages ménagers en différentes fractions pour les recycler. Et nous en sommes fiers. Plus que notre métier, c'est notre contribution à un environnement meilleur.

Les sacs bleus contiennent différents matériaux d'emballage. Il faut les trier par type de matériau. Les emballages défilent sur un tapis roulant, un aimant prélève l'acier et nous faisons le reste manuellement : les plastiques PET et PEHD, les cartons à boisson et l'aluminium sont regroupés et envoyés vers les usines de recyclage. Nous trions ainsi plus de 2 000 tonnes de PMC par an.

Ensemble, nous faisons de mieux en mieux au quotidien.



VALORLUX ASBL

Le recyclage nous concerne tous.

■
Réf.: C314

Vends commerce d'articles de sport au nord du pays.

■
Réf.: C315

Vends camping, café, restaurant, +/- 5 ha, emplacements fixes, en très bon état.

■
Réf.: C316

Vends fonds de commerce d'un restaurant avec cour intérieure, Centre-Gare.

■
Réf.: C317

Vends fonds de commerce d'une parfumerie au Centre-Ville de Luxembourg.

■
Réf.: C318

Vends société de services en Informatique dans le monde Linux. Produits définis, type routeur WiFi ou serveur de fichier tout intégré. Affaire à lancer.

■
Réf.: C319

Vends petite entreprise dans le domaine de l'administratif et de l'informatique (cadeaux publicitaires).

■
Réf.: C320

Vends fonds de commerce d'un snack/caféteria. Bonne situation au nord du pays.

■
Réf.: C321

Vends fonds de commerce (agencement, mobilier, stock...) dans l'alimentation, petite restauration, commerce de vins... au Centre-Ville.

■
Réf.: C322

Vends tout ou partie des contrats d'exclusivité pour la commercialisation de distributeurs automatiques de DVD en Tchéquie et Slovaquie. La marque représentée est un des leader mondiaux de son secteur d'activité. Personnel trilingue (FR, EN, CZ) faisant déjà partie de l'activité.

■
Réf.: C323

Vends Restaurant, alentours de Luxembourg-Ville, 90 couverts sans terrasse.

■
Réf.: C324

Vends Commerce de Bijouterie Fantaisie au Centre-Ville de Luxembourg, très bonne situation.

■
Réf.: C325

Vends fonds de commerce au Centre-Ville de Luxembourg, petite restauration, sandwicherie, boulangerie.

■
Réf.: C326

Vends société avec diverses représentations pour l'industrie et pour collectivités.

■
Réf.: C327

Vends commerce de vêtements pour dames à Echternach dans zone piétonne, très bonne situation.

■
Réf.: C328

Vends Café Restaurant avec terrasse à l'Est du pays.

■
Réf.: C329

Vends Horlogerie-Bijouterie fondée en 1936 dans Ville touristique, zone piétonne.

■
Réf.: C330

Vends société de transports internationaux de marchandises par route. Location de véhicules incluse.

**Groupe 2 –
Cherche
à reprendre:**

■
Réf.: R171

Cherche à reprendre fiduciaire, clientèle d'un bureau comptable, partenariat, sous-traitance.

■
Réf.: R181

Société de transports luxembourgeoise, filiale d'un groupe français, recherche entreprise de taille moyenne spécialisée dans le transport routier de marchandises et (ou) dans des activités logistiques.

■
Réf.: R182

Cherche à reprendre café-sandwicherie à Luxembourg-Ville ou alentours.

■
Réf.: R185

Société belge recherche bureau d'étude (architecture, expertise, topographie, coordination sécurité) pour étendre son activité au Luxembourg.

■
Réf.: R193

Entrepreneur indépendant cherche à reprendre petite entreprise dans le domaine de conseil entreprises, service informatique, traductions.

■
Réf.: R196

Cherche à reprendre petite société industrielle de fabrication ou de transformation. Participation également possible.

■
Réf.: R203

Société luxembourgeoise de distribution et de représentation cherche à reprendre des représentations dans les domaines produits/fournitures industrielles – produits/fournitures pour collectivités – biens de consommation et autres. Ouvert à toute proposition de reprise totale ou partielle.

■
Réf.: R205

Cherche à reprendre fonds de commerce pour création d'un magasin de sport.

■
Réf.: R207

Ingénieur cherche à reprendre société industrielle dans les domaines automation et/ou électronique en général.

■
Réf.: R209

Cherche à reprendre commerce de meubles.

■
Réf.: R210

Ingénieur civil des mines cherche à reprendre société industrielle/PMI.

■
Réf.: R211

Créateur d'entreprise, dynamique et motivé cherche à reprendre bar, café ou brasserie à Luxembourg-Ville ou alentours.

■
Réf.: R212

Cherche à reprendre fiduciaire, clientèle d'un bureau comptable, partenariat, sous-traitance ou partenariat.

■
Réf.: R213

Cherche à reprendre société de production ou de services à destination des entreprises. Marché européen ou international.

■
Réf.: R214

Cherche à reprendre société de transport international de marchandises par route. Reprise complète ou prise de participation possible.

■
Réf.: R215

Cherche participation, partenariat dans fiduciaire, société d'expertise comptable ou de conseil économique.

■
Réf.: R216

Cherche bureau comptable pour accroissement (partenariat possible).

■
Réf.: R217

Cherche petit Café, Sandwicherie ou Salon de Thé au Centre-Ville.

■
Réf.: R218

Cherche partenariat avec une entreprise active dans la vente et fabrication de produits du secteur énergies renouvelables, photovoltaïque, éolienne et accessoires.

■
Réf.: R219

Cherche à reprendre commerce de vins.

■
Réf.: R220

Cherche à reprendre Restaurant-Pizzeria au Centre resp. au sud du pays.

■
Réf.: R221

Cherche à reprendre société informatique, taille 5-50 personnes.

Si l'aménagement de vos bureaux présente quelques lacunes, appelez-nous.



Pour l'aménagement de vos bureaux, il vaut toujours mieux faire appel à un spécialiste. Ergonomie, confort, esthétique, Bureau Moderne est à vos côtés pour créer un cadre de travail optimal où il fait bon vivre. **Nous avons la solution qu'il vous faut.**

7A Rue de Bitbourg · Z.I. de Hamm · L-1273 Luxembourg · Tél. 42 38 83 1 · Fax 42 67 45
bm@bureau-moderne.lu · www.bureau-moderne.lu · www.b-m.lu



BUREAU MODERNE

Liquidations

VENTES SOUS FORME DE LIQUIDATION

La présente liste contient une énumération des ventes sous forme de liquidation telles qu'elles ont été autorisées par le Ministère des Classes moyennes sur la base de l'article 7 de la loi du 30 juillet 2002 réglementant certaines pratiques commerciales, sanctionnant la concurrence déloyale et transposant la directive 97/55/CE du Parlement Européen et du Conseil sur la publicité trompeuse et sur la publicité comparative.

Ces données ne sont communiquées qu'à titre d'information, l'autorisation officielle délivrée par le Ministère des Classes moyennes prévalant en cas de divergence.

Par ailleurs, les dates indiquées renseignent sur la période de liquidation autorisée; les commerçants visés sont toutefois libres de fixer la période de liquidation effective, en débutant par exemple la liquidation à une date postérieure à celle indiquée et en terminant à une date antérieure. Situation au 15/08/2004.

BOUTIQUE DEMUTH

89, Grand-Rue
L-9002 ETTTELBRUCK
c95146/2004
07/07/2004 - 06/01/2005

*cessation complète
de l'activité commerciale
articles d'horlogerie,
de bijouterie et d'argenterie*

BOUTIQUE JOSE

56, rue Zenon Bernard
L-4031 ESCH-SUR-ALZETTE
c95143/2004
25/06/2004 - 24/12/2004

*cessation complète
de l'activité commerciale
articles de confection
et articles de lingerie*

DALEIDEN S.à r.l

63, Grand-Rue
L-1661 LUXEMBOURG
c95141/2004
30/08/2004 - 28/02/2005

*cessation complète
de l'activité commerciale
articles de parfumerie
et articles de la branche
du coiffeur pour dames*

LEYERS CAMILLE

18, rue de Dudelange
L-3630 KAYL
c95127/2004
15/03/2004 - 14/09/2004

*cessation complète
de l'activité commerciale
articles d'habillement
et de chaussures*

MAISON GOOSSENS

50, rue Laduno
L-9147 ERPELDANGE
c95126/2004
17/04/2004 - 16/10/2004

*cessation complète
de l'activité produits alimentaires
et articles en étain*

MEUBLES HOFFMANN

35-37, rue Victor Hugo
L-4140 ESCH-SUR-ALZETTE
c95134/2004
25/05/2004 - 24/11/2004

*cessation complète
de l'activité commerciale
articles d'ameublement*

MILTGEN MICHEL

2, rue Haaler-Burchmayer
L-6417 ECHTERNACH
c95133/2004/A
22/04/2004 - 21/10/2004

*cessation complète
de l'activité commerciale
objets d'art et antiquités*

NEW BABY

7, place G.-D. Charlotte
L-3710 RUMELANGE
c95132/2004
01/06/2004 - 30/11/2004

*cessation complète
de l'activité commerciale
articles d'habillement*

PEINTURE-DECORS LEON OLINGER S.à r.l.

26, Esplanade
L-6601 WASSERBILLIG
c95136/2004
15/05/2004 - 14/11/2004

*cessation complète
de l'activité commerciale
articles du métier
de peintre-décorateur*

SF MODE

13C, rue de la Rec. Nationale
L-4936 BASCHARAGE
c95135/2004
04/05/2004 - 03/11/2004

*cessation complète
de l'activité commerciale
vêtements*

TOP FANCY S.à r.l.

113, Grand-Rue
L-9051 ETTTELBRUCK
c95144/2004
13/07/2004 - 12/01/2005

*cessation complète
de l'activité commerciale
articles d'habillement en textile,
articles de lingerie et articles
de mercerie-bonneterie*



En la présence de Monsieur Jeannot Krecké,
Ministre de l'Economie et du Commerce Extérieur,
le Stateg et la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
ont l'honneur et le plaisir de vous inviter à la conférence:



«Comment renouer avec la croissance en Europe»

Le conférencier est Monsieur André SAPIR, Professeur à l'ULB, conseiller économique
du Président de la Commission européenne, auteur du Rapport «Sapir» intitulé «An Agenda for a growing Europe».

La conférence-débat aura lieu le 30 septembre 2004 à 11.00 heures

Chambre de Commerce • salle de conférence C2
7, rue Alcide de Gasperi • L-1615 Luxembourg-Kirchberg

**Prière de bien vouloir confirmer votre participation au secrétariat du Stateg
(tél.: 478-4272, mail: secretariat@stateg.etat.lu) pour le 24 septembre 2004 au plus tard.**

Le nom change, la transparence reste.

Athlon Car Lease est le nouveau nom d'Interleasing.

Interleasing a changé de nom, pas de ligne de conduite. Nous sommes les pionniers de la transparence en leasing auto, et sommes déterminés à poursuivre dans cette voie, plus que jamais. En adoptant l'enseigne européenne Athlon Car Lease, nous marquons notre appartenance à un groupe européen, et affirmons notre indépendance vis-à-vis des constructeurs automobiles et du secteur bancaire. Ce qui nous permet d'apporter des réponses différentes et d'innover sans cesse. Pour toujours plus de transparence.

La transparence en leasing auto

www.athloncarlease.lu

Tel.: 49 77 701





Les packages Global Pro la solution N°1 pour les professionnels.

Depuis plus d'un an, les packages Global Pro rencontrent les intérêts de milliers de professionnels exigeants. Rémunération au jour le jour du compte courant, tarification transparente et économique pour les opérations de transfert, accès privilégié à un conseil spécialisé, assurance 'décès accident' et 'invalidité permanente totale et partielle', carte(s) American Express Gold/Business gratuite(s), conditions préférentielles sur d'autres produits et services.

Profitez vous aussi des avantages de la solution N°1 pour les professionnels et contactez nos conseillers au 4242-4040. Ils vous guideront selon votre profil et vos besoins. www.globalpro.lu

BGL. PARTENAIRE D'UN MONDE *PLUS OUVERT.*



BANQUE GÉNÉRALE
DU LUXEMBOURG

